

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Le 14 décembre 2023 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 1^{er} décembre 2023.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. GIBLIN (à partir de 20 heures 05), M. BANBUCK (jusqu'à 1 heure 33), M. CHAPPELLIER (jusqu'à 1 heure 33), Mme HARTMANN (jusqu'à 1 heure 33), M. RUGGIERI (jusqu'à 1 heure 33), Mme CHIBOUB (jusqu'à 1 heure 33), Mme COUTO (jusqu'à 1 heure 33), M. ZINCIROGLU (jusqu'à 1 heure 33)

Membres représentés :

Mme BOCABELLE par M. RAYMOND, Mme BADOUC par M. HASSIN, Mme BRICOUT par Mme THIAM, M. BOUFRAINE par M. KHIAR (jusqu'à 1 heure 33), Mme DEFRANCE par Mme FOURCADE, M. NICOLLE par M. BANBUCK (jusqu'à 1 heure 33), Mme EL KRETE par M. ZINCIROGLU (jusqu'à 1 heure 33)

Membres absents :

M. GIBLIN (jusqu'à 20 heures 05), Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI, M. BANBUCK (à partir de 1 heure 33), M. CHAPPELLIER (à partir de 1 heure 33), Mme HARTMANN (à partir de 1 heure 33), M. RUGGIERI (à partir de 1 heure 33), Mme CHIBOUB (à partir de 1 heure 33), Mme COUTO (à partir de 1 heure 33), M. ZINCIROGLU (à partir de 1 heure 33), M. BOUFRAINE (à partir de 1 heure 33), M. NICOLLE (à partir de 1 heure 33), Mme EL KRETE (à partir de 1 heure 33)

Secrétaire de séance :

M. TAPA

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de M. Tapa. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 3 (M. GIBLIN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

M. Tapa est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Je vous propose de mettre aux voix le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 3 (M. GIBLIN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

J'ai été saisi d'une question orale par le Groupe Kremlin-Bicêtre en Commun. Elle a été transmise dans le cadre de l'article 5 du Règlement intérieur. Elle sera présentée par Frédéric Raymond.

J'ai reçu également un vœu que je présenterai et qui est soutenu par les groupes de la majorité municipale. Conformément au Règlement intérieur, le vœu interviendra en dernier point à l'ordre du jour.

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je constate qu'il y a un vœu. Nous en parlerons en fin de séance. Nous n'allons pas ouvrir un débat sur le vœu à ce stade.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous en parlerez tout à l'heure, monsieur Zinciroglu.

J'ai deux informations à vous donner également. Notre collègue Jaques Hassin a été promu officier dans l'Ordre national du Mérite par Mme la ministre de la Solidarité et de la Famille qui m'en a informé et qui en a informé l'intéressé cette semaine. Je veux, au nom du Conseil municipal, lui présenter toutes nos félicitations. Nous pouvons le féliciter en l'applaudissant. Je vous indique aussi que vous recevrez demain ou lundi le calendrier prévisionnel 2024 des Conseils municipaux, des commissions et des conférences des présidents de groupe. Nous passons à la question orale.

QUESTION ORALE

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

J'interviens en ma qualité de représentant du Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun. Durant la campagne officielle du référendum kremlinois qui s'est déroulée, comme vous le savez, du 10 novembre au 24 novembre à 23 heures 50, des panneaux électoraux ont été installés en ville, sur lesquels les groupes politiques qui avaient déclaré leur intention de participer à la campagne pouvaient afficher. Sur ces panneaux électoraux, nous avons remarqué des affiches à l'effigie de M. Chappellier appelant à voter non au référendum. Nous souhaitons ainsi nous assurer que cette affiche avait bien fait l'objet d'une inscription par un groupe politique afin de participer à la campagne officielle. Si tel n'est pas le cas, nous souhaitons savoir quelle sanction encourt un citoyen s'étant rendu coupable d'un affichage sauvage dans le cadre d'une campagne officielle.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vais répondre à la question de M. Frédéric Raymond. L'auteur mis en cause de ces affiches, à l'évidence, par son rire, reconnaît les faits. Avant cette réponse, il y a les prises de parole des membres du Conseil municipal. Si M. Chappellier veut s'exprimer, il peut prendre la parole. Si d'autres élus veulent prendre la parole, conformément à l'article 5 du Règlement intérieur, ils peuvent le faire. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? M. Chappellier, puis Mme Chiboub.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Sérieusement, vous n'avez honte de rien. Vous voulez vraiment museler l'opposition ? C'est-à-dire que l'on ne peut vraiment pas s'exprimer. Il s'agit d'une affiche dans l'intérêt des Kremlinois qui ont voté non, comme vous, monsieur le Maire. En effet, vous avez appelé ici à ce référendum et, comme vous avez vu que cela tournait mal, vous avez appelé à voter non, malgré mon intervention au dernier Conseil municipal. Si vous voulez me sanctionner, allez-y, ce sera dans la presse et les réseaux sociaux. Faites-vous plaisir. Pour moi, il n'y a pas de problème.

Quand je regarde le résultat de ce référendum, qui a quand même coûté une petite fortune – et ce n'est pas le premier référendum qui n'a servi à rien au Kremlin-Bicêtre pour un résultat nul –, n'avez-vous pas honte de dépenser l'argent du contribuable de cette façon ? Vous présentez un référendum au Conseil municipal et, tout de suite après, vous appelez à voter contre ce référendum. Comment gérez-vous la Ville, monsieur Jean-Luc Laurent ? C'est l'argent des contribuables. Ce que vous avez dépensé et ce que vous dépensez à chaque référendum, ce n'est pas une petite plaisanterie. D'accord, j'ai appelé à voter non. J'attends la sanction. Cela m'intéresse. J'ai un bon avocat.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, en fait, mon intervention porte sur la délibération et non la question orale.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous en sommes à la question orale.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Excusez-moi, je retire mon inscription.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention.

C'est trop tard, monsieur Ruggieri. J'ai demandé aux élus s'ils souhaitaient s'inscrire. Mme Chiboub, votre collègue du groupe, s'est inscrite. Finalement, elle n'intervient pas. La liste était close.

Je vais apporter maintenant la réponse. En réponse à M. Frédéric Raymond, je veux dire qu'il me semble nécessaire de rappeler uniquement l'état du droit au sujet de l'affichage de campagne. Pendant la durée de la campagne électorale dans chaque commune, des emplacements spéciaux sont réservés par l'autorité municipale pour la position d'affiches électorales. Dans chacun de ces emplacements, une surface égale est attribuée à chaque candidat, chaque binôme de candidats, chaque liste de candidats et, pour un référendum, chaque groupe qui s'est constitué.

Pour participer, en effet, à la campagne en vue d'un référendum, les groupes d'élus, partis, groupements politiques remplissant les conditions présentent une demande d'habilitation au président de l'organe exécutif de la collectivité qui a décidé le référendum, au plus tard avant 17 heures le 3^e lundi qui précède le jour du scrutin, ainsi que cela a été fixé lors de la séance du Conseil municipal de septembre dernier. Chaque groupe d'élus joint à sa demande d'habilitation la liste de ses membres. Un arrêté du président de l'organe exécutif de la collectivité compétente est publié au plus tard le 3^e vendredi précédent le jour du scrutin, fixe la liste des groupes d'élus, partis et groupements politiques habilités à participer à la campagne, ainsi que celle des personnes qui déclarent s'y rattacher.

Pour mémoire, seuls trois groupes ont déposé leur candidature pour participer à la campagne. À la suite du tirage au sort effectué le 7 novembre 2023 par un huissier de justice, chacun d'eux disposait d'un panneau d'affichage dédié. En ce sens, un arrêté n° 2023-450, publié, fixe la liste des groupes politiques et l'attribution des panneaux électoraux. La publication est intervenue le 9 novembre 2023 et affichée sur les panneaux électoraux n° 0, conformément à la loi.

Je dois rappeler qu'au terme du Code électoral et de son article 51, tout affichage relatif à l'élection, même par affiche timbrée, est interdit en dehors de cet emplacement ou sur l'emplacement réservé aux autres candidats, ainsi qu'en dehors des panneaux d'affichage d'expression libre, lorsqu'il en existe. Par ailleurs, le non-respect de cette disposition est passible, au terme de l'article 90 du même Code, d'une amende de 9 000 €.

Je vous confirme donc, monsieur Raymond, que la pose d'affiches sur des panneaux électoraux par un élu non inscrit pour participer à la campagne électorale officielle relève bien d'un affichage sauvage et illégal qui a, bien entendu, fait l'objet d'un constat par agent assermenté, passible d'une amende de 9 000 € en cas de recours devant le Tribunal administratif. Si nous sommes convaincus des vertus pédagogiques d'un tel rappel à la loi pour M. Chappellier, tout manquement à l'observation stricte et rigoureuse de la législation en vigueur en matière d'affichage en période de campagne électorale fera systématiquement à l'avenir l'objet d'un recours devant le Tribunal compétent. Telle est la réponse que je devais vous faire, monsieur Raymond, à la question que vous avez posée. Je rappelle tout simplement une expression fort simple : *dura lex sed lex* ; la loi est dure, mais c'est la loi. Nous passons au premier rapport.

N° 2023-111. REFERENDUM KREMLINOIS ANNUEL : ARRÊT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRE 0 H 30 ET 5 H 30

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, comme chaque année, comme en 2021 et 2022, la Ville du Kremlin-Bicêtre a organisé un référendum d'initiative locale pour consulter les citoyens de la commune sur une question d'intérêt général. Le référendum d'initiative locale s'est donc tenu le dimanche 26 novembre 2023 sur la question de l'arrêt de l'éclairage public entre 0 heure 30 et 5 heures 30 au Kremlin-Bicêtre. Cette question était issue de la consultation des Kremlinois lors d'un appel à idées de questions et d'une concertation avec les bureaux et les conseils de quartier.

Le scrutin s'est déroulé dans les conditions fixées par le cadre législatif en vigueur. Le projet de délibération a recueilli 11,2 % de oui, soit 163 voix en faveur de l'extinction, et 88,8 % de non, soit 1 292 voix en défaveur de l'extinction. Au total 1 455 citoyens se sont déplacés soit 11 % du corps électoral.

Selon la loi, la participation ayant été inférieure à 50 % des inscrits, il est donc nécessaire que le Conseil municipal se prononce. Je vous rappelle que la municipalité s'est engagée à respecter les décisions majoritaires des Kremlinois.

Eu égard à la victoire du non lors du référendum kremlinois annuel du 26 novembre, il est proposé de valider le vote des électeurs de la commune et, par conséquent, de rejeter la délibération décidant de l'arrêt de l'éclairage public entre 0 heure 30 et 5 heures 30 sur le territoire communal. Il est donc demandé de répondre « non » à l'article 1 qui indique la mise en œuvre de l'arrêt de l'éclairage public entre 0 heure 30 et 5 heures 30 sur le territoire communal.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je prends la liste des inscrits. Y a-t-il d'autres demandes ? Non. Nous allons écouter les interventions dans le débat général.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, dans la rédaction de la délibération, il est mentionné de mettre en œuvre l'arrêt de l'éclairage public entre 0 heure 30 et 5 heures 30 sur le territoire communal. Dans la présentation de la délibération, il est indiqué de rejeter la délibération décidant de l'arrêt de l'éclairage public entre 0 heure 30 et 5 heures 30 sur le territoire communal. De quel arrêté municipal et de quelle délibération est-il question ? Cette rédaction est non conforme à la question posée et non conforme aux résultats de la consultation des électeurs.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Cette intervention va dans le sens de ce que j'allais dire. Il ne me semblait pas que c'était l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la ville. Apparemment, ce soir, il y a du nouveau. J'ai eu raison d'appeler à voter non. Sinon, cela aurait été un vrai problème. Quoi qu'il en soit, monsieur Laurent, ne pensez-vous pas que ces référendums sont inutiles ? Comme je l'ai dit tout à l'heure, ne pensez-vous pas que tout cet argent dépensé pour une élection municipale, comme vous l'avez dit tout à l'heure, ne pourrait pas être mis ailleurs, dans le sport, les écoles ? Cet argent serait en tout cas mieux utilisé que pour un si piteux résultat en matière de participation. Je demande à la majorité municipale de bien réfléchir sur les conséquences budgétaires de telles initiatives. C'est quand même l'argent des contribuables, l'argent des Kremlinois. Tout à l'heure, j'ai exprimé mon sentiment par rapport à cette délibération. Franchement, c'est pathétique.

Vry-Narcisse TAPA, Conseiller Municipal chargé de la politique de la ville, de la régie de quartier et des établissements recevant du public, du Conseil de Quartier Les Martinets/Le Plateau (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, la faible participation des Kremlinois à ce scrutin reflète un phénomène national que nous ne pouvons que déplorer, mais qui ne doit pas être mis au débit de cette initiative de la majorité municipale. Au contraire, nous voulons insister sur la réussite de la mise en place d'un rendez-vous citoyen régulier qui trouve sa place dans la vie citoyenne de la Ville. Il faut le souligner. 11 % de votants en 2024, c'est pratiquement le double de citoyens qui se sont déplacés pour donner leur avis sur un sujet qui concerne tout le monde. Tous les ans, nous doublons le nombre de participants à ce référendum annuel que nous avons voulu, dès le début de la mandature, pour faire vivre la démocratie locale. Nous ne voulons plus que la prise de décision soit un rendez-vous arbitraire, partisan et relégué à des scrutins nationaux et européens.

Les Kremlinois nous ont envoyé un signe encourageant cette année. Ils nous disent qu'il faut continuer dans cette voie de la participation locale et citoyenne, tout comme ils répondent présents de plus en plus nombreux aux rendez-vous de leurs conseils de quartier et proposent de plus en plus de projets d'embellissement et de soins pour la ville. Mais nous le savions déjà, tous les sondages le disent, depuis des années en France, le maire accompagné de son équipe municipale est l'élu politique le plus apprécié par les concitoyens. C'est celui en qui ils ont le plus confiance. Quand il implique et responsabilise les habitants sur la gestion de leur vie quotidienne, les habitants s'impliquent à leur tour. C'est le signe qu'une démocratie vivace est possible. Il faut l'encourager et l'entretenir en donnant la parole à tous régulièrement. Il faut du temps pour ancrer des habitudes et faire valoir une initiative. Le référendum annuel ne fait pas exception à cette règle. Il est en train de trouver son chemin. Nous nous en réjouissons.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, en date du 8 décembre, j'ai adressé au Directeur de cabinet du Maire le courriel suivant, avec pour objet la délibération 2023-111 : « Monsieur, je vous remercie de me communiquer les factures d'impression de chacun des documents diffusés aux électeurs, le coût de diffusion, le montant des rémunérations ou indemnités versées aux agents communaux pour la tenue des bureaux de vote. » Sans réponse, le 12 décembre, j'ai fait un rappel. Monsieur le Maire, vous étiez en copie. Je n'ai même pas reçu, par élémentaire correction, un accusé de réception de cette demande et d'autres que j'ai faites dans le cas de ce Conseil municipal. Aujourd'hui, je ne connais toujours pas la réponse à mes questions. J'aurai l'occasion de revenir, au cours de ce Conseil, sur cette attitude scandaleuse.

En tout cas, monsieur le rapporteur, je crois que si vous êtes encore en vie ce soir, à cette minute où on parle, c'est parce que le ridicule ne tue pas. C'est le 3^e référendum. Pour le premier, sur le marché forain, vous avez totalement manipulé les Kremlinois parce que vous vous êtes bien gardé de leur indiquer le coût de cette modification sur les finances communales, et pour un résultat tout à fait dramatique puisque, aujourd'hui, ce marché ne répond absolument pas aux objectifs que vous aviez fixés. Le 2^e référendum était sur le « 30 à l'heure » au Kremlin-Bicêtre alors que c'était totalement inutile. On roule déjà à 30 à l'heure. Maintenant, après ces deux référendums, on a un référendum du 3^e type : c'est le référendum auquel il ne faut pas dire oui. Surtout, on engage des moyens. Et, mesdames et messieurs les électeurs, surtout, ne faites pas ce que l'on vous demande de faire.

Surtout, M. Delage a évoqué une pseudo-concertation avec les conseils de quartier. Là, monsieur Delage, vous avez poussé le bouchon un peu loin. En réalité, il n'y a pas eu de concertation, mais seulement une pseudo-information. D'ailleurs, toutes les remarques que l'on a pu vous faire au cours de ces réunions sont restées lettre morte. Je crois que Pierre Dac aurait sûrement fait son miel de cette sinistre pantalonnade. Je m'arrête là. Cela ne mérite pas plus.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, oui, nous parlons de référendums, nous parlons de liberté, nous parlons de démocratie. L'ensemble des Kremlinois et des Kremlinoises sur notre ville ont ce droit. Et nous, en tant qu'élus, nous avons l'obligation de répondre à cette demande. Vous, de votre façon calculatrice, vous ne pensez qu'à dire « niet » à tout. Pour nous, c'est le contraire. Pourquoi je dis « niet » ? Parce que, monsieur, tout à l'heure, vous avez utilisé le mot de « Poutine ».

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous avez dit non au référendum.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

C'est inacceptable dans une assemblée que la nôtre, une assemblée démocratique où nous sommes tous des gens du peuple qui venons défendre la liberté, la démocratie. Et, pour ce référendum, ce n'est ni vous qui choisissez, ni nous. Et vous devriez en être content. Ce sont les Kremlinois qui si se sont déplacés au bureau de vote. Comme vous le voyez en termes de pourcentage de vote, c'est crescendo. Et là, ça vous gêne. Je vous le dis en face. Ça vous gêne. Peu importe le prix. C'est le coût d'un timbre pour aller voter. Le coût d'un timbre ! (Je termine, laissez-moi terminer, chacun son tour, monsieur, vous êtes inscrit, c'est à mon tour.) La démocratie, c'est un coût financier qui est relativement bas dans notre ville. Cela permet aux concitoyens de se déplacer, de se prononcer sur un choix référendaire, le référendum sur l'éclairage public. L'ensemble du pays travaille actuellement dessus. De nombreuses villes ont choisi d'éteindre et sont revenues sur leur décision. Nous, nous ne reviendrons pas sur notre décision. Nous avons décidé de laisser la liberté de réagir et d'action aux Kremlinois. Ils ont décidé. Un point, c'est tout. Si cela vous plaît, c'est bien. Si cela ne vous plaît pas, monsieur, restez dans vos écrits.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous n'avez pas la parole. Monsieur Chappellier, je vous rappelle à l'ordre conformément au Règlement intérieur. Je vous rappelle à l'ordre. Vous prenez la parole lorsque vous y êtes autorisé après vous être inscrit. Ce n'est pas une foire, c'est l'exercice de la démocratie. On respecte l'ensemble des élus, on ne les interrompt pas et on s'inscrit. Vous n'avez pas la parole. Je continue avec ceux qui se sont inscrits.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs, chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion de débattre autour de la délibération qui proposait la question de cette 3^e édition de référendum au Kremlin-Bicêtre. Il y avait eu notamment la participation au débat de certains habitants de la ville qui soulignaient des sujets très pertinents et qui, pour la plupart, étaient plutôt contre l'extinction de l'éclairage public la nuit au Kremlin-Bicêtre. Et je pense que vous l'aviez tous constaté ce soir-là. Ce que j'ai beaucoup de mal à comprendre, c'est l'avis qui semblait régner lors de la prise de parole de plusieurs élus de la majorité ce soir-là et, notamment, de Mme Étienne qui semblait avoir une réflexion et des propos plutôt en accord avec le fait d'éteindre l'éclairage public la nuit au Kremlin-Bicêtre, avec des éléments qui avaient une certaine pertinence et qui avaient été mis en avant.

Pour ce qui est de M. Laurent, monsieur le Maire, nous avons très vite compris la stratégie qui était la vôtre de proposer cette question qui n'a jamais fait l'objet d'interrogations quelconques par les Kremlinois, que ce soit en Conseils de quartier ou en réunions publiques. Tout cela est évidemment mensonger. M. Jean-Luc Laurent et ses amis communistes du territoire n'ont pas pu s'entendre sur ce sujet, parce que l'Établissement public territorial prévoyait d'acter d'éteindre l'éclairage public au Kremlin-Bicêtre dans la continuité de l'extinction des publicités et enseignes lumineuses entre 1 heure et 6 heures du matin sur l'ensemble des 24 villes du Grand-Orly-Seine-Bièvre, s'étendant du Kremlin-Bicêtre à Viry-Châtillon. D'ailleurs, c'est peut-être pour cela qu'au départ, certains élus de la majorité semblaient en accord avec cette extinction de l'éclairage public dans la ville. Mais il semblerait, une fois de plus, que M. Jean-Luc Laurent a réussi à vous amadouer et à vous convaincre ou, peut-être, devrais-je dire à vous imposer de faire campagne contre ce référendum, ce qui rend d'autant plus ironique l'organisation de cette 3^e édition. Monsieur Laurent, vous avez inventé un concept avec M. Delage, celui de proposer un référendum en expliquant que vous êtes contre et que la population doit s'y opposer. C'est un concept tout nouveau, unique en son genre. Et c'est un concept surtout très étrange.

Il n'y avait pas besoin de référendum pour comprendre que la ville du Kremlin-Bicêtre ne peut être dans le noir la nuit, sans éclairage, quand on voit ce qui s'y passe tous les soirs. Je vous invite à vous rendre, par exemple, en ce moment, sur la place de la République où il y a, depuis trois semaines, des bagarres et règlements de comptes de trafiquants pour une guerre de territoire la nuit. J'ai reçu près de dix appels d'habitants des immeubles au-dessus du café Le Brazza. Vous aurez peut-être une réponse à leur apporter, monsieur le Maire, monsieur Delage. Vous pourrez peut-être leur expliquer pourquoi il y a si peu d'agents de la Police municipale assermentés sur le terrain ; ou encore pourquoi vous avez viré de très bons agents depuis 2020 qui avaient une maîtrise du terrain ; ou encore leur expliquer qu'il y a des personnes derrière les caméras 24 heures sur 24 à contempler avec des pop-corn ces bagarres nocturnes pour lesquelles ils ne peuvent rien faire car il n'y a pas assez de policiers municipaux et surtout pas d'équipes nocturnes.

Expliquez-leur aussi, en même temps, que vous avez proposé un référendum pour éteindre l'éclairage la nuit mais que, attention, vous avez été contre et que vous avez fait campagne contre et que, d'ailleurs, c'est le contre qui l'a emporté. Tout cela semble ridicule. Ça l'est.

Pourquoi je dérive un petit peu ? Tout simplement parce que, monsieur Jean-Luc Laurent, mesdames et messieurs les élus de la majorité, tout comme vous avez tiré des leçons des 1^{er} et 2^e référendums en tentant de modifier certaines choses, si vous comptez organiser une 4^e édition, je vous mets au défi de mener de réelles réunions publiques

participatives au Kremlin-Bicêtre en prenant toutes les propositions qui seront soumises sous le regard des élus divers et variés, d'associations de personnes apolitiques, si possible bien sûr – n'est-ce pas, monsieur Laurent ? – et sous le contrôle des élus de l'opposition en jouant vraiment le jeu de retenir la thématique qui revient le plus souvent. Vous verrez que l'on en arrivera à débattre de choses plus concrètes et plus intéressantes au Kremlin-Bicêtre, de réalités du terrain que vous ne connaissez vraisemblablement plus du tout. Il suffit tout simplement de relire les 120 propositions. Les plus nombreuses d'entre elles, soit près de 30 %, concernaient notamment la sécurité locale. J'ai des propositions, du coup, à vous faire pour la 4^e édition : êtes-vous pour ou contre la Police municipale la nuit ? Ou encore : êtes-vous favorable au fait que la majorité a pris la liberté de ne pas confier la sécurité locale à un maire adjoint ? Ou encore : êtes-vous pour ou contre l'arrêt des caméras de vidéosurveillance la nuit ? Parce que, s'il n'y a pas de caméras la nuit, ce serait bien de demander l'avis aux habitants, ou bien, s'il y en a et qu'elles ne servent à rien parce qu'il n'y a pas assez d'agents ou pas d'équipes nocturnes, il faudrait aussi oser poser cette question aux habitants qui ne parlent que de cela quand on lit le recueil des 120 propositions pour la 3^e édition du référendum.

Dans la continuité, avec un peu plus d'humour, vu la question insensée que vous nous avez imposée en novembre 2023, nous pouvons aussi rigoler : êtes-vous pour ou contre la vente de cigarettes à la sauvette devant le métro du Kremlin-Bicêtre, par exemple ? Vous aimez plaisanter de temps en temps, monsieur Delage, monsieur Laurent, quand certains élus vous interpellent, quand on vous pose des questions orales. Je me suis donc prêté à l'exercice. Mais, en réalité, pour cette 3^e édition, il y a une grande question à laquelle nous n'avons pas de réponse : combien a coûté cette 3^e édition qui a été plus forte en communication et en dépenses ? C'était assez visible. Il nous faut le montant exact ce soir. C'est un élément très important quand on voit que l'économie de l'extinction de l'éclairage public annoncé était de 100 K€ par an. Je précise en conclusion que nous ne participerons pas au vote pour être en accord avec le principe du référendum avec lequel nous ne sommes pas en contradiction, monsieur Chiakh. Nous aussi, nous défendons la démocratie locale. Nous respectons tellement le choix démocratique des habitants que nous n'allons pas nous exprimer ce soir.

20 heures 05 : arrivée de M. GIBLIN.

Jean-Luc LAURENT, Maire

M. Zinciroglu était le dernier orateur. Je donne la parole à Jean-François Delage pour répondre aux éléments issus du débat général.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vais reprendre la question de Mme Chiboub qui a déjà été posée en Commission. Je vais réexpliquer le principe de ce référendum et de cette délibération par rapport à ce référendum. La question est remontée des Conseils de quartier, des bureaux de Conseil de quartier, d'un appel à idées également proposé aux Kremlinois. D'ailleurs, je ne vous ai pas vu souvent aux Conseils de quartier, monsieur Banbuck. Je ne vois pas bien comment vous pouvez en parler aussi savamment que vous l'avez fait tout à l'heure. Monsieur Banbuck, je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure. On peut continuer comme ça, s'il vous plaît.

Concernant la délibération, la question posée est celle qui a été posée au référendum et qui proposait l'arrêt de l'éclairage public entre 0 heure 30 et 5 heures 30. Au référendum la question a été posée de façon à ce que la réponse, conformément à la loi, puisse être oui ou non. Ce soir, la délibération propose donc, comme la question, l'arrêt de l'éclairage public. L'article 1 propose de mettre en œuvre l'arrêt de l'éclairage public entre 0 heure 30 et 5 heures 30. Nous proposons de répondre non à cet arrêt de l'éclairage public en suivant la décision des 1 292 Kremlinois qui ont répondu non à la question. C'est aussi simple que ça. C'est une question sémantique, si vous voulez, qui est peut-être un peu complexe, mais nous proposons de répondre non à la question, comme les Kremlinois l'ont fait. Tout simplement. C'était une question que vous posiez aussi, monsieur Chappellier. Voilà la réponse que je peux faire. J'espère être assez clair sur le sujet.

Monsieur Chappellier, vous nous dites que le référendum est inutile, vous nous parlez de l'argent dépensé. Je veux bien que l'on puisse même dire que la démocratie est inutile et qu'un référendum se limite à une ligne budgétaire, ou que la démocratie même se limite à une ligne budgétaire. Je n'y crois pas. Je pense qu'il nous revient aussi à nous, élus, de faire vivre cette démocratie au niveau local. Cette démocratie a une valeur inestimable pour notre pays. Cette valeur ne se limite pas très clairement à une ligne budgétaire. Je pense même, mieux, que, quand la démocratie va mal, le seul remède, c'est encore plus de démocratie, c'est toujours plus de démocratie. Ce référendum est une tentative, au niveau local, au niveau kremlinois, de mettre toujours plus de démocratie dans notre vie publique.

Monsieur Banbuck, vous nous reprochez de ne pas avoir dit oui au référendum. Je ne comprends pas bien. La question posée à un référendum propose un oui ou un non. Nous avons proposé de répondre non à cette question. Cette question est remontée des habitants et des citoyens. Nous avons simplement proposé de répondre non. Vous me dites que j'ai bien de la chance d'être en vie ce soir puisque le ridicule ne tue pas. J'ai envie de vous citer cette phrase de François Mitterrand : « La démocratie, c'est aussi le droit institutionnel de dire des bêtises. » Je crois que l'on a parfaitement respecté le droit ce soir, y compris vous, monsieur Zinciroglu. Je ne rentrerai pas dans tous les détails qui ne concernaient en rien le référendum dans la parasha que vous avez faite, comme à votre habitude. Voilà ce que j'ai à dire ce soir. Oui, nous continuerons les référendums parce que nous pensons que c'est important.

J'ai une petite précision à vous donner concernant les questions que vous avez posées, monsieur Banbuck. L'intégralité de l'organisation du référendum kremlinois annuel est : factures d'impression : 6 290 € ; coût de diffusion : 14 258 € ; montant des indemnités versées aux agents communaux pour la tenue des bureaux de vote : 16 749 € ; pour un total de 38 905 €, soit 1,58 € par habitant. Il me semble que la démocratie, à ce prix-là, mérite que l'on continue de la faire vivre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Avant de donner la parole pour les explications de vote, je reviens à la réponse donnée par M. Delage à une question très concrète de M. Banbuck. Je veux lui dire qu'il a reçu réponse aujourd'hui, à 16 heures 53, aux huit questions qui ont été posées par différents courriers. Je veux souligner, monsieur Banbuck, que vous êtes mal placé pour faire un procès à cette équipe municipale qui ne répondrait pas à vos questions, alors que nous avons répondu à des questions qui ont été posées tardivement dans la période préparatoire au Conseil municipal. Il est vrai que vous ne participez pas aux Conseils de quartier. Mais vous avez un avis sur les Conseils de quartier et les choix qui s'y expriment. C'est original. Vous ne participez pas aux Commissions, mais vous avez un avis sur le travail municipal pour mettre en cause l'équipe municipale et son maire qui ne répondraient pas à des questions que, volontairement, vous posez tardivement. Je voudrais vous dire que la majorité municipale d'aujourd'hui attend toujours les réponses aux questions qui ont été posées lorsque nous étions dans l'opposition de M. Nicolle dont vous étiez le Premier Adjoint en charge des finances. Très franchement, balayez devant votre porte avant de vouloir donner des leçons et de faire des effets de manches qui sont particulièrement mal placés.

S'agissant des éléments donnés, oui, ce référendum, qu'on le veuille ou non, est une prérogative qui est à la disposition des collectivités territoriales (communes, départements, régions) pour consulter dans le cadre de la loi avec une campagne électorale. La loi est strictement appliquée. Si nous le mettons en œuvre, c'est parce que la démocratie a besoin d'être revivifiée. On n'a pas à attendre tous les 6 ans, au moment d'une élection municipale, pour consulter les citoyens sur des questions qui n'ont pas été abordées tout particulièrement pendant une campagne électorale.

S'agissant de ce référendum 2023, je veux rappeler – mais M. Zincioglu l'a indiqué – qu'il y avait eu, au regard de la flambée des prix de l'énergie, un débat, dont il a fait état, au niveau de l'exécutif de Grand-Orly-Seine-Bièvre et des 22 communes visant à décider de faire des économies en éteignant l'éclairage public la nuit. Une deuxième mesure était la fermeture partielle des piscines, en tout cas sur des durées qui auraient remis en cause les plages d'accès aux piscines intercommunales dont celle du Kremlin-Bicêtre. Ce débat a eu lieu. Les élus et l'exécutif du territoire n'ont pas retenu cette proposition. Par contre, dans le cadre du référendum, sur les 130 questions qui nous sont revenues des citoyens, il y a une question de cet ordre. Les questions ont été débattues avec les bureaux de quartier et les Conseils de quartier. Vous le savez, c'est dans ces conditions que l'on a décidé de proposer au Conseil municipal de septembre de retenir cette question qui fait débat dans différentes communes. Dans d'autres communes, le débat a eu lieu avec un référendum et il y a extinction de la lumière la nuit dans le cadre de consultation par référendum. Ce n'est pas le cas ici. Cela tombe bien parce que nous n'y étions pas favorables. On peut considérer qu'il est bizarre qu'une équipe municipale consulte avec son Maire les habitants en appelant à voter non à une question. C'est tout simplement la démocratie. C'est la démonstration que le référendum au Kremlin-Bicêtre, que nous mettons en œuvre, n'est pas de nature plébiscitaire. Nous pensons que la démocratie mérite d'être revivifiée, notamment par le référendum. Nous entendons continuer en ce sens, de même que nous voulons continuer à développer la démocratie participative au travers des Conseils de quartier, de réunions publiques permettant de discuter très concrètement de projets locaux. Nous l'avons fait, par exemple, sur les squares Victor-Hugo et Jules-Guesde, sur le futur square Simone-Weil de la rue Marcel-Sembaat. Ils feront l'objet d'inscription au budget présenté dans quelques instants. Ces projets ont été très concrètement discutés avec les habitants des quartiers concernés qui ont bien voulu participer aux réunions proposées. Tout ne descend pas d'en haut. Tout ne vient pas de la Mairie. Nous croyons dans la nécessité d'améliorer et de renforcer la démocratie en utilisant différents moyens. Voilà ce que je voulais dire en réponse également à des éléments qui ont été indiqués dans le débat général. Je demande maintenant s'il y a des explications de vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, j'ai été mis en cause...

Jean-Luc LAURENT, Maire

Une explication de vote...

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Dans votre intervention, vous avez mis en cause ma légitimité à m'exprimer sur ces questions-là.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il n'y a pas de mise en cause. Ce n'est pas une mise en cause.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

On est au Kremlin-Bicêtre et on s'inscrit dans un débat général permettant à chacun de s'écouter et d'entendre les arguments. J'appelle les explications de vote. M. Hémerly a demandé à faire une explication de vote. Y a-t-il d'autres demandes d'explications de vote ? Non.

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, au-delà même du débat qui vient d'avoir lieu sur l'outil démocratique qu'est le référendum, il est paradoxal de critiquer cet outil démocratique dans une salle où, justement, on fait place à cette démocratie. Je voulais juste souligner ce petit paradoxe qui a lieu. Au-delà de ce débat, je voulais souligner le fait que beaucoup de jeunes se sont déplacés aux urnes pour le dernier référendum. Ces jeunes viennent d'avoir 18 ans et, pour la première fois, ils votent au Kremlin-Bicêtre. Je tenais à remercier ces personnes qui sont venues nombreuses pour voter au référendum. Nous voterons contre ce projet de délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix le projet.

Résultat du vote

Votants : 33

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Ne prennent pas part au vote : 12 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération n'est pas approuvée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-112. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

La Charte de l'élu local dispose que l'élu local exerce ses fonctions « avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité » et qu'il est de son devoir de poursuivre « le seul intérêt général ». La Charte, qui a été lue le jour de l'installation de ce Conseil municipal, précise également qu'il lui revient de « prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts ». Dès son arrivée, l'équipe municipale a souhaité enrichir cette Charte de l'élu local d'une Charte éthique propre au Kremlin-Bicêtre. Cette Charte éthique précise notamment les dispositions relatives à la prévention du conflit d'intérêts. Elle interdit en outre aux élus de recevoir des cadeaux ou libéralités, ou d'accepter des invitations de la part d'intérêts privés afin de garantir leur impartialité et leur indépendance dans l'exercice de leurs fonctions. Pour assurer le respect de cette Charte éthique, l'équipe municipale a, dès novembre 2020, doté la collectivité d'un Comité éthique et nommé une présidente. À la suite de sa démission, annoncée en juillet 2022, et compte tenu de l'obligation faite aux collectivités de désigner un déontologue des élus en 2023, celle-ci n'a pas été remplacée. En effet, la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 a introduit la possibilité, pour les élus locaux, de consulter un référent déontologue afin de garantir le plein respect des obligations qui leur incombent au vu de la Charte de l'élu local.

Le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local dispose que les collectivités territoriales doivent désigner leur référent déontologue au 1^{er} juin 2023. Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner un référent déontologue afin de se mettre en conformité avec la loi. Il est par conséquent proposé aussi au Conseil municipal de dissoudre le Comité éthique en ce qu'il sera dorénavant privé d'objet. Toutefois, la Charte éthique de la Ville du Kremlin-Bicêtre restera en vigueur de telle sorte que le référent déontologue pourra être saisi pour des sujets relatifs au respect des dispositions de cette Charte éthique.

Il est donc proposé à l'article 1 de nommer M. Nicolas Desforges, référent déontologue des élus locaux de la Ville du Kremlin-Bicêtre. Vous disposez du CV de M. Nicolas Desforges qui a été remis sur table ce soir.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je précise qu'il appartient aux conseils municipaux de mettre en œuvre cette disposition rappelée par Jean-François Delage. Dans le cadre de la désignation du déontologue des élus, l'Association des maires de France a joué son rôle en nous transmettant une liste de candidatures possibles. Parmi ces candidats, je vous propose la candidature de M. Nicolas Desforges qui a accepté d'être proposé. Il est honoré d'être le déontologue, si vous en êtes d'accord. J'ai souhaité vous remettre son CV. Vous avez pu constater qu'il s'agit d'une personne en retraite, ancien préfet de la République. Il a servi l'État. Il a été en cabinet ministériel. Il a été le Directeur général des services de l'Association des maires de France.

M. Nicolas Desforges, qui est proposé par l'AMF sur la liste des déontologues à disposition des communes, est donc proposé par mes soins et par la délibération présentée par Jean-François Delage. En fonction du vote, il pourra venir à une réunion pour échanger avec les élus et se présenter. Il me l'a proposé il y a quelques jours, mais en souhaitant que cela n'intervienne que s'il est désigné par le Conseil municipal. C'est la moindre des choses. Le débat est ouvert sur ce rapport. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mes chers collègues, je voulais dire que je me félicite de cette proposition pour plusieurs raisons. D'abord, cela correspond au texte, à l'évolution et à la transformation indiscutable dans la société des comités d'éthique en déontologues. Il faut se rappeler de l'histoire. En tant que membre de ce Comité éthique, qui a fonctionné avant la démission de sa présidente, malgré mes demandes à l'opposition pour siéger dans cette Commission qui se voulait transpartisane sur des questions éthiques au niveau de la Ville du Kremlin-Bicêtre, l'opposition a toujours refusé d'y siéger. Je tiens à faire cette précision pour redire que la nomination d'un déontologue, comme c'est maintenant le cas dans tous les ministères et dans toutes les instances gouvernementales ou institutionnelles, rentre dans les mœurs et dont on peut se féliciter au Kremlin-Bicêtre.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local dispose que les collectivités territoriales doivent désigner leur référent déontologue au 1^{er} juin 2023. La réactivité est un terme aléatoire dans votre mandature. À la suite de la démission de la présidente du Comité éthique en juillet 2022, vous aviez jusqu'à juin 2023 pour désigner un remplaçant. On ne peut que regretter ce retard de six mois pour la désignation du référent déontologue.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Mes chers collègues, monsieur le Maire, sauf erreur de ma part, lors du précédent Conseil municipal, je vous ai demandé de nous donner des éclaircissements sur la démission de l'ancienne présidente du Comité éthique. D'après nos sources, elle voulait que tout le monde soit au courant de sa démission et des motifs qui l'ont amenée à prendre cette décision de quitter ce Comité éthique.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, monsieur le rapporteur, il est très étonnant de voir apparaître cette délibération qui suit des questions orales posées par des groupes d'opposition lors de la dernière séance de novembre 2023 où il était demandé au Maire de rendre des comptes sur le Comité éthique qui n'avait plus d'action depuis plus d'un an, depuis la démission de la présidente qui avait pourtant été nommée par M. Jean-Luc Laurent. Comme l'a indiqué M. Khiair, je rappelle que nos questions n'ont trouvé aucune réponse précise notamment sur la raison de la démission de la présidente et sur la transparence demandée vis-à-vis de sa lettre de démission qui n'a pas été transmise aux élus ou, du moins, aux membres du Comité éthique, ce que nous déplorons – n'est-ce pas, monsieur Hassin ?

Par cette délibération, vous souhaitez vous conformer avec la loi du 6 décembre 2022. Monsieur Jean-Luc Laurent, je vais reprendre vos propos : *dura lex sed lex*. En l'état, cette délibération proposée ne se conforme en aucun point avec le Code général des collectivités territoriales. En effet, le guide relatif à la désignation du référent déontologue de l'élu local mis en place par la Direction générale des collectivités locales précise qu'il appartient au Conseil municipal de nommer le référent déontologue et qu'il faut définir la qualité du référent déontologue dans le respect des exigences de l'article R. 1111-1-A du CGCT. Afin de garantir l'exercice effectif des missions du référent, la délibération doit également préciser, en application de cet article et de l'article R. 1111-1-B, les éléments pratiques suivants :

- la durée d'exercice des fonctions du ou des référents déontologues,
- les modalités de saisine du référent et les modalités d'examen de celle-ci (par téléphone, courriel ou courrier, par une demande de rendez-vous, etc.),
- les conditions dans lesquelles le référent déontologue rend son avis à l'élu qui l'a saisi (délai, forme écrite de l'avis rendu),
- les moyens matériels mis à disposition du référent et, le cas échéant, les modalités de rémunération et/ou de prise en charge des frais de transport du référent déontologue.

Rien de tout cela n'est respecté dans la délibération proposée ce soir, ce qui rend cette délibération non conforme à la loi, non conforme au guide du CGL et non conforme au Code général des collectivités territoriales. Il faudra donc préciser tous ces points, les faire apparaître dans une autre délibération et les soumettre au Conseil municipal. L'avantage que nous avons ce soir, c'est d'avoir enfin le nom et le prénom du référent que vous souhaitez nommer, ce qui nous permettra d'étudier tout cela tranquillement et d'en savoir davantage sur cette personne.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Tout d'abord, monsieur le Maire, rien n'interdit à un élu de prendre deux fois la parole au cours d'un débat sur une question. Je réitère que mon collègue Bernard Chappellier était tout à fait légitime à demander la parole une seconde fois au cours de la délibération précédente.

Le 8 décembre, j'ai envoyé, à propos de cette délibération, un courriel à votre Directeur de cabinet lui demandant de communiquer la lettre de démission de la présidente du Comité éthique. Sur la boîte mail émettrice de cette demande,

à l'heure où nous parlons, je n'ai toujours pas la réponse, contrairement à ce que vous avez affirmé tout à l'heure. Ma question, monsieur Laurent, puisqu'il semblerait que j'ai quand même une réponse probablement sur la boîte « Mairie », est la suivante : m'avez-vous adressé la lettre de démission de la présidente du Comité éthique ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Ma réponse va être très simple puisqu'à peu près l'ensemble de vos questions tournent autour de la lettre de démission de la présidente du Comité éthique. Cette lettre a été adressée à M. le Maire et la présidente démissionnaire n'a pas souhaité la rendre publique.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Sur les modalités indiquées par Mme Chiboub et sur les points de droit soulevés par M. Zinciroglu, le rapport précise bien le décret, les éléments relatifs à la mise en œuvre et qu'à ce stade, l'AMF, qui fait le lien entre la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur et les maires des différentes communes de France, n'a pas mis en œuvre les modalités pratiques avec une convention. J'ai posé la question à Nicolas Desforges. Pour l'instant, le travail est encore en cours. Quant à la date fixée par le décret disant que les communes, institutions et collectivités territoriales étaient invitées à désigner un déontologue des élus avant le 30 juin, c'est une volonté des pouvoirs publics, mais nous savons bien qu'il y a parfois des délais entre les délais visés, le volontarisme et les réalités. C'est valable dans toutes les institutions, qu'elles soient de l'État ou des collectivités locales. Preuve en est que nous attendons de l'AMF les modalités pour savoir si une convention devra être passée et si cette convention relèvera du Conseil municipal ou des arrêtés du Maire. L'acte générateur et important est la désignation d'un déontologue des élus au titre du décret n° 2022-1120 du 6 décembre 2022. Telle est la proposition qui est faite. Il s'agit de désigner un déontologue. On regardera ensuite les modalités en fonction de ce qui sera précisé par les préfetures. À ce stade, dans le Val-de-Marne, ce qui n'est en rien une mise en cause de la Préfète du Val-de-Marne, il n'y a pas eu de circulaires d'application. Nous recevons souvent des circulaires des Préfetures. Ce n'est pas le cas. Le candidat que je vous propose, Nicolas Desforges, me disait que l'on est encore en attente d'éléments précisés par l'AMF. Ce sont les précisions que je peux apporter sur ces questions de droit que certains d'entre vous ont posées.

Je mets aux voix la désignation d'un référent déontologue des élus du Conseil municipal de la Ville en vous précisant qu'il s'agit, pour l'article 1, de la rédaction suivante : « De nommer M. Nicolas Desforges référent déontologue des élus locaux de la Ville du Kremlin-Bicêtre ».

Pour l'article 2, je vous demande de modifier en précisant la rédaction en indiquant que l'on abroge « l'article 2 de la délibération n° 2020-125 du 26 novembre 2020 » et « de dissoudre le Comité éthique mis en place ». Il s'agit d'inverser la phrase pour viser d'abord l'article 2 de la délibération qui crée le Comité éthique. C'est plus conforme à la lettre de la loi et de nos délibérations. J'appelle les explications de vote.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, monsieur le rapporteur, nous avons pris l'initiative de prendre contact avec l'ancienne présidente du Comité éthique. Nous lui avons posé la question et elle nous a bien dit pourquoi elle a démissionné. Elle vous a envoyé certes une lettre de démission dans laquelle, justement, elle vous a interpellé. Elle n'a pas voulu me le dire et m'a dit : « Si vous voulez avoir des réponses, justement, j'ai donné le droit à M. le Maire d'expliquer pourquoi j'ai démissionné. » Je ne comprends pas pourquoi vous dites aujourd'hui qu'elle ne vous a pas autorisé à donner les motifs de sa démission. Nous ne prendrons pas part au vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous avez donc amendé la délibération. Cela étant, nous sommes de l'avis de notre collègue. À nos yeux, le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 et, notamment, le nouvel article du CGCT R. 111-1-3 fixent des conditions qui ne sont pas respectées dans cette délibération. Nous ne prendrons pas part au vote.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur Laurent, à plusieurs reprises, vous n'avez pas respecté le Règlement intérieur. Vous amendez en séance. Vous ne donnez pas la parole. Cette fois-ci, vous ne vous conformez pas à la loi. En l'état, cette délibération ne se conforme en aucun point avec le CGCT. Nous ne pouvons pas prendre part au vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je prends note de vos expressions de position de vote. Je mets aux voix cette délibération ainsi modifiée, avec la désignation de M. Nicolas Desforges comme déontologue des élus.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Ne prennent pas part au vote : 12 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)
Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-113. DEMOCRATIE LOCALE – PRESENCE DES ÉLUS AUX CONSEILS MUNICIPAUX DE 2022

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Le Code général des collectivités territoriales a donc introduit une Charte de l'élu local qui indique également un certain nombre d'obligations auxquelles les élus locaux doivent se soumettre dans l'exercice de leurs fonctions. Parmi ces obligations, figure l'obligation suivante : « L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné. »

La Charte éthique, dont nous parlions tout à l'heure, adoptée dès 2020, précise la Charte de l'élu local dans son article 4 sur l'exemplarité : « Les élus du Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre s'engagent à être assidus aux réunions des instances municipales, aux réunions des organismes, institutions et associations dans lesquels ils sont désignés par le Conseil municipal ».

L'élu municipal, parce qu'il s'est vu confier un mandat par ses concitoyens, est tenu à l'exemplarité vis-à-vis de ceux qui ont placé leur confiance en lui. La présence au Conseil municipal constitue à ce titre la première des obligations déontologiques qui s'applique aux élus municipaux. Dans un souci de transparence à l'égard des citoyens, les chiffres des présences de chaque élu aux Conseils municipaux de la dernière année pleine écoulée, c'est-à-dire 2022, sont communiqués au Conseil municipal et sont donc rendus publics. Pour rappel, ainsi que c'est indiqué dans le tableau et afin d'avoir un point de comparaison, les chiffres de l'année N – 2, c'est-à-dire 2021, sont également rappelés. Je ne donnerai lecture ici que des présences de l'année 2022 : Jean-Luc Laurent : 100 % ; Jean-François Delage : 100 % ; Catherine Fourcade : 100 % ; Véronique Gestin : 100 % ; Jean-Philippe Édet : 100 % ; Frédéric Raymond : 100 % ; Christine Museux : 100 % ; Fatoumata Thiam : 100 % ; Corinne Bocabeille : 86 % ; Lionel Zinciroglu : 86 % ; Laurence Couto : 86 % ; Jean-Pierre Ruggieri : 86 % ; Sidi Chiak : 86 % ; Maëva Hartmann : 86 % ; Kamel Boufraine : 86 % ; Brigitte Bricout : 86 % ; Jacques Hassin : 71 % ; Anissa Azzoug : 71 % ; Geneviève Étienne : 71 % ; Nadia Chiboub : 71 % ; Ibrahima Traoré : 71 % ; Jonathan Hémerly : 71 % ; Jean-François Banbuck : 71 % ; Latifa El Krete : 57 % ; Ghislaine Bassez : 57 % ; Toufik Khiar : 57 % ; Elsa Badoc : 43 % ; Oïdi Belaïnoussi : 43 % ; Julie Defrance : 43 % ; Jérôme Giblin : 29 % ; Vry Narcisse Tapa : 29 % ; Bernard Chappellier : 29 % ; Jean-Marc Nicolle : 29 % ; Rose Alessandrini, 0 %.

Trois élus municipaux ne font plus partie du Conseil municipal : Laurence Manaut, 0 % ; Enguerrand Delannoy, 0 % ; Fouad Megherbi : 0 %.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, il serait souhaitable que vous puissiez respecter ce que vous nous aviez donné comme informations en début de mandature. Par exemple, les conseils municipaux de septembre se déroulent mi-septembre, alors qu'en principe, vous aviez annoncé que ce serait le dernier jeudi du mois. Existe-t-il des dispositions pour les absences pour raisons de santé ou de congés ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mon intervention est tout à fait secondaire. Il s'agit de voter sur la présence des élus aux Conseils municipaux de l'année 2022. Je n'ai rien à contester. En revanche, sur le rappel du nombre de présences en 2021, vous indiquez que j'étais absent une fois. Or je n'ai jamais été absent durant l'année 2021. En revanche, en juin 2021, je suis arrivé en retard au Conseil municipal. Je pense que l'erreur vient de là.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il n'y a pas de vote. Il s'agit de prendre acte. Comme il a été mentionné et rappelé par M. Banbuck l'année dernière, il s'agit de faire un état des indemnités des élus. Il ne s'agit pas de salaires, car les élus ne sont pas des salariés. De ce fait, les autorisations d'absence n'existent pas, de même que les congés maladie ou les arrêts de travail qui existent dans le cadre professionnel habituel. Ce qui est comptabilisé ici, ce sont les présences aux séances publiques. C'est une innovation pour Le Kremlin-Bicêtre, mais ce n'est pas une innovation dans le Val-de-Marne. Depuis des années, le Conseil départemental a mis en place une comptabilité des présences et des absences des conseillers départementaux qui fait

l'objet d'un rapport rendu public chaque année. Dans le même esprit, nous indiquons cela.

Je précise également que ne sont pas comptabilisées, à ce stade, les réunions de commission.

Pour l'observation de M. Ruggieri, avant publication du document, rectification sera faite après vérification du PV de la séance par le Secrétariat général. Le Conseil prend acte. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-114. DEMOCRATIE LOCALE. – ÉTAT SUR LES INDEMNITES 2023 DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale, a créé dans le Code général des collectivités territoriales un article qui dispose ceci : « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions. » « Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » Cette obligation de publicité des indemnités perçues par les élus locaux permet ainsi de renforcer la transparence au sein des conseils municipaux, donc de renforcer le lien de confiance entre les élus et les citoyens.

Comme pour les présences, je vais vous donner rapidement lecture des indemnités annuelles brutes en euros : Jean-Luc Laurent, en tant que Maire et Vice-Président de l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre : 34 652,04 € ; Jean-François Delage, Premier Maire-Adjoint et conseiller territorial de l'EPT : 15 408,60 € ; Catherine Fourcade, Maire-Adjointe : 12 466,80 € ; Sidi Chiack, Maire-Adjoint : 14 321,88 € ; Véronique Gestin, Maire-Adjointe : 12 466,80 € ; Jonathan Hémerly : 14 321,88 € ; Christine Museux : 12 466,80 € ; Anissa Azzoug, Maire-Adjointe et conseillère territoriale de l'EPT : 15 408,60 € ; Jacques Hassin, Maire-Adjoint : 12 466,80 € ; Geneviève Étienne, Maire-Adjointe : 12 466,80 € ; Frédéric Raymond : 12 466,80 € ; Corinne Bocabeille : 12 466,80 € ; Jean-Philippe Édet : 12 466,80 € ; Elsa Badoc : 12 466,80 € ; Ghislaine Bassez, conseillère municipale déléguée : 6 303,84 € ; Brigitte Bricout, conseillère municipale déléguée : 6 303,84 € ; Corinne Courdy : 5 481,60 € ; Julie Defrance : 6 303,84 € ; Vry Narcisse Tapa : 6 303,84 € ; Fatoumata Thiam : 6 303,84 € ; Ibrahima Traoré, conseiller municipal délégué, conseiller territorial EPT et conseiller départemental : 44 361,48 € ; Rose Alessandrini, conseillère municipale : 2 142,60 € ; Jean-François Banbuck : 2 142,60 € ; Oïdi Belainoussi : 2 142,60 € ; Kamel Boufraine : 2 142,60 € ; Bernard Chappellier : 2 142,60 € ; Nadia Chiboub : 2 142,60 € ; Laurence Couto : 2 142,60 € ; Jérôme Giblin : 2 142,60 € ; Maëva Hartmann : 2 142,60 € ; Toufik Khiair : 2 142,60 € ; Latifa El Krete : 2 142,60 € ; Jean-Marc Nicolle : 2 142,60 € ; Jean-Pierre Ruggieri : 2 142,60 € ; Lionel Zinciroglu : 2 142,60 €.

Comme pour la délibération précédente, il s'agit de prendre acte du tableau ci-annexé qui récapitule les indemnités perçues au titre de l'année 2023 par les élus du Kremlin-Bicêtre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Le Conseil prend acte. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-115. FINANCES. – CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, la clôture des AP/CP est une modalité qui permet de travailler en pluriannuel. Lorsqu'un dispositif est arrivé à son terme, nous sommes tenus de fermer les AP/CP correspondantes.

La première concerne le déploiement de la vidéoprotection à l'origine. Dans la prochaine délibération, vous verrez qu'une nouvelle AP/CP est ouverte, liée cette fois notamment à la mise en œuvre des conclusions du rapport d'audit sécurité et au passage d'un nouveau marché. Sur la période concernée, 2015-2023, le montant total du programme est de 2 735 608 €.

La deuxième AP/CP concerne le Ruban vert, c'est-à-dire le projet du parc urbain. Le montant sur les années 2018-2023 est de 3 708 276 €.

La troisième AP/CP concerne l'aménagement des locaux du 29 avenue Charles-Gide. Il s'agit du Centre social. Dans la période 2018-2023, cela représente 693 328 €.

Enfin, l'AP/CP pour l'aménagement du nouvel Espace jeunesse, pour la période 2019-2023, représente 1 045 345 €.

Il est proposé au Conseil municipal de clôturer l'ensemble de ces AP/CP en cours, les projets étant terminés.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Excusez-moi, je me suis trompé.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il n'y a plus de demande de parole. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 25 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, Mme HARTMANN)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-116. FINANCES. – CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LES OPÉRATIONS SUIVANTES : GYMNASES, VIDÉOPROTECTION ET ESPACES VERTS

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Cette délibération étant similaire à la précédente, je ne rappelle pas les définitions.

L'AP/CP « gymnases » concerne le gymnase Ducasse et le COSEC Vincent-et-Élisabeth-Purkart. Ces installations sportives ont été très sollicitées pour l'éducation physique et par des associations sportives. Ces constructions datent des années 60 et 70. Leur conception fait apparaître des carences techniques, notamment en termes de consommation énergétique. Cela conduit la Ville à engager des projets de réhabilitation globale de ces deux entités en y intégrant notamment l'aménagement d'espaces supplémentaires. Il me semble que nous l'avons évoqué au dernier Conseil municipal. Le montant prévisionnel de ce programme est de 11,12 M€. Les crédits de paiement prévus pour l'année 2024 s'élèvent à 1,1 M€. La répartition pluriannuelle vous est communiquée dans le tableau, de 2024 à 2027. Je ne le détaille pas.

La deuxième AP/CP concerne la vidéoprotection. Il s'agit de la mise en œuvre du réseau de caméras de vidéoprotection dans la ville, ce qui nécessite la poursuite de son déploiement sur les secteurs actuellement non couverts. Cela s'inscrit dans le cadre des conclusions de l'audit sécurité et de la passation d'un nouveau marché.

La dernière AP/CP concerne le programme « espaces verts », c'est-à-dire les travaux d'aménagement du square Jules-Guesde, du square Simone-Weil (anciennement square Marcel-Sembat), de l'espace végétal pour la place Victor-Hugo et les premières phases d'aménagement de l'espace qui sera situé devant les écoles Péguy et Desnos. Le montant prévisionnel de ce programme est de 8 826 920 €. Les crédits de paiement prévus pour l'exercice 2024 s'élèvent à 2 596 920 €.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jérôme GIBLIN (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Concernant les gymnases, y a-t-il une présence d'amiante ou de plomb ? Cela engagera-t-il des opérations supplémentaires ?

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Mes chers collègues, sur la dépense concernant la vidéoprotection, pourquoi pas ? Mais on n'a toujours pas la réponse à la question sur le nombre d'agents derrière. Nous voudrions bien avoir une réponse à un moment donné. Pourquoi ne pas développer la vidéo protection ? Mais qui se trouvent derrière les écrans ? J'aimerais savoir aussi si la vidéoprotection fonctionne 24 heures sur 24 ou s'il y a d'autres horaires pour ces agents.

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, les autorisations de crédit sont réparties d'une façon à repousser les montants sur 2027, donc sur une nouvelle mandature. Vous chargez 50 % environ de votre étalement de budget pour les gymnases en 2027. Avez-vous une explication sur cette soi-disant répartition ? On voit, dans la précédente délibération, un solde de l'autorisation de programme de la vidéoprotection de 213 600 €. Pour la nouvelle autorisation de programme sur la vidéoprotection pour 2024, vous ne transférez même pas ce montant et vous limitez même l'intérêt que vous portez à ce poste en le diminuant de trois fois votre engagement restant de l'ancienne autorisation. Passer d'un solde de 213 K€ à 75 K€ la première année d'investissement montre bien tout l'intérêt que vous portez aux habitants et à leur sécurité.

Pour le programme « espaces verts », dans votre programme ambitieux, vous indiquez 5 objets sans indiquer le montant attribué à chacun. Est-il possible de communiquer le montant de chacune des opérations ?

Vous proposez trois programmes pour environ 21 M€, dont une grande partie ne sera exécutée que sous une prochaine mandature. C'est inacceptable.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Ma question s'adresse à notre collègue chargé des sports, M. Chiakh. Ce n'est pas la première fois que l'on entend parler d'une réhabilitation des deux gymnases du Kremlin-Bicêtre. Est-ce qu'il serait possible que M. Chiakh nous transmette le projet de ces réhabilitations ? Nous n'en avons jamais eu connaissance jusqu'à ce jour.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, concernant les questions sur l'amiante et le plomb, je ne dispose pas de ces éléments techniques. Néanmoins, il s'agit d'obligations réglementaires. Des diagnostics seront évidemment réalisés. Nous sommes tenus de répondre aux obligations environnementales sur le sujet.

Pour les dépenses sur la vidéoprotection, je comprends le propos qui est de poser les montants de la précédente AP/CP sur celle-ci. Il faut quand même noter que la première AP/CP concernait le déploiement des caméras sur la ville. Sur un total de 90 caméras, 56 sont déjà installées. Nous ne partons pas de zéro. En réalité, il s'agit de prévoir d'éventuelles nouvelles installations sur les zones non couvertes, le remplacement des caméras existantes. Des travaux sont aussi prévus au niveau du CSU. La part la plus importante de l'investissement est faite. Pour être transparent, je n'imagine pas un instant que l'on double le nombre de caméras dans la ville. Les prospectives qui vous sont proposées sont plutôt dans les marges hautes. Il s'agit de montants maximums que l'on peut atteindre dans le cadre de l'AP/CP. Je ne crois pas que nous irons jusqu'à ce qui est indiqué dans ce rapport. Ce sera suffisant pour garantir la sécurité, en tout cas en termes de vidéoprotection dans la ville.

Sur le fait de repousser, comme vous l'indiquez, sur 2027, nous assumons complètement de porter une vision à long terme pour la ville, particulièrement sur des sujets aussi importants et structurants. Je sais que la sécurité et la vidéoprotection vous tiennent à cœur. Sur la rénovation importante des gymnases et du COSEC, nous savons qu'il y a des délais de travaux. Il me semble plutôt responsable de porter une vision au-delà de la fin de la mandature.

Je vous ai répondu sur le nombre de caméras.

Sur les investissements, il s'agit de prospectives. Cela peut donc être revu dans un sens ou dans un autre, aussi par rapport aux évolutions technologiques sur les caméras que l'on ne sait pas forcément mesurer aujourd'hui.

Sur les montants affichés, il faut y intégrer les recettes. Aujourd'hui, en termes de subventions, on doit aller jusqu'à certaines phases de réalisation de travaux pour arrêter des recettes. Cela aura nécessairement un impact sur les dépenses.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce point est important. L'État a modifié les règles du jeu en considérant qu'il fallait que les projets soient suffisamment aboutis dans leur conception avant de solliciter l'ouverture de subventions. On doit être maintenant en phase APD, me semble-t-il, pour déposer les dossiers de subventions. Antérieurement, dès que l'on avait un projet, on pouvait commencer à déposer des demandes de financement auprès des institutions publiques, particulièrement de l'État. À ce stade, pour les gymnases, nous sommes en phase APS.

Vous n'avez pas souhaité participer aux commissions d'appel d'offres. Je vous rappelle qu'un jury de concours a choisi une équipe d'architectes. Il y a eu une élaboration concertée avec les représentants des professeurs d'EPS des établissements scolaires, le conseiller pédagogique sport de l'Inspection et les clubs sportifs. Sur la base de ce travail, sur esquisse, maintenant que les choses sont arrêtées à l'issue de la concertation, nous sommes en phase d'élaboration de l'avant-projet définitif (APD) après la phase APS. Dès que nous en serons à la phase APD qui nous permettra d'affiner les choses avec l'équipe d'architectes, le projet sera présenté par Sidi Chiakh en réunion de Commission municipale le moment venu.

Par rapport à ce que vous avez indiqué sur la vidéo protection, madame Chiboub, il ne faut pas oublier que, par rapport aux délibérations précédentes sur l'ancienne AP/CP, il n'y a pas eu d'interruption, de changement ou d'implantation de caméras de vidéoprotection supplémentaires. Je rappelle que l'élu en charge de la sécurité est le Maire. Je suis particulièrement attentif à ces questions. Nous avons pris l'attache d'un bureau d'étude pour auditer l'état de notre vidéoprotection, comme l'a indiqué Jean-Philippe Édet. Cela nous donne une trajectoire. Je peux simplement préciser à ce stade que nos dispositifs de vidéoprotection – il faut le dire et le redire, monsieur Khia – fonctionnent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, malgré les dénégations et les rumeurs qui sont lancées ici et là.

Jusqu'à présent, il y avait une conservation des images pendant quinze jours. Dans le travail qui vous est présenté aujourd'hui, j'ai proposé de passer à un délai plus important, d'un mois, autorisé par la loi, mais qui nécessite de remplacer des serveurs en termes de stockage. Cela nous permettra de ne pas être pris au dépourvu et de permettre à la Police nationale, qui peut nous réquisitionner, et à la Police municipale de proximité d'être plus efficaces. En effet, nous avons parfois des plaintes ou des signalements qui interviennent plus de deux semaines après les faits, alors que les images sont détruites automatiquement par le système choisi antérieurement. Nous voulons aller vers une amélioration de notre dispositif de conservation des images. C'est la raison pour laquelle il y a un phasage en termes d'AP/CP avec le remplacement d'équipements, des équipements complémentaires et une modernisation des serveurs pour stocker plus longtemps les images. Voilà ce que je peux préciser en plus de ce que vous a indiqué parfaitement Jean-Philippe Édet. Y a-t-il des explications de vote ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est une question que je voudrais poser par rapport au financement de la vidéoprotection.

Jean-Luc LAURENT, Maire

On n'est plus dans le débat général. Excusez-moi. Le sujet reviendra en Commission. Nous en reparlerons à une autre séance. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

75 % de l'AP/CP des gymnases sont hors mandature. 55 % de l'AP/CP de la vidéo production sont hors mandature. 30 % de l'AP/CP « espaces verts » est hors mandature. Nous voterons contre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Contre : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 3 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-117. FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA VILLE

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous livre tout d'abord quelques éléments de contexte. Ce budget s'inscrit dans un contexte économique qui est marqué par une inflation élevée de même que des dépenses de personnel qui sont à la hausse, notamment du fait de la revalorisation du point d'indice du SMIC et d'autres mesures catégorielles souhaitées par l'État. Je ne les détaille pas. Il faut néanmoins noter que les mesures prises par la municipalité (notamment, déploiement du plan de propriété) ont permis de contenir les dépenses réelles de fonctionnement.

Il faut aussi constater que les recettes de fonctionnement de la commune sont stables. Une part importante de ces recettes ne progresse pas ou progresse peu, notamment l'attribution de compensations, les participations de la CAF et, bien sûr, la dotation globale de fonctionnement versée par l'État qui n'est pas indexée sur l'inflation, contrairement à la demande de l'Association des maires.

Il faut noter qu'en 2024, les aides exceptionnelles, dites filet de sécurité, relatives à l'inflation et à la hausse des dépenses de personnel, que nous avons perçues sur le budget 2023 au titre de l'année 2022, ne seront pas reconduites.

Comme la municipalité s'y était engagée, les taux de taxe locale seront stables en 2024. Enfin, dans le cadre de ce budget prévisionnel, la municipalité poursuit ces actions volontaristes visant à protéger, émanciper et rassembler. Elle poursuit également la réalisation de son programme d'investissement ambitieux, ainsi que nous l'avons rapidement évoqué au travers de la présentation des AP/CP, afin de répondre aux besoins des Kremlinois et de préparer l'avenir.

Il convient de noter, pour ce budget primitif, qu'il s'agit du premier à passer dans la nomenclature budgétaire M57. Afin d'en faciliter la lecture pour les élus, les données de 2023 ont été transposées en M57 dans la présentation du rapport qui vous est faite.

Il y a un autre élément notable et important sur lequel je me permets de m'arrêter un moment. Dans la présentation des rapports des budgets primitifs précédents, le comparatif était fait de BP à BP. Pour 2024, le choix a été fait de comparer le budget primitif avec le budgété 2023. Pour rappel, les montants budgétés 2023 reprennent le BP, mais aussi les budgets supplémentaires ainsi que les décisions modificatives, les virements de crédit et les reports. Cela correspond au prévisionnel global de l'exercice, ce qui va nous permettre un comparatif en lien avec les évolutions de gestion dues aux impératifs d'activité ou aux impératifs législatifs, notamment sur la masse salariale, qui sont constatés.

Ce comparatif nous a semblé plus pertinent car il retrace la vie de la collectivité au cours de l'exercice écoulé. Cela peut expliquer certaines distorsions auxquelles il nous faut être vigilants. Je vais me permettre de les évoquer. Il faut noter d'abord que, dans le budgété 2023, apparaissent les éléments suivants : le résultat de fonctionnement reporté, le résultat d'investissement reporté, ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé, que nous n'aurons naturellement pas sur le BP 2024. Ces éléments étaient intégrés au moment du budget supplémentaire de la reprise de résultat de l'exercice N – 1. De même, certains éléments exceptionnels inscrits en 2023 n'ont plus lieu d'être en 2024, notamment les reprises de provisions et les régularisations comptables qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, mais à hauteur de 4,7 M€.

Le budget primitif de 2024 s'établit à hauteur de 60 537 245 €.

Je vous propose d'aborder tout d'abord la section de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement s'établissent à hauteur de 48 964 767 €. Je vous livre quelques éléments saillants. Sur le chapitre 011, dont nous verrons le détail tout à l'heure, les charges à caractère général sont en baisse de 8,42 % par rapport à l'exercice antérieur. Les charges de personnel sont en hausse de 5,41 %. Les atténuations de produit (FPIC, amendes de police) diminuent de 5,61 %. Les charges à caractère général (chapitre 011) connaissent donc un certain nombre d'augmentations. Le facteur qui va expliquer la baisse pour la préparation du BP 2024 est qu'un travail important a été réalisé par les services et les élus de secteur pour contenir les dépenses. Je remercie à ce sujet les services qui se sont prêtés à l'exercice.

Enfin, on voit en 2024 l'impact des mesures prises par la municipalité dans le cadre du déploiement du Plan de sobriété. C'est ce qui nous a permis notamment des baisses significatives de nos dépenses de fluides. C'est rendu possible par le recrutement en 2021 d'un chargé de mission énergie, par l'audit énergétique et par le renouvellement du parc roulant au profit d'énergies propres. Il s'agit d'augmenter la qualité des critères des véhicules.

J'apporte des détails sur le chapitre 011 (charges à caractère général). Les dépenses pour l'eau, l'électricité, le chauffage s'établissent à 1,5 M€, contre 1,75 M€ l'année dernière, soit une baisse significative de 15 %. J'ai expliqué les raisons à l'instant. L'alimentation est en baisse de 5,52 %. Sur ce sujet, la commune est actuellement en train de renouveler les marchés publics relatifs à l'achat de denrées alimentaires. L'objectif est bien évidemment d'abord de garantir la qualité des repas servis et d'élargir l'achat de produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts en maîtrisant au plus près les dépenses. Par ailleurs, la gestion « anti-gaspi » se poursuit et s'amplifie avec, notamment, la mise en place des inscriptions préalables pour le Club Lacroix pour les séniors et les personnels communaux. Cela va permettre de prévoir au plus juste les approvisionnements. C'est ce qui justifie la diminution que vous pouvez constater de 5,52 % sur l'alimentation.

Sur la formation, dans le poste 60 « achats », l'augmentation significative de 20,60 % s'accompagne de notre volonté de gérer au mieux la masse salariale. Ces frais de formation sont en hausse. La municipalité souhaite renforcer la formation des agents communaux dans une perspective, que nous avons déjà évoquée, de GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et compétences). Il s'agit évidemment de répondre au mieux aux besoins des agents.

Les frais postaux et de télécommunication enregistrent aussi une forte baisse (- 30,77 %). Cette diminution s'explique par le renouvellement du marché relatif aux abonnements et consommations des télécommunications qui représente des coûts bas. La municipalité a fait le choix de déployer également en interne une nouvelle solution de téléphonie *open source*. Un autre point notable pour ce chapitre est la baisse de 44 % des remboursements de frais. Cela s'explique par des mouvements financiers liés au budget annexe du marché forain.

Il convient également de préciser que, pour ce chapitre, en 2024, des crédits sont prévus pour une participation de la Ville aux études qui seront menées par le SIPPAREC dans le cadre d'un projet ambitieux de mise en place d'une usine de géothermie sur notre commune. Cette énergie propre et renouvelable va garantir un prix de l'énergie au plus bas et, donc, des économies sur le coût de l'énergie pour les années à venir.

Sur les charges de personnel (chapitre 012), les prévisions budgétaires sont en hausse de 5,41 % par rapport à l'exercice 2023, pour un montant de 28 M€. On peut se féliciter naturellement des diverses revalorisations de rémunérations des agents publics intervenues ces dernières années, mais on constate qu'elles vont peser lourdement sur le budget des collectivités territoriales. En 2024, la hausse de ce chapitre s'explique par les éléments suivants, déjà évoqués : les incidences liées au glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond au déroulement des carrières des agents qui entraîne forcément une augmentation de la masse salariale, la hausse générale du point d'indice de 1,5 % était appliquée à compter du 1^{er} janvier 2023 et que nous allons subir en année pleine en 2024, les augmentations successives du SMIC en année pleine pour 2024, d'autres mesures étatiques visant à revaloriser les carrières des fonctionnaires, la mesure profitable pour tous les agents prise par le Conseil municipal en juin dernier qui va leur permettre l'indemnisation de leurs jours de congé sur le compte épargne-temps au-delà du 15^e jour épargné. Au BP 2024, les dépenses de personnel vont donc représenter 59,1 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui relève d'un choix de gestion fait par la Ville qui va privilégier la gestion des services publics par des agents publics directement recrutés par la commune plutôt que le choix de l'externalisation des missions de service public. C'était le cas, par exemple, de la petite enfance, de la propreté urbaine, du marché forain, de l'entretien des sépultures de cimetière depuis 2023. Pour 2024, c'est une nouveauté, ce sera également le cas pour les prestations graphiques qui sont ré internalisées dans la Ville.

Au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), une augmentation importante de 146 % a été consentie sur la formation des élus. La subvention de fonctionnement aux établissements à caractère industriel et commercial correspond au dispositif DEMOS, déjà évoqué à l'occasion du ROB. En 2024, la Ville réinscrit une subvention dans le cadre du Dispositif d'éducation musicale à orientation sociale (DEMOS) qui permet aux enfants éloignés d'une pratique musicale d'apprendre la musique. Cela se fait en partenariat avec la Philharmonie de Paris. Sur la globalité de ce chapitre, on constate une très légère hausse de 2,37 %.

S'agissant des charges financières, ainsi que cela a été évoqué au moment du ROB, les frais financiers ont connu ces dernières années une baisse constante. En 2023, la Ville a vu ses frais financiers augmenter. En 2024, les charges financières seront à la hausse, ce qui est lié à l'augmentation des taux directeurs. Les emprunts contractés à compter de 2022 ont des taux d'intérêt plus élevés que ceux souscrits pendant la période précédente (2017-2021). Les emprunts en cours conclus par la Ville à taux variable voient leurs frais financiers augmenter mécaniquement. C'est aussi valable pour les emprunts indexés sur le taux du livret A.

Au titre des provisions (chapitre 68), dans un souci de bonne gestion financière, nous avons fait le choix d'inscrire un montant de 60 K€ pour couvrir les créances douteuses. Néanmoins, ce doit être réajusté en partenariat avec la gestion du comptable d'Ivry-sur-Seine qui a proposé l'inscription, pour cette année, à ce chapitre, d'un montant de 20 K€. Les recettes de fonctionnement s'équilibrent naturellement à hauteur de 48 964 767 €. Je vous détaille leur ventilation. Il faut noter que nous ne pourrions connaître le montant du résultat de fonctionnement reporté qu'au moment du CA 2024. D'où l'inscription de zéro euro.

S'agissant des impôts et taxes, j'ai mentionné la stabilité des taux que nous proposons. Les autres taxes (dont taxe de séjour, TLPE) passent de 360 K€ en 2023 à 410 K€ en 2024, ce qui représente une augmentation de presque 14 %. Cette hausse de recettes s'explique par la reprise d'activité hôtelière après la crise sanitaire et par la mise en place de contrôles renforcés par nos services municipaux. Cela représente tout de même une augmentation de recettes de 50 K€. La dotation de solidarité communautaire versée par la MGP est de 147 K€ en 2023. Nous ne connaissons pas encore le résultat pour 2024.

Sur la fiscalité locale, il y a une augmentation du stationnement payant qui passe de 600 K€ à 700 K€, soit une augmentation de 16,67 %.

La dotation forfaitaire au titre des subventions sera équivalente (1 833 760 €, soit 0 % d'évolution). Il y a une légère hausse de la DSU (5,24 %).

Les participations de l'État, de la Région, du Département connaissent une baisse importante, passant de 1,462 M€ à 276 K€. Cela rejoint ce que j'ai évoqué tout à l'heure. Cela correspond à la fin du dispositif du filet de sécurité. Pourtant, nous concernant, les hausses des dépenses se poursuivent car elles sont structurelles pour les raisons que j'ai déjà évoquées.

Au titre des recettes de fonctionnement, le montant pour le BP 2024 est de 48 964 767 €, soit une très légère diminution de 4,34 %.

Je vous propose maintenant de passer à la section d'investissement. Les dépenses d'investissement sont d'un montant total de 11 572 478 €. Pour la subvention d'investissement, il s'agit de la régularisation comptable, qui va s'équilibrer en dépenses et en recettes, de 4,726 M€ que l'on retrouvait en 2023 et qui est de 0 € en 2024.

Concernant les immobilisations incorporelles, il y a un mouvement de 35,98 %. Ce chapitre correspond notamment à l'achat de licences informatiques, aux crédits pour la réalisation d'études, à une enveloppe pour la participation à l'acquisition des fonds de commerce, ce qui est porté par le SAF, afin de répondre au souhait de la municipalité d'utiliser la préemption afin de développer un commerce local plus diversifié et de meilleure qualité. L'objectif est notamment de soutenir les acquisitions au sein de la galerie marchande Grand Sud dans le cadre du projet de restructuration.

Les immobilisations corporelles passent de 4,519 M€ en 2023 à 6,477 M€, soit une augmentation significative de 43,30 %. Dans ces immobilisations corporelles, on retrouve le premier axe prioritaire de l'éducation, que nous réaffirmons pour 2024, avec notamment des travaux et de l'entretien dans les bâtiments scolaires pour un montant de 395 K€, l'achat de mobilier et de matériel pour les écoles, les centres de loisirs et les unités de préparation culinaire (143 K€). Nous poursuivons le déploiement du dispositif du Plan de sobriété avec, notamment, le changement de l'éclairage en LED. Il y a évidemment aussi des achats pour sport, jeunesse, petite enfance, culture et solidarité. Des travaux importants seront menés à la médiathèque pour un montant de 150 K€. Il y a aussi des travaux de rénovation des anciens locaux du Conservatoire situés à l'ECAM, pour 100 K€. Ces travaux vont permettre l'installation de services municipaux, ce qui nous permettra de moins recourir à la location de locaux pour ses services et ce qui va entraîner une économie dans la durée. Sur les espaces verts, nous en avons déjà parlé au travers du programme des AP/CP avec les aménagements de parcs et squares pour un montant de 3,136 M€. Il y a les aménagements paysagers de l'escale végétale de la place Victor-Hugo, les aménagements des squares Jules-Guesde et Simone-Weil (ex-square Marcel-Sembat), les premières phases d'aménagement de l'îlot Verdun-Ponticelli. Cette enveloppe comprend aussi les travaux de réfection des fontaines situées place Jean-Baptiste-Clément et le réaménagement des aires de jeu du parc Pinel, ainsi que la transformation d'une cour de l'école Mohamed-Megrez en îlot de fraîcheur. Je précise que la réfection des fontaines situées place Jean-Baptiste-Clément accompagnera le projet décidé par les habitants dans le cadre du budget participatif pour cette place.

Il y a ensuite la ligne pour les voiries, propreté et cimetière, avec notamment des travaux d'entretien et une première phase de travaux d'agrandissement du columbarium. S'agissant du garage, le plan de renouvellement des véhicules correspond à l'évolution du classement Crit'Air, ce qui permet de répondre aux enjeux environnementaux et de faire des économies d'énergie.

Pour la sécurité, il y a la création d'un programme en AP/CP avec, pour 2024, une inscription de 70 K€.

Pour le commerce, il y a la restructuration de la galerie Grand Sud. Une enveloppe est prévue pour la réalisation de travaux au sein des locaux commerciaux, ce qui facilite la reprise de ces locaux.

J'ai évoqué le budget participatif avec la place Jean-Baptiste-Clément. Le budget participatif sera reconduit pour 2024 avec un budget de 50 K€ alloué à chaque Conseil de quartier.

Des travaux auront lieu dans les bâtiments communaux. Des dépenses seront engagées pour l'informatique et la téléphonie.

Il faut noter que, sur l'ensemble de ces items, 283 K€ de dépenses s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux. Cela a eu l'effet que nous avons pu constater dès 2023 d'une diminution de la consommation des fluides et donc d'un impact positif sur les dépenses de fonctionnement.

Il y a un projet très important sur les immobilisations corporelles en cours (chapitre 23). Il y a le versement des avances dans le cadre du marché de travaux (200 K€), ce qui s'équilibre en dépenses et en recettes. Les crédits relatifs au projet

de réhabilitation du gymnase Jacques-Ducasse et du COSEC Élisabeth-et-Vincent-Purkart sont d'un montant de 1,1 M€. Les recettes d'investissement s'équilibrent évidemment pour le même montant à 11 572 478 €. Le résultat d'investissement reporté ne sera connu qu'au moment du CA. Le produit des cessions connaît une progression importante de 400 %, passant de 662 K€ en 2023 à 3 366 700 €, ce qui, sauf erreur de ma part, doit représenter 7 cessions : le bâtiment 4 place Jean-Jaurès, le terrain situé au 19 rue Curie, le lot B du terrain situé 16 rue Sémard, les appartements situés 12 rue Anatole-France et 52 rue Élisée-Reclus, le fonds de commerce de la place Rouge acquis en 2023 et qui sera cédé à un repreneur durant l'année 2024.

Au titre des dotations, fonds divers, il y a une baisse importante de 44 %, pour passer de 820 K€ à 459 K€. Ces recettes sont constituées de deux éléments : le fonds de compensation pour la FCTVA, avec un montant attendu pour 2024 équivalent et stable par rapport à l'exercice 2023 ; la taxe d'aménagement perçue par la commune. Comment s'explique l'écart entre les deux ? Eh bien, il convient de préciser qu'en 2023, le chapitre 10 des dotations était élevé car il intégrait l'excédent de fonctionnement capitalisé de 340 668 €. Cette recette était inscrite au moment du budget supplémentaire lors de la reprise du résultat. Ce chiffre sera évidemment amené à évoluer.

Le chapitre 13 comprend les subventions d'investissement qui seront perçues par la Ville. Au BP 2024, les subventions déjà actées sont la subvention de la MGP pour la réalisation de l'escalier végétale place Victor-Hugo pour un montant de 333 598 €, les subventions de la RATP pour le réaménagement du square Jules-Guesde à hauteur de 616 K€ et du square Simone-Weil pour 150 K€. Il y a aussi une subvention de la Région Île-de-France pour l'achat de corbeilles de rue (5 705 €), une subvention de la MGP dans le cadre du fonds d'investissement métropolitain pour l'achat d'un car (125 K€, soit quasiment 50 % du montant d'achat), une subvention versée par la MGP dans le cadre du programme « centre-ville vivant » pour soutenir les actions de la Ville qui tentent à redynamiser l'offre commerciale. En 2024, à ce titre, nous percevrons 100 K€.

Par ailleurs, il faut noter que ce chapitre contient également le produit des amendes de police. Or, depuis 2021, les amendes de police ne représentent plus une recette d'investissement, mais un prélèvement sur cette section de fonctionnement. C'est ce qui explique la non-inscription de cette recette au moment du BP 2024.

S'agissant du chapitre 16, qui correspond aux emprunts et dettes assimilés, rappelons qu'en 2023, l'emprunt souscrit par la Ville était en baisse, avec un montant de 2 M€, comparativement à ce qui avait été fait en 2022 avec un emprunt de 3 M€. Au BP 2024, au regard de la politique volontariste d'investissement pour le bien-être des Kremlinois, il est prévu de souscrire un montant d'emprunt de 4,5 M€, ce qui établit, à date et sur l'ensemble du mandat, un emprunt moyen de 3,1 M€.

En conclusion, la section d'investissement s'établit en dépenses et en recettes à 48 964 767 € et la section d'investissement à 11 572 478 €. Je précise que cette section d'investissement est en progression de 14 % par rapport à l'année dernière.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose d'ouvrir le débat général. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, dans le rapport de présentation de votre budget, vous mentionnez que, « Dans le cadre de ce budget prévisionnel, la municipalité poursuit ses actions visant à protéger, émanciper et rassembler. Elle poursuit également la réalisation de son programme d'investissement ambitieux, afin de répondre au mieux aux besoins des Kremlinois et pour préparer Le Kremlin-Bicêtre aux enjeux de demain. » Vous indiquez les motifs de satisfaction de votre politique. C'est aller bien vite et faire l'autruche. Les enjeux pour demain, avec votre budget, c'est surtout l'ardoise que vous allez augmenter et qui devra être payée par les habitants.

Section d'investissement, les immobilisations incorporelles (page 19) : il est indiqué des dépenses pour plusieurs études dont l'une sur l'installation d'un tiers lieu. Pouvez-vous préciser ?

Dans la partie des immobilisations corporelles (chapitre 21), la moitié de vos projets est sans budget chiffré. Aucune somme n'est indiquée à la suite de l'objet descriptif de l'investissement.

Vous prévoyez un budget participatif et démocratie locale reconduit avec, au total, 150 K€. Qu'en est-il de celui de 2023 qui n'est pas consommé ? Est-ce une reconduction de projets que vous indiquez ou seulement une écriture ?

De même, vous indiquez que 283 K€ sont des dépenses pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux. De quels bâtiments communaux s'agit-il ? Quels sont les travaux ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, monsieur le rapporteur, il est temps de briser le silence face à l'état calamiteux des comptes de notre Ville, résultats d'une gestion désastreuse menée par Jean-Luc Laurent et sa majorité. Les faits sont clairs et accablants des dépenses de fonctionnement qui atteignent des sommets incontrôlables, une dette abyssale que nous léguons aux générations futures, des dépenses de personnel qui explosent sans discernement. La situation est catastrophique. Il est grand temps d'affirmer la vérité sans détour. La capacité de désendettement de la commune est au niveau d'alerte critique. Pratiquement 12 années sont nécessaires pour rembourser nos dettes.

En 2024, les dépenses de personnel représentent plus de 60 % des dépenses de fonctionnement avec un effectif global qui a grimpé avec des agents contractuels de catégorie A. Nous sommes la Ville où il y a plus d'administrés dans le 94. Qu'avons-nous montré pour cette sur-administration ? Une qualité de service qui décline à vue d'œil.

Monsieur Laurent, au lieu de prendre ses responsabilités, préfère dénoncer l'État alors que la Cour des comptes indique clairement que la suppression de la taxe d'habitation a eu un impact positif pour les collectivités locales, même si cela a été contesté par l'Association des maires de France.

D'ailleurs, monsieur le rapporteur, nous voulions savoir à combien s'élève le reliquat décidé par l'État sur les dotations au titre du décret de l'arrêté du 13 octobre 2023 ? De combien était ce reliquat ?

Pour sortir de ce désastre financier, M. Laurent a choisi la solution la plus facile : l'augmentation de la taxe foncière. Et devinez quoi ? Cette augmentation est la plus élevée du Département. Le constat est clair. Monsieur le Maire, vous plongez notre Ville dans un gouffre financier. C'est nous, citoyens responsables, qui devons supporter les conséquences. Il est temps de dénoncer cette gestion léthargique et de réclamer des comptes. Le Groupe Écologistes et Citoyens s'engage à défendre nos concitoyens face à ce gâchis financier. Nous devons agir collectivement pour mettre fin à cette gestion irresponsable et redonner à notre Ville la direction qu'elle mérite. Nous dénonçons cette situation inacceptable. Les citoyens méritent la vérité et nous sommes là pour la proclamer haut et fort.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

En préambule, j'espère que je trouverai réponse aux questions que j'ai posées sur ce budget dans la boîte aux lettres qui n'a pas été utilisée pour me répondre. J'en profite aussi, en préalable, pour revenir sur les accusations qui m'ont été faites d'avoir fait les demandes tardives, comme l'a dit M. Laurent tout à l'heure. On peut le dire, et je le dirai pour le public qui nous regarde peu nombreux, mais quand même, le dossier du Conseil municipal, le voici. C'est à peu près deux ramettes de papier recto verso qui nous ont été envoyées, remises dans la soirée du vendredi 1^{er} décembre. Les commissions étaient convoquées le lundi suivant. Force est de constater qu'en la matière, il y a une asymétrie de moyens entre la majorité et l'opposition, car la majorité disposait déjà de toutes ces informations tout au long de la préparation et, nous, nous ne disposons que d'un petit week-end pour tenter de poser l'ensemble des questions nécessaires. Pendant la semaine, j'ai fait l'effort de travailler sur ce Conseil municipal. En effet, je considère que les dates auxquelles j'ai posé mes questions n'étaient pas tardives, mais tout à fait cohérentes avec la capacité des élus d'opposition.

Cela dit, la présentation de ce rapport qui vient de nous être faite, hélas, ne fait que confirmer la dérive financière dans laquelle la majorité a plongé la Ville depuis 2020. Les dépenses réelles de fonctionnement se sont envolées d'environ 20 %, notamment les dépenses de personnel qui ont crû dans des proportions très importantes, bien au-delà du GVT et des indexations de points d'indice décidées récemment par la puissance publique – indexation réclamée d'ailleurs par les parties représentées dans la majorité et qui viennent maintenant s'indigner parce que cela pèse sur le budget communal. Je vois dans le projet de vœu dont on va prendre connaissance tout à l'heure qu'il faudrait que l'État vienne compenser ses augmentations. Bref, quelle incurie...

Et je le dis avec d'autant plus de fermeté, et presque de tristesse, qu'en face de cela, on ne voit que dégradation des services publics et, oui, notamment, de la sécurité. Ainsi qu'il nous est dit dans ces documents du budget, sur 16 postes budgétés, il y a 4 policiers municipaux. Comment nous faire croire qu'avec 4 policiers municipaux, on est en mesure à la fois d'aller sur le terrain et de faire fonctionner le Centre de supervision urbaine qui abrite les écrans des caméras 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ? Alors, oui, peut-être que les caméras fonctionnent en permanence, mais il n'y a personne pour exploiter les images qu'elles produisent.

Alors, évidemment, au regard de cette folie dépensière, avec cette équipe de paniers percés, eh bien, il fallait bien réagir. Donc qu'est-ce qui a été fait ? On n'a rien trouvé de mieux que d'augmenter la taxe foncière dans des proportions records et, ainsi que vient de nous le rappeler mon collègue Toufik Khiar, d'augmenter la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, et quelques services de prestations municipales. J'espère que ces augmentations qui ont un effet sur le potentiel fiscal n'auront pas un effet négatif sur d'autres recettes de la commune. Pour autant, malgré ces augmentations extrêmement importantes, le budget 2024 se présente sous un profil extrêmement inquiétant. Tout d'abord, l'autofinancement de la section de fonctionnement est quasiment limité à la dotation aux amortissements, à part un malheureux 50 K€ qu'on a réussi à gratter entre les dépenses et les recettes pour essayer d'abonder. C'est très loin de ce qui avait été fait prévu l'an passé. En tout cas, cela témoigne que les augmentations d'impôts ne vont pas contribuer au financement des investissements, mais ne servent qu'à financer le fonctionnement. D'ailleurs, l'épargne nette est à nouveau négative. Donc le cumul de ce négatif depuis que vous êtes aux affaires, eh bien, c'est quasiment 6 M€, quelque chose de considérable rapporté aux données financières de la commune.

L'équilibre interne de la section d'investissement n'est lui-même assuré que grâce aux cessions qui sont programmées pour plus de 3 M€. Finalement, on est obligé de vendre les bijoux de famille pour financer les investissements. Sinon, il y aurait eu un déficit de 1 M€. Alors, oui, 2024, on passera. 2025, 2026, *quid* ? Vous voyez que le futur s'annonce de manière assez sombre.

La capacité de désendettement, telle qu'elle résulte des chiffres du budget – sans doute sera-t-il différent à l'arrivée, mais quand même... –, c'est ce calcul à hauteur de 19 ans. Les inquiétudes qui avaient été formulées par la Chambre régionale des comptes et les dénonciations des oppositions antérieurement se trouvent donc pleinement justifiées.

J'ai entendu, lors du Débat d'orientation budgétaire, que j'agiais l'épouvantail de la dette, que j'étais à côté de la plaque et qu'il ne fallait surtout pas retenir comme critère de gestion pour la commune une gestion de bon père de famille. Eh bien, si. La question qui se pose est la soutenabilité de la dette. Si les faits sont têtus, les chiffres le sont aussi. On voit bien que vous êtes dans une impasse. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle vous avez voté ces AP/CP tout à l'heure : c'est parce que vous n'avez tout simplement pas les moyens de financer vos ambitions. La vérité nue, c'est que le fonctionnement plombe le budget et que la section d'investissement est réduite à portion congrue. Nous voterons

naturellement contre ce budget.

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, je tenais déjà à remercier les services de la Ville pour ce travail, dans des conditions qui n'étaient pas simples et à remercier le rapporteur pour son intervention assez complète. Le budget que nous allons voter ce soir répond aux orientations et aux objectifs que l'on s'est donnés pour répondre aux besoins des Kremlinois sur les questions d'éducation, de solidarité, de jeunesse.

J'ai entendu l'opposition et certains propos. Je voudrais revenir un peu là-dessus. Madame Chiboub, vous avez employé le terme d'« ardoise ». Avec le mot « ardoise », vous parlez de la dette comme M. Banbuck. Vous savez, on peut s'endetter pour investir. Cela s'appelle une dette saine. À un moment, il faut avoir du courage politique. Après, si vous souhaitez que l'on supprime des services publics, dites-le. On ferme des places en crèche ? On supprime des postes de la Police municipale ? Vous revenez sur les dépenses de fonctionnement. C'est vraiment intéressant. Pour le fonctionnement, vous parlez du personnel. Mais les services publics dans notre pays, en France, ils marchent avec des femmes et des hommes. Donc oui, bien sûr nous faisons ce choix parce que nous sommes de gauche.

J'ai l'impression, monsieur Banbuck – cela fait longtemps que je vous connais –, qu'il y a un glissement qui est en train de se passer chez vous. Après, c'est la vie, ça arrive... À travers vos propos et certains propos qui ont été dits, on essaie de nous faire passer pour de mauvais gestionnaires. Mais non, on n'est pas de mauvais gestionnaires. Nous faisons des choix politiques. Par contre – et vous le savez parfaitement –, l'État est en train d'asphyxier les collectivités. D'ailleurs, vous auriez pu venir ce matin. Vous auriez même pu voir des maires de droite, le maire de Saint-Maur-des-Fossés, dire que l'État est en train de « plumer » les collectivités. Ce n'est pas moi qui ai employé le terme. L'État est en train de décentraliser la dette sur les collectivités, sauf que les collectivités répondent aux besoins du quotidien. On l'a bien vu à travers les crises successives.

Nous faisons donc un choix de service public pour protéger et innover. Et on investit. Notre groupe votera cette délibération et le budget.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, le Groupe Socialiste veut d'abord saluer le travail accompli par notre collègue adjoint aux finances et, bien entendu, par les services de la Ville qui travaillent sans relâche depuis des mois pour nous présenter ce budget primitif 2024. Nous avons bien évidemment conscience de la difficulté de l'exercice dans cette période si difficile tant au niveau international qu'au niveau national. Il y a des incertitudes, notamment sur l'économie mondiale, dans ce contexte de guerre, avec des répliques en France, sans compter la fragilisation de notre vie démocratique quand le gouvernement Borne est totalement décrédibilisé aux yeux des Français. D'ailleurs, ce matin même, sur le parvis de l'hôtel de Ville, vous l'avez rappelé, monsieur Ibrahima Traoré, à l'initiative de l'Association des maires du Val-de-Marne, se sont rassemblés une vingtaine de maires du Département et nos deux sénateurs pour relancer l'appel du Kremlin-Bicêtre pour un respect par l'État de nos budgets municipaux. Ils disent non, et nous avec, à l'irresponsabilité de l'État central. Non à la suppression de la taxe d'habitation compensée, non au défaussement financier de l'État sur les collectivités locales.

Au Kremlin-Bicêtre, comme le rappelait le Maire ce matin, c'est 16 M€ cumulés que l'État nous a enlevés pour faire fonctionner nos politiques publiques et nos services publics de proximité. Ce soir, nous sommes fiers, malgré ces difficultés et les manœuvres de l'État central qui nous asphyxie toujours un peu plus, de contribuer à l'élaboration d'un budget qui donne clairement sa priorité à un domaine très malmené en ces temps difficiles. Il doit éminemment être soutenu et défendu. Je veux parler de l'éducation, cette obligation républicaine et morale de transformer les savoirs et les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions possibles pour lutter contre les effets pernicioseux de la montée d'un certain radicalisme des croyances et faire rempart, par l'ouverture des esprits de nos enfants, à bon nombre d'intolérance et de déstabilisation de nos principes démocratiques et laïcs. L'éducation est à la base des valeurs qui fondent notre République et permet, à chaque être, femme et homme, de s'émanciper, de prendre conscience que l'on peut et que la République se doit de nous donner le pouvoir d'exercer notre liberté de penser et notre libre arbitre pour devenir un citoyen éclairé et armé pour affronter la vie devant soi.

La majorité municipale a donc décidé d'investir dans la jeunesse de notre pays en consacrant, par exemple, plus de 1 M€ aux travaux dans les écoles et les centres de loisirs. Cela a été dit. Pour 2024, le budget de l'éducation au Kremlin-Bicêtre dépasse ainsi les 28 % du budget total de la Ville. Nous nous en félicitons. Saluons cette décision courageuse qui donne la priorité à la rationalité en envoyant aussi un message fort et clair de soutien à une profession, les enseignants et tous les personnels du secteur éducatif qui sont stigmatisés et maltraités aujourd'hui – encore hier avec l'accident à Rennes – par l'État qui paie et valorise très mal les premiers de ses fonctionnaires et par les influences extérieures qui portent le combat contre la laïcité et la démocratie directement dans les salles de classe, en intimidant les plus faibles et en assassinant les professeurs.

Nous ne manquerons pas d'entendre les critiques creuses et sempiternelles de la minorité sur les déficits. Mais qu'ils se regardent dans la glace et qu'ils réclament avec nous des moyens supplémentaires. Faites-le – je l'appelle de mes vœux – auprès de vos amis au pouvoir actuellement. C'est avec une vraie solidarité de proximité que nous y arriverons en construisant et en renforçant nos principes au-delà de nos clivages politiques. Ne nous trompons pas de cible.

Nous devons concentrer nos capacités sur les problèmes fondamentaux pour permettre à nos valeurs d'exister. Ce budget est l'expression de cette volonté forte que nous soutenons avec autant de fermeté. Merci, monsieur l'Adjoint aux finances et, encore une fois, merci aux services et à notre majorité.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le rapporteur. Nous avons déjà eu l'occasion de débattre longuement, lors de la précédente séance, de vos orientations budgétaires. Ce soir, vous nous présentez le budget primitif de 2024. Cette présentation a une particularité cette année. Elle suit un rapport de la Cour régionale des comptes qui a été remis en 2023. Nous constatons malheureusement qu'il n'y a aucune évolution. La situation est bien pire que ce que le rapport indique sur une période allant jusqu'à 2022. Pour reprendre des termes du rapport de la Cour des comptes, ce budget 2024 est à votre image. Il fait peur, il est prodigue, il est chaotique et il manque de sincérité. Et il ne tient qu'à une seule chose : les taxes locales, notamment foncières. Vous avez augmenté drastiquement la taxe foncière. Vous en maintenez le taux ce soir.

Vous présentez un budget de près de 61 M€, contre 58 M€ l'année dernière, soit une augmentation en une année de 1 M€ de dépenses de fonctionnement et de près de 2 M€ de dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ont été évaluées à près de 49 M€, avec 60 % de ces dépenses pour le personnel communal. Selon la Cour des comptes, 40 % des dépenses du personnel communal sont celles des contractuels. C'est d'ailleurs ce même taux qui est contesté et qui semble être de trop en nombre d'agents pour une Ville de 26 000 habitants. Ces contrats de droit privé, dont vous continuez d'augmenter le nombre chaque mois, chaque trimestre, chaque année, poussent à une évolution de la masse salariale qui est peu maîtrisée, que vous présentez comme budgétée et qui, en réalité, ne l'est pas. Les recettes de fonctionnement sont incoercibles, les recettes d'investissement augmentent grâce à sept cessions. Vous bradez et vendez tout ce que vous pouvez pour tenter de sauver les apparences.

Et des excuses... C'est ce que l'on retrouve beaucoup dans votre présentation. C'est ce que l'on entend aussi ce soir, à l'image du rassemblement de ce jour. Tout mettre sur le dos de l'État, qui est le seul responsable depuis près de vingt ans – je reprends vos propos – sauf que, depuis vingt ans, vous incluez forcément vos amis, madame Azzoug, monsieur Jean-Luc Laurent, monsieur Traoré, les amis de l'ancien député-maire, beaucoup de vos anciens amis actuellement au gouvernement. Beaucoup d'entre eux sont vos anciens amis et sont peut-être encore vos amis, tous responsables, selon vous. Certes, l'État a sa quote-part de responsabilité, mais la vôtre est prépondérante, monsieur Jean-Luc Laurent. Par ce budget, vous démontrez que la situation financière de la Ville continuera d'être très préoccupante. Face à ces constats alarmants, plutôt que d'adopter une position ferme et des actions immédiates pour rééquilibrer le budget, vous continuez à être dépensier. Ce budget aurait dû être l'occasion de rétablir les priorités, de les réaligner, de prendre des décisions cruciales pour le bien-être des habitants, mais vous négligez ces décisions au profit d'initiatives inconscientes et ambiguës qui montrent un certain déni de la situation. Vous nous imposez des compromis qui nuisent à l'avenir financier de la ville avec plusieurs plans pluriannuels allant jusqu'à 2027, ce qui démontre aussi votre irresponsabilité. 2027, c'est un an après l'élection municipale de 2026. Toutes ces erreurs de gestion financière ne restent pas confinées dans vos bureaux, monsieur le Maire, monsieur Traoré, monsieur Édet. Elles se répercutent directement sur la vie quotidienne de chacun d'entre nous, Kremlinoises et Kremlinois. Il y a des coupes dans des services essentiels. Vous parlez de la Police municipale, monsieur Traoré. Je vais vous parler du Service communication. Des impôts locaux en hausse et une détérioration globale de notre qualité de vie sont des conséquences inacceptables. Nous ne pouvons plus tolérer de tels résultats. Comme nous le disions au débat d'orientation budgétaire, nous voterons contre ce budget. Nous pouvons aussi reprendre ce que vous scandiez aujourd'hui et que vous affichez sur le mur de la Mairie sans aucune volonté de défendre l'État, mais uniquement les Kremlinois : un an après, rien n'a changé ; trois ans après, rien n'a changé.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La liste des membres inscrits pour le débat général est épuisée. La parole est à Jean-Philippe Édet.

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Pourtant, il y avait quatre yeux qui vous regardaient. La parole est à Jean-Philippe Édet.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il n'y a aucune entorse au règlement intérieur, monsieur Zinciroglu. Conformément l'article 21, j'indique la clôture du débat qui peut être demandée par le président de séance. La parole est à Jean-Philippe Édet.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, rappelons d'abord une chose, c'est que le budget est avant tout un acte politique. J'ai eu l'occasion, lors de la présentation et de la tenue du débat d'orientation budgétaire, à l'occasion de la dernière séance du Conseil municipal, de rappeler les grands axes qui sont soutenus par la majorité et qui s'articulent autour du triptyque : protéger, émanciper et rassembler.

D'ailleurs, le mois dernier, je disais que c'était d'une absolue nécessité. L'actualité récente et tragique dans notre département ne peut que conforter cette analyse. Face à la béance des fractures de notre société, à la polarisation des débats, à la montée des idéologies de haine, que sont notamment l'islamophobie et l'antisémitisme, je le redis : protéger, émanciper et rassembler.

Le budget que je vous ai présenté ce soir vient conforter ces axes politiques. La protection d'abord, avec le maintien de la subvention du CCAS que nous avons augmentée au titre du budget 2023. Cette volonté de protéger se transcrit également avec la délibération que nous verrons plus tard sur les tarifs, mais qui relève des recettes de fonctionnement, où nous proposons de ne pas augmenter les tarifs de restauration, d'accueil de loisirs périscolaires, après avoir revu le quotient familial et la tarification. Cela permet d'avoir une tarification plus progressive et, surtout, plus favorable aux foyers les moins aisés.

La protection, vous l'avez évoqué, passe également par la sécurité. C'est pourquoi nous proposons la création d'un programme d'AP/CP, un programme pluriannuel d'investissement, pour le renouvellement de la vidéoprotection qui permet dans notre ville d'appuyer les missions de la Police municipale mais également les missions de la Police nationale. Je veux le rappeler parce que je sais que des rumeurs circulent sur le sujet. Je veux dire que, oui, les caméras fonctionnent et que le budget primitif présenté ce soir permettra de soutenir cette orientation forte.

Pour ce qui est du volet de l'émancipation, je veux réaffirmer que l'éducation reste notre première priorité, d'abord avec la réalisation d'importants travaux dans nos structures (troisième tranche de changement des stores à l'école Charles-Péguy, la réfection des sanitaires à l'école Mohamed Megrez, les toilettes de l'école Benoît-Malon ou encore la réfection des chaufferies qui nous permettront des économies sur les fluides). Ensuite, des actions sont mises en place, telles que le développement d'un nouveau Club Coup de pouce ou la distribution des kits de rentrée.

L'émancipation passe également par le sport. Nous verrons que nous ne sommes pas en reste sur le sujet avec la rénovation du COSEC Élisabeth-et-Vincent-Purkart pour un montant de 1,1 M€ ou l'acquisition de matériels, notamment pour soutenir le projet « savoir rouler » qui permettra à de jeunes Kremlinois de profiter d'un séjour à vélo. L'émancipation, ce sont des actions concrètes pour la citoyenneté avec le soutien aux associations, les conférences dans le cadre des universités de l'Université populaire permanente ou le Conseil des jeunes, entre autres. N'oublions pas le soutien que nous faisons aux actions culturelles, notamment avec le retour au projet DEMOS en partenariat avec la Philharmonie de Paris.

Faire société, c'est savoir se rassembler et, particulièrement, dans les nouveaux espaces verts qui verront le jour dans notre ville. Je pense au square Jules-Guesde, Simone-Weil, à l'escale végétale de la place Victor-Hugo. Se rassembler, c'est se rassembler autour d'événements tels que la Fête de la musique, la Fête de la ville, Les Art 'Dentes, le Forum des associations, le Festival de l'écologie populaire, les vœux ou les banquets des séniors. Je rappelle que c'est porté sur le budget de la communication – communication événementielle particulièrement – tant décriée par l'opposition. C'est aussi se rassembler autour de valeurs communes, de valeurs républicaines. Nous avons mis en place de nombreux outils de concertation avec les Conseils de quartier, avec des moyens dédiés qui seront reconduits en 2024 et qui n'entachent en rien les moyens de 2023, si cela peut répondre à l'interrogation de Mme Chiboub. Il y a les consultations pour les travaux d'aménagement ou encore la tenue du référendum kremlinois annuel.

Je veux rappeler que ces actions ne peuvent être menées sans le soutien des agents communaux, des agents publics pour le service public. Face au malaise qui traverse notre société, plus que jamais, nous avons besoin de femmes et d'hommes mus par le sens du service public, car ils sont les premiers vecteurs de cohésion sur notre territoire. C'est un choix qui n'est pas sans incidence budgétaire, il est vrai, mais nous l'assumons pleinement. Il s'agit de défendre notre bien commun : le service public de proximité.

Rappelons que ces orientations fortes s'inscrivent dans un contexte difficile pour l'ensemble des communes. L'inflation reste élevée, pour nous comme pour les ménages, et nous la subissons de plein fouet. Nous avons reçu en 2023, au titre de l'année 2022, l'aide de l'État dit filet de sécurité, mais il n'a pas été reconduit. De plus, la masse salariale, dans ce contexte, connaît une forte progression sous l'effet des hausses du point d'indice du SMIC et d'autres mesures. Ainsi nos charges augmentent-elles de manière structurelle et les aides de l'État ne sont que ponctuelles. Nos recettes de fonctionnement sont stables. C'est le cas de l'attribution de compensations, de la DGF. Mais les charges s'alourdissent de manière structurelle. Malgré ce contexte défavorable, comme nous nous étions engagés, les taux de taxes locales seront stables pour l'année 2024.

Pour tenir ces engagements et, surtout, pour pouvoir répondre aux besoins des Kremlinoises et des Kremlinois, nous avons travaillé avec les services pour construire un budget au plus juste. Et je veux les remercier particulièrement pour ce travail important qui aura permis de contenir les dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement relève tant de notre gestion rigoureuse, mais, surtout et avant tout, elle permet de soutenir l'ensemble des actions que je viens de vous présenter au service de nos axes politiques. Les efforts que nous faisons sont réels et importants. La hausse des recettes fiscales, et donc de la taxe foncière qui a été largement critiquée, a permis quand même de préserver nos services publics de proximité. C'est un choix assumé et partagé avec de nombreuses communes puisque, entre 2010 et 2023, 41 communes de notre Département, sur les 47 qu'il compte, ont augmenté leur taxe foncière. Au titre du Kremlin-Bicêtre, si cela représente une hausse de recettes de 900 K€, il faut quand même la mettre en rapport avec l'augmentation de nos charges, la contribution aux territoires et au SDIS (contribution pour la caserne de pompiers), l'inflation des dépenses courantes et les dépenses de personnel, ce qui représente 1,6 M€. Ainsi notre commune réalise-t-elle des efforts considérables. C'est une réalité que l'opposition feint d'ignorer. Qu'importe. Nous, nous sommes en responsabilité et devons répondre aux besoins des habitants, être au rendez-vous des défis qui se présentent

à nous, tant pour la transition écologique que pour la cohésion sociale. C'est la raison pour laquelle nous assumons cette année un recours plus important à l'emprunt, pour prendre toute notre part dans la transition écologique et pour soutenir un axe fort de notre politique, l'émancipation par le sport.

Par ailleurs, en étant objectifs, nous restons dans la moyenne de dette par habitant des communes de la même strate dans notre Département. Nous sommes, contrairement à ce que vous affirmez, dans une gestion raisonnée et juste du budget. Ce budget se veut au service des habitants de notre ville, répond à l'urgence du présent et prépare l'avenir. Aussi, chers collègues, je vous enjoins à voter ce budget.

Je voudrais apporter quelques précisions par rapport à des interventions. D'abord, pour ce qui est de l'« ardoise » pour les habitants, j'ai répondu à travers cette intervention.

Pour les budgets participatifs, j'ai répondu également. Il y a 150 K€ en 2024. Il y avait 150 K€ en 2023. Ce sera évidemment maintenu.

Pour ce qui est des travaux, les références pour le montant des travaux se trouvent entre autres sur le BP 2023. Pour les rénovations, il y a les LED, les chaufferies, les rénovations énergétiques. Sur ces montants, il y a une partie qui est incertaine puisqu'il va falloir voir les montants des subventions qui viendront abonder ces travaux. Ce qui compte, c'est de regarder le reste à notre charge.

Monsieur Khiar, vous affirmez que la qualité des services se dégrade. Eh bien, moi, je dis que cette affirmation est gratuite et sans fondement puisque vous êtes aujourd'hui incapable de la préciser ou de la mesurer.

Sur la facilité du recours à la taxe foncière, je trouve que cela relève plutôt du courage politique. C'est évidemment une mesure impopulaire. Nous l'assumons. C'est le courage politique. Cela permet quand même de nous dégager des capacités à travailler. Comme vous le faites de manière extrêmement démagogique, nous ne pouvons pas promettre qu'il est possible de tout réaliser à coût constant et, parfois même, de manière exceptionnelle, selon vos propositions, en diminuant les recettes.

Monsieur Banbuck, vous indiquez que les postes sont budgétés, mais qu'il n'y a pas de recrutements. C'est un constat. Après tout, vous êtes élu, vous pouvez être force de proposition. Or je n'ai pas entendu de propositions pour améliorer l'attractivité sur ces postes qui sont dans un cadre de réglementation qui nous contraint. Baisser la masse salariale, ne pas augmenter, voire limiter, la construction de logements sociaux, qui sont les propositions de l'opposition, pour des agents de catégorie C, je vois difficilement comment cela pourrait attirer plus d'agents de Police municipale.

Sur la présentation comptable et formelle, vous avez émis un certain nombre de critiques, mais je me réjouis quand même de voir que, sur les actes politiques, vous n'avez absolument rien à dire. J'étais presque à espérer d'ailleurs, avant votre dernière phrase, que vous alliez peut-être voter favorablement pour ce budget.

Sur la remarque de M. Zinciroglu selon lequel nous bradons le patrimoine communal. Il s'agit d'évaluations des Domaines. Nous ne bradons rien du tout. On se fonde sur des éléments réglementaires.

Sur notre responsabilité d'avoir des actions fermes et des décisions cruciales, oui, nous avons des actions fermes et cruciales, des axes politiques réaffirmés pour le besoin des habitants. Car il me semble que, pour un élu, ce doit être une priorité.

À travers l'exposé que je viens de faire, j'ai pu réaffirmer l'ensemble des priorités qui répondent aux besoins de nos habitants. Je le répète, je vous invite à voter favorablement ce budget.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je veux remercier Jean-Philippe Édet et les élus de l'équipe municipale, tous les élus ayant délégation, ainsi que les services, pour le travail qui a été réalisé. Ce travail a visé à optimiser la dépense publique avec des diminutions au niveau du budget de fonctionnement, qui ont été rappelées par Jean-Philippe Édet. Nous nous interrogeons, à chaque fois que nous élaborons un budget, sur les dépenses et nous recherchons au maximum les économies, ce qui amène à une proposition de budget optimisé, avec une dépense publique en baisse sur un certain nombre de secteurs et qui traduit l'investissement et le travail réalisé.

Deuxième chose. Évidemment, ce budget, qui a été présenté et débattu, est présenté comme il se doit, c'est-à-dire comme un budget primitif, un budget prévisionnel. Ce budget primitif intervient au mois de décembre, ce qui est rare et de plus en plus rare. Nombre de communes préfèrent attendre janvier, février, voire mars pour adopter le budget. Pourquoi ? Au moment où nous vous parlons et nous vous présentons le budget, il n'y a pas de Loi de finances de l'État approuvée. Elle est encore en cours de navette. Nous ne connaissons pas les éléments stabilisés qui vont impacter notre budget. Nous faisons donc une prévision. Ce budget primitif, que l'on a voulu présenter, toujours en décembre, pour que les services soient en situation de travailler à partir de janvier, sera suivi d'un budget supplémentaire et d'adaptations au cours de l'exercice 2024, ce qui intégrera — nous l'espérons — de bonnes nouvelles en termes de recettes que nous n'avons pas inscrites, par prudence et parce que nous n'avons pas les éléments probants nous permettant d'inscrire. La règle absolue, qui a présidé à l'élaboration budgétaire, est en effet d'élaborer et de vous présenter un budget sérieux et sincère avec des dépenses et des recettes bien calibrées, bien travaillées.

Cette proposition de budget, j'en ai la conviction, permet de préparer l'avenir de notre Ville et de répondre aux besoins des citoyens. Je veux mettre en exergue, comme cela a été souligné par plusieurs intervenants de la majorité, la priorité réitérée à l'éducation, comme premier budget en fonctionnement mais aussi en investissement. Cette priorité résultera en matière d'espaces verts et d'environnement, de projets élaborés au cours de l'année passée notamment qui vont nous permettre d'engager les travaux pour trois espaces verts nouveaux dans la ville.

J'en veux pour preuve également l'effort qui va être consenti sur les années qui viennent pour la réhabilitation des gymnases Ducasse et Purkart qui ont un âge certain, fin des années 60 et début des années 70 pour l'un et pour l'autre. Ils ont été bien entretenus, notamment par les agents municipaux, par les services, mais ils nécessitent d'être réhabilités pour mettre fin à leur caractère de passoires thermiques qui creusent notre budget avec la flambée des coûts de l'énergie. Ils vont permettre de s'inscrire dans la transition énergétique. Ils vont permettre aussi de faire une extension, c'est-à-dire qu'au lieu de créer un nouveau gymnase dans la ville, nous allons agrandir les équipements sportifs que nous avons tout en les modernisant. Cela nécessite du temps et, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, le projet qui est en cours de finalisation, qui a été concerté et qui a été approuvé par les clubs sportifs, les éducateurs sportifs et les professeurs d'EPS, va devenir réalité et vous sera présenté en commission dès que nous aurons la finalisation des études.

À l'éducation, aux espaces verts, au sport, j'ajoute la solidarité. Oui, au travers de la politique qui va être présentée dans quelques instants, malgré l'inflation qui reste à un niveau élevé, nous n'augmenterons pas les tarifs du périscolaire, particulièrement pour les usagers de nos services publics puisqu'il sera proposé un gel, malgré l'inflation, dans ce domaine.

Au-delà de cette action, c'est la mise en œuvre importante, non pas au travers du budget, du choix qui a été fait l'année dernière dans le domaine de la solidarité : l'ouverture de l'épicerie sociale qui va intervenir grâce à l'appel à projets que nous avons fait et qui débouche sur l'ouverture de ce libre-service solidaire avec le Secours populaire français. Elle sera située rue du Général-Leclerc.

Deux éléments importants. En janvier, nous fêterons le Nouvel An évidemment, mais, à cette occasion, nous allons fêter la mise en œuvre de deux décisions majeures. La première est la création et la mise en service de la coopérative HLM Kremlin-Bicêtre Habitat, au 1^{er} janvier prochain. Maintenant que les choses sont stabilisées, nous allons assurer la continuité de gestion, non pas telle qu'elle est mais pour améliorer la qualité de service au niveau des locataires.

Et puis nous répondrons à des besoins. Nous aurons un autre engagement qui va intervenir et que je veux évoquer. C'est la mise en œuvre d'un projet qui a été voté par les conseils municipaux successifs pendant une dizaine d'années : la régie publique de l'eau. Elle va entrer en application au 1^{er} janvier prochain.

Un dernier mot. Tout cela est fait dans la rigueur budgétaire ou le sérieux budgétaire, ce que je préfère comme terme. Le budget du personnel, tant décrié, augmente, certes, parce que nous avons à mettre en œuvre des décisions d'amélioration du pouvoir d'achat et d'évolution de carrière. Mais je voudrais souligner devant vous, ainsi que vous le constatez dans l'annexe budgétaire, que les effectifs sont stables de 2023 par rapport à 2022, ainsi que c'est indiqué dans le tableau annexé au budget primitif qui vous est présenté. Tels sont les éléments qui me conduisent à vous dire qu'il faut voter ce budget, préparé avec rigueur et sérieux.

Ce matin à l'invitation des maires du Val-de-Marne, nous étions rassemblés par-delà les clivages politiques sur des demandes fortes. La première est une indexation complète des dotations de l'État. Ce n'est pas le cas. La Ville perd 105 K€. Nous aurons 105 K€ de plus en DGF que cela n'est indiqué au niveau du budget si les dotations de l'État étaient indexées sur l'inflation qui grignote le pouvoir d'achat de toutes les villes.

La deuxième chose, c'est que, en ce moment, il y a une bataille parlementaire qui nous a mobilisés aussi ce matin pour le vote du budget. L'État a beaucoup communiqué sur la transition énergétique, sur la nécessité d'améliorer la situation des immeubles et des habitations en luttant contre la déperdition énergétique. Pour ce faire, il met en place une aide aux propriétaires et aux bailleurs. Cette aide repose sur une exonération de la taxe foncière. Qui paie cette décision de l'État ? Nous. L'État décide, la Ville va devoir supporter l'exonération, ou pas, qui ne sera pas compensée. Eh bien, ce matin, les maires et les élus présents – vous n'étiez pas présents – ont abordé la question de la nécessité d'obtenir une compensation sur l'exonération de la taxe foncière. Aujourd'hui, le Sénat a voté une compensation. Perdurera-t-elle ou non avec la majorité parlementaire qui va voter le budget, peut-être avec le 49-3 ? Cette communication et cette décision intéressante, utile, dans le sens de l'intérêt général, prise par l'État, sera-t-elle supportée uniquement par les communes de France ? C'est la question. Il nous reste quelques jours pour obtenir une compensation. Sinon, nous aurons à décider si nous exonérons ou non. Nous aurons une décision à prendre pour savoir si nous devons modifier notre budget ou non par rapport à cette situation. Le vœu que je proposerai, comme l'appel ce matin de l'Association des maires du Val-de-Marne, vise ces deux questions. Les décisions de l'État doivent être supportées par l'État et non par les collectivités. L'indexation des dotations sur l'inflation doit intervenir aussi. Chacun va être devant cette responsabilité. Quelles que soient nos couleurs politiques et nos divergences, il y a là une œuvre utile qui rassemble la gauche et la droite, par-delà les clivages politiques. J'espère que le vœu, que nous allons vous proposer, sera voté à l'unanimité du Conseil municipal, car il s'agit très concrètement de conséquences pratiques pour le budget des villes et pour la capacité d'aider nos concitoyens à lutter contre les difficultés en termes de pouvoir d'achat qui résultent de la flambée des prix de l'énergie.

Merci à l'exécutif municipal et à la municipalité pour ces propositions budgétaires. Merci à nouveau à Jean-Philippe Édet. Après avoir entendu, pour ceux qui le souhaitent, des explications de vote, nous allons procéder à un vote global qui vaudra approbation chapitre par chapitre. Y a-t-il des explications de vote ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le rapporteur, vous avez répondu partiellement à une de mes questions. Je vous ai demandé le chiffre du reliquat du décret du 13 octobre 2023. Pour finir, du coup, cela me fait un peu rigoler d'entendre Mme Azzoug parler des dotations de l'État pour les communes, sachant que je crois que M. Hollande avait divisé par deux les dotations. À un moment, il faut se faire petit. Nous voterons évidemment contre ce budget.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je préfère sourire tout simplement, connaissant votre parcours. Je mets aux voix ce projet de budget 2024.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Contre : 12 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-118. FINANCES. – BUDGET VILLE. – ADOPTION DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapporteur est Jean-Philippe Édet. Comme il vous l'a indiqué tout à l'heure, les taux proposés sont inchangés. Y a-t-il des interventions ou des questions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Contre : 12 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-119. FINANCES. – APUREMENT DU COMPTE 1069 PRÉSENTANT UN SOLDE DÉBITEUR

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce rapport a déjà fait l'objet d'une présentation l'année dernière puisque nous payons une quote-part. Nous le constatons chaque année. Y a-t-il des questions à Jean-Philippe Édet qui est le rapporteur ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Abstentions : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prennent pas part au vote : 7 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, Mme HARTMANN)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-120. FINANCES : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE, FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce rapport, présenté par Jean-Philippe Édet, concerne le budget principal de la Ville avec la mise en œuvre de la M57 qui se traduit par le dispositif de fongibilité des crédits. Ce dispositif est expliqué en Commission des finances. Y a-t-il des questions complémentaires à Jean-Philippe Édet ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE,

M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)
Contre : 9 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE,
M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI)
Abstentions : 3 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)
Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-121. FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024. – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions en plus du débat qui a eu lieu au moment du budget général ? Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le précédent marché rapportait à la Ville alors qu'aujourd'hui il coûte. C'est un gouffre financier et ce, pour une diminution des forains. La promesse de nouveaux forains, avec une montée en gamme, n'est pas tenue. La voirie se dégrade. D'ailleurs, qu'en est-il des travaux de la requalification de l'avenue Eugène-Thomas ?

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

On peut effectivement avoir une approche radicalement différente dans la lecture du budget. Ce que vous appelez « gouffre financier », je l'appelle investissement pour la qualité de vie des Kremlinois et pour l'attractivité commerciale de notre ville. C'est un effort que nous assumons pleinement.

Sur la voirie, je ne saurais vous répondre n'étant pas en charge de cette question.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La question mérite d'être posée au Président du Conseil départemental, puisque c'est une voirie départementale, madame Chiboub. Ce n'est donc pas de compétence communale.

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous ai répondu. On y reviendra en commission, si vous voulez, lorsqu'on aura des précisions du Département sur une étude, que l'on attend, de requalification de cette voirie. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Promesse qualitative non tenue, déficit de 320 K€. Nous voterons contre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Contre : 12 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-122. FINANCES : BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN », FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Jean-Luc LAURENT, Maire

Jean-Philippe Édét se tient à votre disposition s'il y a des questions. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Contre : 12 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-123. FIXATION DES TAXES ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2024

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Comme chaque année, il convient d'actualiser les tarifs applicables aux services publics délivrés par la Ville. Je les rappelle rapidement. Cela concerne les droits de place du marché forain, les droits de voirie, les tournages de films, les droits d'étalage et de terrasse, les taxes pour l'exercice du commerce ambulancier, les locations de salles, les prêts d'urnes et isoires, les locations d'installations sportives, les concessions dans le cimetière et service funéraire, les copies des documents administratifs, les droits d'inscription à l'Écho, l'utilisation de l'auditorium, le Centre social Germaine-Tillion et le Club Lacroix, l'Artothèque, l'utilisation du studio de musique, la restauration, les centres de loisirs, les activités périscolaires, les séjours proposés dans le cas des centres de loisirs, les stages sport et découvertes ainsi que les activités et séjours de jeunesse.

Pour mémoire, en 2023, d'importantes modifications sont intervenues. Certains tarifs ont été revus à la suite d'un travail réalisé par les services, notamment sur les locations de salles, les droits de voirie.

Ce tarif fait l'objet d'une refonte en juin 2023 dans le cadre de la modification du calcul du coefficient familial et de son mode de tarification. Je disais tout à l'heure qu'il permettait une meilleure progressivité de la tarification et un effort particulier vis-à-vis des foyers les moins aisés.

Pour 2024, dans l'objectif de protéger et de soutenir les Kremlinois dans un contexte difficile que nous avons rappelé, un certain nombre de tarifs seront gelés. Il s'agit de la restauration et du portage des repas, des accueils loisirs et périscolaires, des séjours sportifs, de la neutralisation des places de stationnement. Il en est même pour les droits de place du marché forain.

Pour tous les autres tarifs, la Ville propose d'appliquer une actualisation de 3 %. Rappelons qu'il s'agit là encore d'un effort partagé entre la Ville et les usagers puisque l'inflation qui sera constatée pour 2023 devrait s'établir aux alentours de 5 %.

Une modification assez importante est relative aux terrasses fermées, tarif passant de 247 € en 2023 à 90 € au 1^{er} janvier 2024. Il s'agit de répondre à une distorsion importante avec les tarifs appliqués sur les voies départementales. Il s'agit en fait d'un acte d'harmonisation pour être en cohérence avec ce qui se pratique sur l'ensemble de notre territoire communal.

Il est proposé de créer un nouveau tarif pour l'achat de caveaux qui seront commercialisés par la Ville. Cela fait suite aux reprises réalisées par les services communaux. Je rappelle que nous avons ouvert deux postes de fossoyeurs. C'est ce qui nous autorise aujourd'hui à des recettes sur la tarification pour l'achat des caveaux.

Il est également proposé de créer une nouvelle grille tarifaire pour les accueils du soir après les Clubs Coup de pouce. On rencontrait un problème. Il n'y avait qu'un tarif unique sur lequel tout le monde se basait, c'est-à-dire le tarif après la classe, de 16 heures 30 à 18 heures 30. Ce tarif n'était pas adapté car il comprenait un accueil d'une durée comprise entre 30 minutes et 2 heures, avec des départs échelonnés, et, surtout, la fourniture d'un goûter. Or, dans le cadre des Clubs Coup de pouce, le goûter est fourni par les parents et consommé par l'enfant dans le groupe Coup de pouce. Afin de rétablir les choses, il est proposé de créer un tarif spécifique pour l'accueil périscolaire du soir après Coup de pouce entre 18 heures et 18 heures 30, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il y a une mesure forte que nous avons déjà évoquée, me semble-t-il. La municipalité souhaite mettre en place un nouveau dispositif de soutien aux habitants. Il s'agit d'ouvrir la possibilité pour les étudiants d'accéder au restaurant municipal du Club Lacroix. Le tarif applicable serait le tarif minimum de la grille restauration au Club Lacroix pour les retraités, soit un repas à 1 €.

Voilà, dans les grandes lignes et de manière exhaustive, les propositions d'évolution des grilles tarifaires pour 2024.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, vous annoncez une inflation à 5 % en 2023 alors que, dans les autres délibérations, vous inscrivez 4 %. Il faut être un peu plus cohérent dans vos indications et ne pas utiliser

l'inflation comme paravent à vos prévisions.

Comment se fait-il que vous regardiez enfin ce qui se passe dans le Département ? Le tarif des terrasses fermées sur certaines artères de la commune dépendant du Département existe depuis de nombreuses années. Il est surprenant qu'il soit remis en cause aujourd'hui.

Vous mettez en œuvre une disposition en faveur des étudiants pour l'accès au restaurant du Club Lacroix au tarif minimum appliqué aux retraités. Dommage que cette disposition arrive plus de deux ans après les difficultés que les étudiants ont dû surmonter. Il vaut mieux tard que jamais avec, malgré tout, une inertie qui, elle, reste constante. Avez-vous une évaluation du nombre d'étudiants habitant sur la commune ? En cas d'afflux d'étudiants, exceptionnel ou permanent, le restaurant sera-t-il en mesure d'accueillir tous les convives ? Allez-vous proposer des paniers-repas sur ce point de restauration aux étudiants ? L'idée est très bonne. Encore faut-il en avoir les moyens matériels que vous passez sous silence. Comme pour les retraités, les étudiants devront-ils obtenir une carte nominative ?

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, pour vous répondre, madame Chiboub, on a mis en place, pour lutter contre la précarité étudiante, des repas à partir de 1 € pour que les étudiants kremlinois puissent être accueillis au Club Lacroix pour le déjeuner. Le besoin constaté aujourd'hui est une situation record en termes de précarité étudiante. En 2023, tous les records ont été battus. À partir de janvier 2024, on va mettre en place ce dispositif de manière à tester le taux de retour auprès des étudiants. Cela permettra de chiffrer à peu près ce nombre. Aujourd'hui, en pratique, on pourrait accueillir jusqu'à une trentaine d'étudiants au Club Lacroix par rapport au service en l'état actuel. Si, demain, on voit qu'il y a une plus forte demande, on essaiera de réadapter le système en fonction de ce que la Ville peut apporter aux étudiants et le revoir dans une dimension plus globale, éventuellement avec des plateaux-repas. Cette idée a déjà été suggérée. Cette phase de test va être mise à l'étude à partir de janvier 2024.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Véronique Gestin me précise qu'on n'a pas perdu de temps. C'est un nouveau dispositif, mais on avait déjà mis en place un dispositif pendant la période de la pandémie. On avait alors proposé, en lien avec le CROUS, la possibilité d'informer les étudiants qui avaient des besoins de venir au Club Lacroix. On les accueillait pour les accompagner en termes de repas le midi. Cela a existé. On n'est pas en retard, madame Chiboub.

En l'occurrence, cette nouvelle expérimentation nous semble d'autant plus utile que le CROUS doit enfin ouvrir un nouveau restaurant à la Faculté de médecine. La Région a voté les crédits. L'Université de Paris-Saclay a voté les crédits. Pour l'instant, il y a uniquement un point chaud, mais pas un point réellement dédié au repas à la Faculté de médecine pour l'ensemble des étudiants. Le CROUS va réaliser ce projet concerté avec la Ville. Cela permettra d'augmenter la capacité du nombre d'étudiants à la Faculté de médecine. Vous savez qu'il n'y a plus le projet pour que les étudiants réalisent leur première année, comme prévu, à Villejuif sur le fort de la Redoute qui devait être transformé. Ce foncier de l'État est conservé par l'État. C'est la Faculté de médecine qui va accueillir les étudiants en première année. D'où une augmentation potentielle du nombre d'étudiants jusqu'à un peu plus de 8 000 contre 6 000 aujourd'hui. Le projet est inscrit au Contrat de projet État-Région avec un financement compris entre 25 et 26 M€. Cela a été voté par l'État, l'Université de Paris-Saclay et la Région Île-de-France. Nous attendons les travaux. En attendant, en lien avec le CROUS, nous mettons en place le dispositif qu'a précisé Jonathan Hémery, en charge de la vie universitaire et étudiante. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Contre : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI)

Abstention : 7 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté.

La séance est suspendue afin que chacun puisse respirer un peu avant de reprendre la suite des délibérations.

De 23 heures à 23 heures 18 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-124. STATIONNEMENT : CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, vous disposez d'un document intéressant. Je remercie les services pour cela. Comme vous le savez, nous arrivons en fin de délégation de service public. Tous les paramètres sont indiqués dans le document en termes de maintenance préventive, corrective et tout ce qui concerne le fonctionnement de cette délégation de service public. Pour 2022, le chiffre est de 314 K€, soit une nette augmentation par rapport à 2021. Il s'agit de voter pour continuer une délégation de service public de surface sur la ville du Kremlin-Bicêtre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est une présentation synthétique du rapport de 13 pages qui vous est présenté sur le bilan et le choix de nouveaux modes de délégation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Abstentions : 12 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-125. STATIONNEMENT : CONVENTIONNEMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La Ville a choisi de conserver en régie la surveillance et le contrôle du stationnement payant. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'amende pénale est remplacée par un forfait post-stationnement. Tout le monde est au courant. Cela ne change pas. Je vous propose d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'ANTAI. Vous disposez de toutes les explications sur l'ANTAI. Pour le fonctionnaire, en termes d'intervention sur le terrain, cela lui facilite ses missions de service public dans le cadre de la verbalisation. Cela apporte aussi une simplification pour le contribuable en cas de verbalisation.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce renouvellement de convention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 26 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI)

Abstentions : 7 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-126. FINANCES. – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ORGANISATIONS ET AU BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – EXERCICE 2024

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, tout est dans le titre. Vous disposez de la comparaison avec le total budgété pour 2023 (BP/BP + budget supplémentaire + décision modificative) au regard de l'année 2024. J'indique seulement les montants pour 2024 :

– pour le CCAS, au titre des actions sociales et aides ménagères : 590 K€ ;

– reversement d'un tiers des produits des concessions de cimetière, pour les CCAS : 20 K€ ;

- Caisse des écoles, identique par rapport à 2023 : 30 K€ ;
 - Comité de gestion des œuvres sociales du personnel de la commune du Kremlin-Bicêtre : 121 K€ (contre 112 K€ l'année dernière, sur la base de la masse salariale en augmentation) ;
 - Centre d'information féminin et familiale-Centre d'information sur les droits de la femme du Val-de-Marne et accès aux droits et aides aux victimes : 14 K€ (comme l'année dernière) ;
 - Association de la crèche parentale Les Petits Cailloux : 65 K€ (stable) ;
 - OMS : 2000 € ;
 - budget annexe « marché forain »-subvention de fonctionnement : 281 408 € (contre 354 850 € en 2023, soit une baisse justifiée par le choix de distinguer la subvention en fonctionnement et la subvention en investissement, à la différence de 2023) ;
 - budget annexe « marché forain »-subvention d'investissement : 40 K€.
- Le montant total des subventions versées dans ce cadre pour l'année 2024 est de 1 163 520 €.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, monsieur le rapporteur, nous aimerions voter par article ou par budget séparé ou, du moins, dissocier le vote pour le budget annexe « marché forain » sur lequel nous nous oposerons.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Nous allons procéder à un vote disjoint. Nous allons voter dans un premier temps sur le marché forain et, dans un second temps, sur le reste de la délibération. Je mets aux voix les deux lignes sur le budget annexe « marché forain » en fonctionnement et en investissement.

Résultat du vote (Budget annexe « marché forain »-subvention de fonctionnement et subvention d'investissement)

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Contre : 12 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le budget annexe « marché forain » (fonctionnement et investissement) est adopté. Nous passons au vote sur les autres subventions.

Résultat du vote (autres subventions)

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Les autres subventions sont adoptées à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-127. CULTURE : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SOCIOÉDUCATIVES (ADASE). - EXERCICE 2024

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, il s'agit d'attribuer une subvention à l'Association de développement des activités socioéducatives (ADASE). Une première partie de cette subvention intervient au moment du vote du budget, ce soir. Le montant de la première partie est de 42 875 € ; celui de la seconde partie (30 % versés en juin 2024) est 18 375 €. Le total est de 61 250 €. Le budget est fixe sur les dernières années.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-128. SPORTS. - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES. - EXERCICE 2024

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, vous disposez d'un tableau présentant les subventions à différents organismes sportifs de la ville : CSAKB, KB Futsal et Citoyenneté active. Un premier versement de 70 % intervient d'abord. En fin d'année, le deuxième versement des 30 % restants intervient à la fin de la saison. Le montant total est de 394 750 €. C'est une subvention importante pour l'ensemble des associations sportives de la ville, ce qui représente un effort substantiel de la Ville et de la majorité qui soutient ce projet. Je suppose que tout le monde le soutient. Les subventions allouées sont les suivantes :

- CSAKB : 267 500 € ;
- USKB : 58 500 € ;
- KB Futsal : 61 750 € ;
- Citoyenneté active : 7 000 € (seule association à recevoir la subvention en un seul versement).

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-129. VIE ASSOCIATIVE. – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. – EXERCICE 2024

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Dans le cadre du soutien de la Ville aux associations locales (aides financières et soutien logistique et matériel tout au long de l'année), il vous est proposé d'attribuer à diverses associations de subvention de fonctionnement pour l'année 2024. Il y a deux sessions d'appels à projets pour les associations chaque année et une subvention relative au fonctionnement de l'association. C'est celle-ci que nous allons examiner ce soir.

Le nombre de dossiers reçus est en augmentation. 30 dossiers sur 34 ont été acceptés en 2023. 39 dossiers sur 47 ont été acceptés en 2024. Il est à noter également que, pour 2024, la Ville augmente son engagement financier à hauteur de 33 K€ (contre 30 K€ en 2023) en faveur des associations.

Les associations dont les dossiers ont été retenus pour cette subvention de fonctionnement au titre de 2024 sont :

- Amicale des boulistes : 350 € ;
- Art Cœur : 300 € ;
- Avant que ça commence : 300 € ;
- Atelier des Arts : 400 € ;
- Afrixelence : 300 € ;
- Arbre Sec : 200 € ;
- Accueil Fraternel : 350 € ;
- Compagnie The Singing Mice : 300 € ;

- Cats Love KB : 300 € ;
- Echange Patchwork : 300 € ;
- Fraternité Boganda : 300 € ;
- Flam'Sega : 150 € ;
- Histoire de femmes : 200 € ;
- Kremlimpro : 250 € ;
- Karotte : 300 € ;
- Karta Fondation : 300 € ;
- KB API : 200 € ;
- La Ruche du KB : 250 € ;
- LDH Kremlin-Bicêtre : 200 € ;
- La Croix-Rouge KB : 400 € ;
- Les Restos du Cœur Val-de-Marne : 400 € ;
- Le Secours Catholique : 350 € ;
- Les Buveurs de Thé : 200 € ;
- Les Oiseaux de Nuit : 250 € ;
- La Grange aux Queulx : 300 € ;
- Les Souffleurs de Braise : 250 € ;
- Power of Sharing : 150 € ;
- Rafamiray : 250 € ;
- Societat Valentinas : 250 € ;
- Société des membres de la Légion d'honneur : 200 € ;
- Scouts et Guides de France : 150 € ;
- Stop Addiction Alcool : 350 € ;
- Terras do Minho : 350 € ;
- UD 94 CGL : 250 € ;
- UFAC : 3 000 € ;
- Voix et Spectacles : 350 € ;
- FO : 250 € ;
- CGT : 250 € ;
- CFDT : 250 €.

À la suite de cette présentation, vous disposez de l'ensemble des activités de chacune de ces associations.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, monsieur le rapporteur, un petit détail nous dérange sur la forme. L'intitulé de la délibération est « Attribution de subventions aux associations ». À la fin du tableau, figurent trois organisations syndicales. Serait-il possible de dissocier le vote des subventions aux associations et celui des subventions aux organisations syndicales ? Notre vote sera différent.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Toute demande de dissociation ne pose aucun problème. Il faut seulement me le préciser.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Chers collègues, c'est une remarque de pure forme. Dans le projet de délibération, il est indiqué « Vu les dossiers de demande de subvention ». Or ces dossiers de demande de subvention ne sont pas dans le dossier communiqué au Conseil. Il me semble que cette mention n'est pas adaptée.

Jean-Luc LAURENT, Maire

À la suite de la remarque de M. Banbuck, je vous propose de retirer le visa suivant « Vu les dossiers de demande de subvention des associations concernées » si tout le monde en est d'accord. Y a-t-il des oppositions ? Non. Le visa est retiré.

Il y a une demande de vote dissocié. Le premier vote concerne l'ensemble des associations et le second vote concerne les organisations syndicales. Y a-t-il d'autres demandes de dissociation ? Non. Il y a une observation de M. Khiair.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je vais partie d'un collectif de la CGL. Je ne prendrai pas part au vote pour la subvention de la CGL.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il suffit de me le signaler pour que ce soit mentionné au procès-verbal.

La règle du point de vue de la déontologie et de l'éthique est de ne pas être partie prenante dans la direction ou la trésorerie d'une organisation. Je note que vous n'allez pas prendre part au vote s'agissant de la CGL.

Résultat du vote

Pour l'article 1 de la délibération : 30 voix pour (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOCC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

Ne prennent pas part au vote : 3 (M. LAURENT, Mme MUSEUX, M. KHIAR)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Pour l'article 2 de la délibération : 27 voix pour (M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOCC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, Mme HARTMANN)

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. LAURENT, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-130. LOGEMENT : INSTAURATION DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LA LOCATION DES MEUBLÉS DE TOURISME ET N° 2023-131. LOGEMENT. – NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT LA LOCATION DE MEUBLÉS DE TOURISME

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose de présenter avec Christine Museux les deux délibérations suivantes. Les deux délibérations ont le même objet.

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de l'habitat (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, parallèlement à la mise en place de la procédure de changement d'usage pour une location d'un meublé de tourisme, il convient d'instaurer une procédure d'enregistrement qui a pour objectif d'encadrer la location meublée et d'augmenter les recettes budgétaires. Tout loueur aura ainsi l'obligation de communiquer dans l'annonce de location le numéro d'enregistrement.

Le Code du tourisme précise que les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois. Le Code de la construction et de l'habitat précise que le fait de louer un local meublé destiné à l'habitation de manière répétée, pour de courtes durées, à une clientèle de passage qui n'élit pas domicile constitue un changement d'usage. Ainsi, sur le territoire de la commune du Kremlin-Bicêtre, la mise en place de la procédure de changement d'usage du bien loué est obligatoire et prend la forme d'une autorisation préalable temporaire.

Afin de permettre à la commune du Kremlin-Bicêtre de contrôler l'évolution du marché, il est également proposé que soient déterminées des mesures compensatoires attendues selon les critères d'octroi. La compensation consiste à transformer en habitation des locaux ayant un autre usage pour compenser la perte du logement pour lequel un changement d'usage a été validé.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous avez entendu parler de ce dispositif par la presse. L'État est en train de faire évoluer la législation. Plusieurs communes ont mis en place un tel dispositif qui permet de garder des logements à l'habitation ou, à défaut, de demander au propriétaire de compenser afin d'éviter des diminutions de surfaces de logements à la location. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Chers collègues, j'aimerais bien avoir des précisions et une illustration concrète de la manière dont pourrait être mis en œuvre le mécanisme de compensation.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, dans la délibération, il est noté « considérant que, lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur, l'autorisation de changement d'usage n'est pas nécessaire pour louer pour de courte durée à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile ». Il est noté dans la

délibération, à l'article 2 (première puce) que la location répétée de courte durée ne pourra être accordée sur plus de 50 % de la surface totale de l'immeuble. De quelle surface parlez-vous ? Celle de plancher ? Celle de location ? Celle y compris avec commerces ? Il serait bon de spécifier la nature de la surface de référence.

Au tiret 2, il est indiqué une durée de location de 90 jours consécutifs. Vous indiquez bien « consécutifs ». Il est donc possible de louer 89 jours, puis trois nouvelles fois 89 jours avec vacances du logement d'une journée entre chaque location, soit 4 x 89 jours et une fois 5 jours dans une année. En fait, le logement sera peut-être utilisé 5 jours par l'occupant résident. Il sera donc dans les règles. Pouvez-vous nous confirmer votre rédaction ?

Les taxes journalières sont-elles sur le même barème que celles appliquées pour les hôtels ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je réponds oui à votre dernière question. Après l'intervention de Véronique Gestin qui a demandé la parole, Frédéric Raymond apportera des éléments complémentaires en lien avec le droit de l'urbanisme.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, au nom du Groupe Pour une Ville qui nous Rassemble, je tiens à souligner l'importance de mettre en place l'encadrement des locations touristiques au Kremlin-Bicêtre alors que les populations franciliennes font face à une violente crise du logement qui touche avant tous les plus précaires. Avec ces deux délibérations, nous affirmons encore un peu davantage notre volonté de faire du logement une priorité politique.

Bien qu'elle soit loin d'être la seule cause de cette crise, la multiplication des meublés et des locations touristiques participe grandement, ici comme ailleurs en France, à l'appauvrissement de l'offre de logements pérennes, déjà bien fragile. Contraindre le marché locatif touristique, c'est avant tout refuser l'idée d'une métropole à deux vitesses avec, d'un côté, une ville musée désertée par les Franciliens au profit des touristes et, de l'autre, une ville pour les actifs et les habitants toujours un peu plus repoussés vers les périphéries et les banlieues. De par sa proximité avec Paris, notre ville de Kremlin-Bicêtre n'échappe pas cette logique. Derrière cette vision de la ville ultralibéralisée à la merci de l'offre et de la demande, les habitants et les travailleurs des zones urbaines denses sont fortement impactés alors même qu'ils sont essentiels à l'économie francilienne.

Inutile de rappeler ici la façon dont la politique menée par la droite régionale en matière de transports vient amplifier cette dynamique. Pour le transport et les logements, au final, ce sont toujours les mêmes qui paient le prix de la gentrification.

Au Kremlin-Bicêtre, nous défendons l'idée d'une ville qui rassemble, l'idée d'une ville pour tous. Cela passe donc par une politique du logement qui entend permettre à tous les Kremlinois de continuer à vivre dans leur ville, et ce malgré la pression et la spéculation immobilières. C'est ce que nous défendons avec des projets immobiliers ambitieux comme la requalification de l'îlot Rossel, l'entrée de ville sud-ouest, la reconstruction de la cité Schumann et la rénovation énergétique de celle des Martinets, mais aussi avec la coopérative HLM, outil essentiel à la gestion du patrimoine des Kremlinois, ou encore l'expérimentation du permis de louer mis en place depuis juillet 2022. L'encadrement renforcé des locations touristiques est donc un dispositif supplémentaire au service de la politique sociale de l'habitat portée par notre majorité.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'ai déjà répondu en partie à Mme Chiboub. Le barème qui s'appliquera est le barème par nuitée selon les catégories, sur la taxe de séjour. C'est une délibération d'il y a quelques années, que vous retrouverez ou que l'on peut vous transmettre si vous en avez besoin. Cela concerne le label ou le nombre d'étoiles de confort de la chambre meublée ou de la chambre d'hôtel.

Le dispositif, articulé sur deux délibérations, va consister à demander, dans le cadre du Code de l'urbanisme, à ce qu'il y ait une procédure d'enregistrement des demandes d'intention des propriétaires de réaliser des locations temporaires de chambres ou de parties de logement. La loi prévoit qu'il y a un nombre limité de jours. Mme Chiboub a rappelé la législation. C'est ce qui va s'appliquer. C'est donc une procédure administrative avec dépôt et enregistrement d'un dossier Cerfa par le propriétaire. Dans le cadre de ce dispositif, cela donne lieu à une possibilité dès lors qu'il y a une compensation que nous instituons, c'est-à-dire l'exigence qu'un propriétaire de logement, qui loue une partie ou la totalité de son logement en répondant aux critères indiqués, devra compenser la surface en mètres carrés habitables, me semble-t-il, à partir de locaux autres qu'il va trouver. C'est le mécanisme dit de compensation. Il y a un droit d'enregistrement et une procédure de compensation sur un nombre de logements qui est limité à deux par propriétaire. Ce doit être fixé par délibération du Conseil municipal. Ce sont les éléments que je peux vous indiquer.

Sensibilisés par Frédéric Raymond et les services de la Ville, nous assistons à une recrudescence et à une augmentation assez forte du nombre de logements mis en location de courte durée. Cela aboutit à ce que des biens ne soient plus mis à la location de façon classique sur un bail « 3-6-9 ». L'offre diminue au profit d'une offre temporaire à la semaine ou à la journée. C'est ce qu'il convient de réguler. C'est une proposition de régulation que nous mettons en place en matière de politique du logement. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'ai posé la question pour savoir comment la mesure serait mise en place concrètement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je viens de répondre, monsieur Banbuck. Il y a le dépôt d'une demande donnant lieu à autorisation, avec compensation.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Ma question portait sur les compensations.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La compensation est faite par le propriétaire dans sa déclaration au moment de l'enregistrement. S'il loue 10 m² ou 20 m², il doit compenser ainsi que c'est fixé par la délibération. C'est lui qui doit le proposer pour être en situation de louer son bien dans les conditions qu'il souhaite. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2023-130)

Votants : 33

Pour : 25 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN)

Abstentions : 8 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Résultat du vote (délibération n° 2023-131)

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Abstentions : 8 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI)

Ne prennent pas part au vote : 4 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Les rapports sont adoptés. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-132. LOGEMENT. - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE CADRE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY-SEINE-BIÈVRE

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de l'habitat (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Depuis que la convention a été signée, de nouvelles conventions de site ont été approuvées, dont celle concernant le PRIR Schumann du Kremlin-Bicêtre qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal en date du 24 octobre 2022. Par conséquent, il s'agit d'intégrer ces évolutions par voie d'avenant n° 1 à la Convention pluriannuelle cadre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il y a aussi des demandes de modifications des départements de l'Essonne et du Val-de-Marne. Ces modifications qui ont été demandées sont intégrées dans cet avenant. Vous disposez de la description des éléments. En annexe, se trouve l'avenant à la convention. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, mon employeur est concerné par cette délibération. De ce fait, je ne prendrai pas part au vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 25 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN)

Abstention : 7 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI)

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme CHIBOUB)
Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-133. LOGEMENT. – GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 5 382 000 € CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PAR LA SCIC KREMLIN-BICÊTRE HABITAT COOPÉRATIVE HLM

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport nous rappelle que l'offre d'achat déposé par la Société coopérative d'intérêt collectif KBH Coopérative HLM a été acceptée par le Conseil d'administration de Valdevy en date du 9 octobre 2023. Le calendrier de cette opération prévoit une entrée en fonction effective de KBH Coopérative HLM au 1^{er} janvier 2024. Pour l'acquisition de son patrimoine, KBH Coopérative HLM a engagé des démarches afin de contracter un emprunt auprès de CDC. Par conséquent, KBH Coopérative HLM sollicite la Ville pour obtenir la garantie d'emprunt. En contrepartie, sera accordée à la Ville du Kremlin-Bicêtre par KBH Coopérative une prorogation des droits de réservation communaux pour une durée de 35 ans.

Compte tenu des délais d'instruction de la demande de prêt par les services de la Caisse des dépôts et consignations et de la temporalité de l'opération d'achat, la Caisse des dépôts et consignations autorise expressément KBH Coopérative à demander une garantie d'emprunt avant que le projet de contrat de prêt ne soit finalisé. Afin de respecter le calendrier prévu, je vous propose d'accorder cette garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 100 % du prêt de 5,382 M€, contracté par la SCIC Kremlin-Bicêtre Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, il est difficile, pour les locataires HLM, de subir vos dispositions de ventes, rachats, modifications de structures. Vos changements de cap ont un impact direct sur les locataires, sur leur avenir. Ils ne sont pas les seuls, car cette caution sur le prêt que vous allez peut-être concrétiser – on dit bien « peut-être » – laisse un goût amer aux Kremlinois. On vend, on achète, on change de structures, on se croit dans une salle des ventes, mais ce sont des femmes et des hommes que vous trimblez comme des marchandises. Il serait encore temps d'en prendre conscience et de changer de cap.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mais j'ai appelé et il n'y avait pas de demande.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Écoutez, monsieur le Maire, ça commence à bien faire...

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ça commence à bien faire. Vous n'avez pas la parole.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Tout à l'heure, Mme Gestin...

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous n'avez pas la parole. Mme Gestin était inscrite.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Tout à l'heure, Mme Gestin et M. Raymond n'étaient pas inscrits pour répondre à Mme Chiboub.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mme Gestin était inscrite.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est faux.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Et M. Raymond n'a pas parlé. Donc vous avez faux.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous ne me donnez pas la parole ? C'est la sixième entorse au règlement intérieur.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Non, il n'y a pas d'entorses.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

On vous demande une intervention, monsieur le Maire. C'est votre rôle de donner la parole.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je donne la parole à ceux qui sont inscrits.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Ça ne peut pas être deux poids, deux mesures. Vous le faites pour votre majorité dans ce cas.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous vous pliez aux règles.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je me plie aux règles. Je ne prendrai pas la parole. Mais vous faites de même pour vos élus de la majorité. C'est tout.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mme Gestin avait demandé la parole.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Non, c'est faux.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Et l'intervention était écrite.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mais vous l'avez demandé après la clôture de la liste.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Non, monsieur Zinciroglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

On verra à la vidéo. Vous verrez.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous avez eu une mauvaise vue.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je pense qu'elle est bien meilleure que la vôtre, monsieur. Depuis tout à l'heure, vous faites des erreurs sur les décomptes de voix.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Si vous voulez, vous prenez la parole ou vous ne la prenez pas. Mais on avance.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous me la donnez finalement ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Oui. Si vous voulez, vous la prenez.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est très gentil. Merci. Voilà. Parfait. Donc on a perdu cinq minutes pour rien. Merci de me donner cette prise de parole qui est méritée, je pense.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Méritée... chacun l'appréciera.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

En tout cas, on n'apprécie pas ce prêt qui est octroyé. Cet emprunt est la plus grosse et la première catastrophe financière de cette Coop inutile, comme le présente la Cour régionale des Comptes. 5 M€ pour Valdevy pour rien, pour du logement social dont la Ville avait déjà une gouvernance en gestion, pour une fausse promesse de meilleure gestion. Ce sera pareil que Valdevy et, au mieux, pareil que KB Habitat ou que KB OPH Habitat, voire même pire parce que tout cela commence avec d'énormes dettes qui devront être payées par les locataires. Vous le savez très bien, monsieur Édet, il n'y a pas d'argent magique.

Cette Coop a été lancée en Conseil municipal par des mots forts de votre part, monsieur Jean-Luc Laurent : empêcher la mort de notre office HLM. Eh bien, en s'endettant de la sorte, sans aucune amélioration du bien-être des locataires, pas un euro de ces 5 M€ n'ira à leur destination. Vous allez provoquer la mort lente de l'office HLM du Kremlin-Bicêtre, si ce n'est déjà fait pour un bon nombre d'habitats indignes de ce parc social.

Pour l'intérêt des locataires, pour l'intérêt des habitats et pour la nécessité d'améliorer le cadre de vie des locataires, il aurait fallu renoncer à ce projet, ce que vous n'avez pas fait. Vous passerez donc très prochainement de dénonciateur de Valdevy à responsable direct de l'avenir des locataires. On vous attend au tournant, monsieur Édet, monsieur Laurent, madame Museux. Dorénavant, à compter de janvier 2024, vous n'aurez plus aucune excuse que d'agir pour les locataires. Nous serons là pour évoquer tous vos manquements et votre mauvaise gestion. Il sera impossible de faire mieux avec un départ aussi catastrophique que de s'endetter de 5 M€ pour rétrocéder cette somme à Valdevy qui est le grand gagnant de cette transaction. Ils se débarrassent d'un Maire qui n'a fait que les critiquer et ils empochent une belle somme pour des logements qui appartiennent déjà à la gouvernance du Kremlin-Bicêtre. Tout cela est pitoyable, très triste pour les locataires du parc social qui ne verront pas, ou peu, d'améliorations malgré vos annonces fallacieuses, utopistes et illusives. La première des illusions qu'ils vont avoir sera l'augmentation de leur loyer pour rembourser ce prêt sur 35 années.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, très simplement, on ne peut pas nous accuser de tous les maux. Madame Chiboub, vous disiez que l'on vend et que l'on achète ce parc immobilier. Nous ne l'avons pas vendu.

Le coût de 5 M€ peut paraître élevé, surtout pour un parc cédé gratuitement – j'en conviens – avec les résultats que l'on connaît malheureusement du côté de Valdevy et une satisfaction généralisée des locataires à laquelle nous nous sentons tenus de répondre et, en tout cas, de ne pas laisser la situation perdurer. C'est pour cela que nous voterons favorablement.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Décidément, monsieur Chappellier, vous êtes vraiment intolérant. Toujours trublion. Je ne sais pas où vous vous croyez. Encore une fois, on est au Conseil municipal. Donc un peu de tenue.

Sur les éléments qui ont été donnés par Jean-Philippe Édet, je voudrais juste rappeler des éléments aux uns et aux autres. D'abord, je voudrais rafraîchir la mémoire de M. Zinciroglu. Vous avez pris une position. Vous vous êtes vite dissocié de cette solution, mais vous vouliez une autre solution qui était avec un autre opérateur. Si j'ai bien compris et je crois ne pas faire erreur, votre modèle était Villejuif. Le patrimoine a été cédé non pas à Valdevy, mais à un autre organisme. Nous avons fait un appel à projets qui respecte l'engagement pris devant les électeurs que nous rouvrons le débat sur la base des décisions prises sans concertation. En effet, il s'agissait uniquement d'une information a posteriori des locataires de l'office de HLM Kremlin-Bicêtre Habitat qu'ils étaient fusionnés dans Opaly, devenu Valdevy. C'est la réalité. Nous avons pris l'engagement que nous allions chercher une solution alternative et étudier les choses. Nous avons fait un appel à projets en juillet 2020. Cet appel à projets a débouché sur une délibération du Conseil municipal et du Conseil d'administration de Kremlin-Bicêtre Habitat approuvant à la majorité le choix retenu de nous mettre dans un regroupement répondant aux conditions de la loi ELAN d'un minimum de 12 000 logements avec Arcade-VYV et Logial, étant filiale d'Arcade-VYV, par une Coop HLM.

Dans ce cadre, nous avons été contestés. On nous a dit que cela coûterait 50 ou 60 M€. La réalité est tout autre. La valeur fixée comptable est de 43 M€. Une partie est reprise par les emprunts. Ce qui reste à la charge de la Coop est le montant que nous allons garantir avec un paiement sur 35 années. La bonne solution aurait été que le ministre du

Logement du gouvernement de M. Macron accepte que ce qui a été fait dans un sens puisse évoluer dès lors que la loi ELAN était respectée. La ministre du Logement, Mme Wargon, a répondu négativement à la demande de l'ensemble des maires constitutifs de Valdey et du président de l'EPT. Il ne nous restait comme solution que de racheter les 2 000 logements environ, les parkings et les locaux commerciaux. Le coût net pour la Coop est d'un peu plus de 5 M€, avec les emprunts qui seront repris et qui continueront à courir, comme c'était le cas antérieurement.

Il suffit de parler avec les locataires. Manifestement, on n'entend pas les mêmes choses. Pour les locataires, il y a une impatience pour une meilleure qualité de service et une gestion plus forte en termes de proximité. Nos partenaires se sont engagés sur des montants financiers en termes de fonctionnement et d'investissement pour l'avenir afin de répondre aux besoins de la Coop HLM, pour la reconstitution de l'offre de logements, avec les 120 logements qu'il va falloir démolir à Schuman. Il s'agit de reconstituer ces logements et le développement d'une offre locative en logements sociaux familiaux et en accession sociale à la propriété. En effet, la novation de la Coop va être de faire de la gestion, du développement du parc social, mais aussi de l'accession sociale à la propriété.

Nous savons que nous serons jugés sur les actes. Il est clair, en tout cas ici, que ce qui a été fait a été mal fait, que les locataires en paient les pots cassés aujourd'hui. Le Kremlin-Bicêtre était le « Petit Poucet ». Preuve en est que nous n'avons même pas été retenus pour obtenir des subventions au titre du FEDER pour la démolition et la reconstitution de l'offre de Schumann. Nous n'avons pas été retenus pour obtenir des travaux de réhabilitation, des crédits et des financements. Il n'y a que la Ville et Valdey qui viennent de se mobiliser pour les Hauts-Martinets et la réhabilitation des 400 logements, pourtant inscrite depuis des années au Plan stratégique de patrimoine. La seule subvention que nous avons aujourd'hui pour la réhabilitation des Hauts-Martinets vient du Département. Nous sommes toujours en discussion avec les autres institutions pour obtenir des financements afin de soulager le coût qui devrait être supporté par les locataires. La réalité est celle-là. Vous pouvez être dans l'idéologie. Nous, on est dans les actes concrets pour améliorer la situation des locataires. C'est ce que nous nous employons à faire.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur Laurent, vous qui donnez volontiers des leçons d'éthique à tout le monde, et à nous en particulier, vous connaissez naturellement la notion de conflit d'intérêts. Il se trouve qu'il y a autour de la table plusieurs administrateurs de Valdey, dont vous. Ces personnes auraient dû quitter la salle et, en tout cas, ne pas participer au débat comme vous venez le faire. Par conséquent, je considère que cette délibération, telle que vous la présentez, est nulle. De ce fait, nous ne prendrons pas part au vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'un conflit d'intérêts. Il ne s'agit pas de la souscription d'un emprunt, mais d'une garantie d'emprunt. Il n'y en a que deux administrateurs autour de la table, Christine Museux et Jean-Luc Laurent, au titre du Conseil municipal. Un représentant du territoire, qui n'est pas encore désigné, sera Jean-François Delage, selon une délibération envoyée aux élus. Il représentera l'Établissement public territorial Grand Orly-Seine-Bièvre. Ces trois élus ne prendront pas part au vote. Je mets aux voix.

Madame Chiboub, je me permets de dire qu'il s'agit de la Banque des territoires et CDC. Peut-être allez-vous vous abstenir ou ne pas prendre part au vote pour les mêmes raisons qu'indiquées tout à l'heure.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 18 (Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Contre : 8 M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 7 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, Mme HARTMANN)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à la majorité.

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ne franchissez pas les bornes. Je ne vous pousse vers rien du tout. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-134. SERVICES PUBLICS : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DU VAL-DE-MARNE

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La Ville du Kremlin-Bicêtre met en œuvre de nombreux dispositifs pour les familles, les enfants et les jeunes. Cette offre de services publics s'inscrit dans un double objectif : proposer à la fois une offre complète de qualité, réduire les inégalités sociales, économiques et territoriales. Plus globalement, la Ville du Kremlin-Bicêtre agit aussi en faveur de la parentalité au sens large. Afin de mettre en place ce projet ambitieux, la Ville s'appuie sur un partenariat fort avec la CAF du Val-de-Marne. La signature d'une Convention territoriale globale entre la Ville du Kremlin-Bicêtre et la CAF permet d'approfondir ce partenariat et de renforcer la territorialisation des interventions de la CAF en cohérence avec les priorités de la Ville en matière de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, mais aussi de parentalité.

Cette convention territoriale globale est une convention-cadre qui a pour but de formaliser les enjeux et les objectifs de politique publique pour développer les services au Kremlinois. Elle concrétise un partenariat global cohérent pour une durée de 5 ans, c'est-à-dire de 2023 à 2028, sur l'ensemble des champs d'intervention de la CAF, en soutien à l'exercice des compétences municipales que sont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, la vie sociale, l'habitat et le cadre de vie. Cette convention territoriale globale permet de disposer, pour la première fois, d'un accord unique et global là où cohabitent aujourd'hui de nombreux dispositifs et de nombreux conventionnements. C'est une véritable démarche d'investissement social et territorial. Cette CTG va favoriser ainsi le développement et l'adaptation des équipements et des services aux familles, l'accès aux droits et une meilleure coordination des interventions des différents acteurs. La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec la CAF des besoins des Kremlinois. Ce diagnostic a été réalisé de façon partenariale et s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les différents cadres en vigueur pour la ville que sont le Projet éducatif de territoire, adopté en 2023 et qui courra jusqu'en 2026, le projet social du CCAS, les contrats de ville « engagement quartier » 2030.

Tout ce que nous avons commencé à mettre en œuvre au niveau de l'éducation, du social, du CCAS dans la ville est en train de se mettre en place au niveau de cette CTG sous la forme d'un partenariat et d'une convention unique. Il s'agit donc, avec cette CTG annexée à la délibération, de développer l'offre d'accueil pour la petite enfance de 0 à 3 ans, de diversifier les activités proposées aux enfants dans la commune, les 4-11 ans et les 12-17 ans, de développer et d'accompagner la parentalité en favorisant le lien social et en luttant contre l'isolement des familles, de développer l'accessibilité aux droits et de contribuer au développement de la vie, d'accompagner et de développer l'habitat et le cadre de vie, de mettre en place une animation de réseau.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette CTG qui va être établie entre la Ville du Kremlin-Bicêtre et la CAF du Val-de-Marne pour la durée du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce rapport a associé les services – je les en remercie – et les élus de différentes délégations visées par cette CTG qui est une première pour Le Kremlin-Bicêtre. Cela signifie que l'on n'examinera plus des conventions sectorielles à l'avenir, désormais, dès lors que cette CTG sera votée. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 30 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI)

Abstention : 3 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-135. PETITE ENFANCE. – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION LES PETITS CAILLOUX

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée de la petite enfance et de la parentalité (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, cette convention a été entièrement refaite et toilettée en accord avec les parents qui s'occupent de l'association Les Petits Cailloux. Cette association est assez extraordinaire. C'est une crèche parentale qui existe depuis très longtemps dans la ville, depuis presque une vingtaine d'années. Quoiqu'il en soit, nous avons mis par écrit une convention qui définit les choses de façon beaucoup plus claire. Évidemment, pour cette crèche des Petits Cailloux, les locaux sont payés et mis à disposition par la Ville. Par ailleurs, il y a deux grands

types de subventions, par la CAF et la municipalité. La Ville subventionne à hauteur de 65 K€ qui sont bien inscrits dans la convention. La durée de la convention est de trois années. Cette crèche accueille 16 enfants et peut-être 17 très bientôt. C'est une crèche qui fonctionne très bien. Un travail a été fait avec les services et les directeurs qui s'occupent de la petite enfance. On a vu les comptes ensemble. Tout est très bien tenu. Je vous demande donc d'approuver la signature par M. le Maire pour la convention avec cette crèche.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La convention est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-136. ÉCOLOGIE POPULAIRE. – CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS ET D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE GEOTHERMIQUE ENTRE LE SIPPAREC ET LA COMMUNE DU KREMLIN-BICÊTRE

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinois, dans le cadre de notre engagement avec le SIPPAREC, celui-ci a une compétence à laquelle la Ville a adhéré en 2022 : le développement des énergies renouvelables. Depuis cette date, a déjà été menée à bien une étude de faisabilité qui a conclu en un potentiel intéressant au Kremlin-Bicêtre. Il s'agit de poursuivre les explorations en déterminant le permis minier nécessaire pour mettre ensuite en œuvre la phase 2, soit la désignation d'une entreprise pour réaliser les installations. Il est précisé en annexe les opérations de transfert et participations financières, en particulier, ce qui est à la charge de la Ville du Kremlin-Bicêtre, à savoir la phase 2. Le présent rapport a pour objectif d'approuver la convention relative aux modalités de financement portant sur la phase de mise en œuvre d'un réseau de chaleur de géothermie au Kremlin-Bicêtre. Je vous propose donc d'approuver ce rapport.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, tout d'abord, à propos de mon intervention, je n'ai lu nulle part dans le règlement intérieur que vous aviez le privilège d'établir des listes de qui parlait ou de qui ne parlait pas. Par conséquent, je trouve particulièrement inconvenants les refus de prise de parole que vous avez opposés à mes collègues de l'opposition.

Par ailleurs, s'agissant de Valdevy, je vous invite à relire un peu mieux la législation et la jurisprudence.

Enfin, s'agissant de cette délibération, il est indiqué dans la délibération « Considérant les résultats de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur géothermique sur la commune du Kremlin-Bicêtre ». Il aurait été convenable que nous ayons connaissance de cette étude. Vous nous demandez d'approuver des choses au vu de capacités à réaliser sans doute potentiellement positives, mais je suis désolé de constater que nous n'avons pas été destinataires de cette étude.

Par ailleurs, il est indiqué dans l'article 2 de la convention que le coût total prévisionnel du programme de réalisation des études, etc., « visés à l'article 1^{er} de la présente convention est détaillé en annexe 1 ». J'ai cherché en vain cette annexe. La convention renvoie à une annexe 1, mais, dans les documents que nous avons reçus, j'ai cherché en vain cette annexe 1.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Que cherchez-vous dans l'annexe 1 exactement ? Quel type d'éléments attendez-vous de l'annexe 1 ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Peu importe, madame Étienne. Vous nous joignez une convention dont la rédaction renvoie à une annexe. Je n'ai pas cette annexe. Il me paraît légitime de savoir ce qu'elle contient.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Elle se trouve à la fin de la convention.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Sur le document papier que j'ai, il n'y a pas cette annexe 1.

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'annexe a été envoyée. Même si vous avez reçu une impression papier, elle doit se trouver sur le réseau avec Fast à votre demande. Sans doute ne l'avez-vous pas reçue en format papier. L'annexe 1 indique que les frais d'études et de suivi du projet sont estimés à 180 K€ décomposés en frais d'études relatifs à la faisabilité du projet, couverts à 70 % par des subventions via le SIPPAREC, l'ADEME et la Région Île-de-France. Ces subventions sont déduites de la participation de la Ville pour les frais d'études relatifs à la réalisation du permis minier : 36 K€ pour le retraitement de données sismiques (optionnel) et 31 K€ pour la réalisation du permis minier. Cela correspond à la première phase.

Il y a ensuite une deuxième phase qui est le montage d'une délégation de service public. Si ce choix est retenu, avec un délégataire privé ou semi-privé, il y a alors des études techniques (48 K€), des études et simulations financières (35 K€) et des études et analyses juridiques (30 K€).

Au titre de la phase 2 du projet, les frais à prendre en compte s'élèvent à 176 K€. Ces éléments de l'annexe donnent une dimension sur les montants, avec une partie optionnelle qui n'est pas mobilisée pour l'instant. Ce sera mobilisé en fonction de la signature. Cela répond à la question de M. Banbuck sur l'annexe qu'il n'a pas retrouvée.

Y a-t-il d'autres observations ?

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Pour l'étude elle-même, lorsque nous aurons la finalisation avec le SIPPAREC, avant d'engager la phase 2, qui va s'engager en 2024, une présentation sera faite, comme pour les sports, en commission. Je vous invite à y participer. Ce sera présenté par Mme Étienne avec l'appui des services.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Mais, monsieur le Maire, vous avez déjà les résultats puisqu'ils sont portés dans les visas. Pourquoi attendez-vous encore pour nous les communiquer ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'étude est positive. Nous avons la possibilité de nous engager plus avant dans les études préliminaires qui ont été conduites. Cette étude fera l'objet d'un compte-rendu devant la commission concernée. Y a-t-il des demandes d'explication de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Compte tenu de la rétention d'informations, nous ne prenons pas part au vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 25 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Abstentions : 3 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Ne prennent pas part au vote : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-137. ÉCOLOGIE POPULAIRE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX KREMLINOIS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO CLASSIQUE OU À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE D'OCCASION OU D'UNE TROTTINETTE ÉLECTRIQUE D'OCCASION

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit de la reconduction d'un dispositif qui a évolué en cours de mandat. Dans un premier temps, il s'agissait de subventionner l'achat d'équipements neufs, ce qui entraînait en concurrence, si je puis dire, ou en parallèle avec d'autres dispositifs d'offres de la Région. Cela a généré des complexités de démarches. En conséquence, nous venons occuper maintenant le créneau de l'équipement d'occasion, ce qui a le mérite de clarifier les démarches et de ne pas les redoubler. En plus, on comprend que, le temps passant, les équipements électriques peuvent générer un marché de la seconde main, vu le prix de ses équipements. C'est une assez bonne nouvelle. Voilà comment a évolué notre subvention selon les modalités. Ce qui a été fait dans les années antérieures est rappelé dans le tableau joint. En conséquence, je vous demande de valider ce rapport pour la prise en charge partielle des frais liés à l'acquisition d'un vélo d'occasion (VAE ou trottinette électrique) pour l'année 2024.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité.

J'informe le Conseil que j'ai commis une erreur sur le montant de l'évaluation du patrimoine que nous rachetons à Valdevy. Il ne s'agit pas de 43 M€, mais de 34 M€. Ce n'est pas l'épaisseur du trait. J'ai fourché dans le chiffre initialement évalué en valeur du patrimoine au sein de Valdevy. La valeur de rachat est de 34 M€.

N° 2023-138. PROJET URBAIN : APPROBATION D'UNE CONVENTION D'USAGE POUR LE PASSAGE ENTRE LA RUE ANATOLE-FRANCE ET LA PLACE VICTOR-HUGO

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il s'agit déjà d'expliquer Nature 2050 pour que tout le monde puisse comprendre. Peut-être y a-t-il des personnes qui ne connaissent pas. Nature 2050 est un programme d'action nationale porté par CDC Biodiversité et le fonds de Nature 2050. Il vise à renforcer l'adaptation des territoires au changement climatique, ainsi qu'à préserver et restaurer leur biodiversité par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature à l'horizon 2050. Dans le cadre du projet Nature 2050, la Ville du Kremlin-Bicêtre a engagé des études de maîtrise pour la qualification de l'îlot Victor-Hugo. Ce projet consiste en une requalification de l'espace qui est une zone piétonne dédiée aux équipements publics locaux et l'ensemble résidentiel qui le jouxte.

Les grands axes d'aménagement principaux sont la désimperméabilisation et la végétalisation de plusieurs espaces, l'installation d'un chemin perméable bordé de végétaux comestibles – je vous invite à regarder les deux plans très explicites –, la création d'un verger, l'installation d'un jardin collectif et de potagers pédagogiques (plutôt pour les enfants mais aussi pour les familles), l'installation d'une prairie accompagnée d'un espace de repos et d'observation, une gestion durable du site.

Cet aménagement constituant une amélioration qualitative sur le plan du paysage, il a été décidé, en concertation avec la totalité des habitants quasiment et les copropriétaires situés à proximité et au périmètre de l'aménagement, pour un motif d'intérêt général, de procéder à l'installation d'un dispositif de fermeture électromécanique partielle des passages traversant. Il s'agit ainsi de favoriser la tranquillité des résidents, principalement en périodes nocturnes. Il y aura un verrouillage au niveau d'une porte qui se fermera automatiquement le soir. La porte s'ouvrira automatiquement en journée. Cela évite une usure précoce de ce genre de matériel, en accord évidemment avec l'ensemble des habitants du secteur. Plusieurs travées piétonnes sont concernées par ce projet de fermeture, comme mentionné dans l'annexe de plan et d'implantation joints au dossier. La présente convention porte sur l'axe place Victor Hugo-intersection Anatole-France.

La présente convention d'usage décrit donc, en lien avec le projet d'aménagement paysager du secteur, les équipements de fermeture du passage susvisé ainsi que la modalité d'acquisition du dispositif, la gestion qui en découlera pour son bon fonctionnement. Plus largement, elle définit les modalités partenariales entre SDC Anatole-France, le Parvis Sud et la commune dans le but d'assurer la fermeture partielle, comme je vous ai expliqué.

Je vous demande d'approuver les termes de la convention d'usage pour la gestion et la fermeture de ces portes en soirée

entre la rue Anatole-France et la place Victor-Hugo, entre la commune du Kremlin-Bicêtre et les syndicats de copropriétaires SDC Anatole-France et Parvis Sud, conclue pour une durée de 5 ans renouvelables à compter de la signature par toutes les parties. Je vous remercie d'être favorables à ce projet.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous n'avez strictement rien inventé. Vous n'avez fait que reprendre et recycler le projet que nous avons bâti en 2019. Nous voterons pour.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Sauf qu'il n'y avait pas eu d'engagement de fermetures nocturnes la nuit, selon ce que nous ont dit les copropriétaires qui nous ont saisis pour nous demander, au-delà de l'aménagement, de mettre en place un contrôle d'accès.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je m'octroie la possibilité de répondre. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Je dirais que vous y avez peut-être pensé, mais que nous le faisons.

Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-139. PROJET URBAIN : AUTORISATION DE CESSIION D'UN TERRAIN EN VENTE NOTARIALE INTERACTIVE SIS 30, RUE JOHN-FITZGERALD-KENNEDY

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est fort simple, il y a un peu plus d'un an, le 24 novembre 2022, il a été décidé de vendre une parcelle de terrain situé au 30 rue Kennedy à Mme Aline Lin. À la suite de cette autorisation de cession, le 9 décembre 2022, une promesse de vente a été signée entre la Ville et Mme Lin sous diverses conditions suspensives. La première des conditions, pour Mme Lin, est le financement et, pour la Ville, la prise en charge d'éventuels comblements de carrière.

Deux campagnes de reconnaissance des sols ont été menées en janvier 2023 et juillet 2023. Les études de sols concluaient sur la présence effective de carrières. En fait de bijoux de famille, il s'agit de bijoux en métaux semi-précieux. Une consultation d'entreprise a permis d'évaluer le coût de comblement de carrière, aux alentours de 217 K€ pour l'entreprise la moins-disante. L'entreprise la plus chère, Soletanche, est bien connue dans le monde du bâtiment. Cette entreprise répond à 275 € environ.

Dans ces conditions, compte tenu de l'importance du coût des travaux, un appel d'offres s'avère nécessaire pour lancer des négociations. Une telle consultation, si elle devait être menée par la Ville, nécessite plusieurs mois de procédure. Après plusieurs échanges avec Mme Lin, future propriétaire de ce terrain, il a été convenu de baisser le prix de vente de 200 K€ et de transférer l'obligation de confortement des carrières à Mme Alice Lin. Dans ces conditions la future propriétaire du terrain ne perdra pas l'avantage de son autorisation de prêt délivré par sa banque.

Le montant de la cession est donc proposé au montant de 161 K€, à savoir 361 K€ (prix de vente de l'an dernier) auxquels sont soustraits 200 K€ (coût de travaux de confortement de carrière).

Chers collègues, il vous est demandé l'autorisation de céder ce terrain au montant ainsi défini de 161 K€.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non ? Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Abstentions : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prennent pas part au vote : 7 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, Mme HARTMANN)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-140. PROJET URBAIN : ACCEPTATION DE TOUTES LES COPROPRIÉTÉS DANS LE PROTOCOLE D'ACCORD

Jean-Luc LAURENT, Maire

Pour la bonne compréhension et l'archivage, il est proposé une modification du titre en : « Nouvelle autorisation à signer le protocole d'accord de médiation judiciaire dans le contentieux du 4 place Jean-Jaurès ».

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, ce protocole de médiation a été approuvé par le Conseil municipal en octobre 2023. Il oblige les requérants et la Ville réciproquement dans la reconnaissance du statut privé de cette impasse Courteix. Les requérants n'étant pas les seuls copropriétaires de cette impasse, il convient d'étendre cette reconnaissance à l'ensemble des copropriétaires indépendants les uns des autres. Pour ce faire, il a été ajouté l'article 3, dont vous avez pris connaissance. Chers collègues, il vous est demandé d'autoriser cette modification et de signer de nouveau un protocole de médiation déjà approuvé en octobre dernier.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Ne prennent pas part au vote : 12 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-141. JEUNESSE : ACCUEIL DES JEUNES COLLEGIENS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « D'EXCLUSION TEMPORAIRE ». - CONVENTION AVEC LES COLLEGES JEAN-PERRIN ET ALBERT-CRON

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinois, Kremlinoises, cette délibération sur cette convention que je vous propose de valider pour la deuxième année permet d'accueillir les jeunes collégiens dans le cadre du dispositif « jeunes exclus » dans le cadre du Code de l'éducation. Concernant la première expérimentation qui a été lancée, nous avons eu un retour assez positif des chefs d'établissement sur le fait d'accueillir ces jeunes en difficulté et sur le travail fait auprès des familles. Ce dispositif est un enjeu de cohésion sociale. De plus en plus de jeunes sont déscolarisés, ce qui a un impact sur la société et les familles. La Ville prend sa part et se donne les moyens en priorisant et en l'inscrivant aussi dans son PEDT. Je vous invite à voter cette nouvelle convention.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY,

Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN)
Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-142. RESSOURCES HUMAINES. – PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNEL

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'État a mis en place une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique de l'État, la fonction publique hospitalière et le ministère des Armées. Un décret du 31 octobre 2023 donne la possibilité aux collectivités territoriales de mettre en place cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale. Le décret fixe la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération qui, pour les revenus inférieurs de 23 000 € à 23 700 € brut, s'élève à 800 €. Cette prime est dégressive pour les revenus inférieurs ou égaux à 39 000 € brut annuels, pour un montant de 300 €. Le décret prévoit que nous devons obligatoirement nous situer dans ce maximum. Je vous précise qu'après discussion avec les représentants du personnel, le CST a donné un avis favorable le 30 novembre 2023. Dans ce cadre, il est proposé de consacrer la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle à tous les agents de la collectivité qui sont éligibles dans la limite du plafond mentionné par le décret 2023-1006 que je vous ai cité. Il s'agit de verser ladite prime avant le 30 juin 2024. Il est proposé, en outre, de verser cette prime au montant maximum. Les crédits sont prévus au budget que nous venons d'adopter dans cette séance du Conseil municipal. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, toujours le 8 décembre, j'ai posé une question via votre directeur de cabinet concernant le montant de la prime globale par tranche de rémunération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'évaluation est en cours. Comme le paiement intervient en 2024 et que nous avons délibéré et consulté les organisations syndicales à la fin novembre sur la mise en œuvre d'un décret pris le 31 octobre dernier, nous vous communiquerons, si vous le souhaitez, ultérieurement, les montants quand ils auront été calculés. Il y a plusieurs tranches.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

En fait, on vote ce soir sur un montant qu'on ne connaît pas.

Jean-Luc LAURENT, Maire

On vote sur un principe, sur une grille consistant à appliquer le montant maximum. Il s'agit de mettre en œuvre le dispositif. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Ne prennent pas part au vote : 4 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-143. RESSOURCES HUMAINES. – ASTREINTES DANS LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport précise les modalités issues d'un décret 2005-542 du 19 mai 2005 qui fixe des modalités de rémunération ou de compensation des astreintes dans la fonction publique territoriale pour les agents de la filière Police municipale. Le barème vous est indiqué. Ce dispositif a été débattu au CST les 30 novembre et 8 décembre derniers. Un avis favorable du CST a été donné. Sur cette base, je vous propose d'approuver cette délibération visant à mettre en place un régime d'astreinte dans la filière Police municipale. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-144. RESSOURCES HUMAINES. – DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL DE RUPTURE CONVENTIONNELLE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous avez pris connaissance du rapport qui indique que l'État a mis en place un dispositif expérimental de rupture conventionnelle pour une période de 6 ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025, pour lequel il faut que le Conseil municipal délibère si nous voulons mettre le dispositif en place. Sont concernés les fonctionnaires titulaires uniquement (et pas stagiaires). La rupture conventionnelle ne peut être envisagée dans les situations d'admission à la retraite, de démissions régulièrement acceptées, de licenciements ou de révocations. Pour les contractuels en CDI de droit public, le dispositif s'applique seulement aux agents recrutés en CDI de droit public et ne peut s'appliquer pendant la période d'essai, en cas de licenciement, de démission ou aux agents ayant atteint l'âge d'ouverture du droit à pension.

La procédure vous est précisée. En gros et en résumé, il convient qu'un entretien débouche sur l'élaboration d'une convention entre les deux parties, l'agent salarié de la commune et l'autorité territoriale. La convention précise les motifs de la demande, le principe de la rupture conventionnelle, la date de cessation définitive, le montant de l'indemnité de rupture et les conséquences de la cessation définitive des fonctions. Il convient de préciser que la rupture conventionnelle entraîne une indemnité de rupture conventionnelle, une allocation de retour à l'emploi et le remplacement de l'agent ayant bénéficié de la rupture conventionnelle. Ce dispositif a fait l'objet de discussions avec les représentants du personnel les 30 novembre et 8 décembre en Comité social territorial. Un avis favorable a été émis à cette occasion. Sur cette base, je vous propose d'approuver ce dispositif expérimental de rupture conventionnelle. Y a-t-il des élus qui demandent la parole ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'ai une question, monsieur le Maire. Ce dispositif est-il imposé aux collectivités territoriales ? Ou est-ce un choix de la Ville du Kremlin-Bicêtre de l'appliquer pour cette période ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est une possibilité ouverte aux collectivités territoriales. La Ville se propose de le mettre en œuvre conformément au décret, à titre expérimental, pour la période indiquée dans le décret, soit une période de 6 ans. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Contre : 7 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Ne prennent pas part au vote : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI)

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-145. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Jacques Hassin se tient à votre disposition pour répondre aux questions sur ce rapport résumé. Vous avez reçu également l'intégralité du rapport d'activité du SIFUREP. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Le Conseil prend acte.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous avez reçu un rapport qu'aurait pu vous présenter Corinne Bocabeille si elle avait été présente. En son absence, c'est Jean-François Delage qui en dit quelques mots.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

J'aurais aimé être rapide. Malheureusement, je pense qu'il faut rentrer dans quelques détails vu la propension à nous parler régulièrement du marché forain. Visiblement, c'était tellement mieux avant...

Avant, c'était quoi ? Avant, c'était la SOMAREP, depuis le 9 janvier 2013. La délégation de service public a été prise pour une durée de 7 ans, du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2020. Ce contrat a été prolongé par un avenant jusqu'au 30 septembre 2021 du fait de la crise sanitaire, puis jusqu'au 28 février 2022 par un nouvel avenant. Le rapport annuel, que nous avons sous les yeux ce soir, date de 2022. Il ne comporte donc que deux mois d'activité avant la reprise en régie du marché le 1^{er} mars 2022.

Sur ces deux mois, ce rapport d'activité fait à la fois un rapport technique et un compte-rendu financier. Sur ces deux mois, malheureusement, force est de constater que des mentions, notamment sur le nombre de commerçants, ne sont pas les bonnes informations. Ce sont de mauvaises informations. Force est de constater encore que, pour la séance du dimanche, il est compté 32 commerçants volants dont 9 alimentaires, sur environ 72 commerçants. Or, les observations de terrain ont révélé plutôt 80 commerçants fin 2021 et début 2022. Il est à noter aussi que le poissonnier, abonné depuis au moins 20 ans, est répertorié dans le rapport comme volant.

J'en passe et des meilleures, notamment les heures que sont censés effectuer les quatre monteuses, le chauffeur, les différents employés pour monter les stands, alors qu'il y avait très peu de stands jusqu'à fin février 2022. Il est compté en moyenne 16,5 heures par semaine et par employé. On est aujourd'hui à 12 heures par employé alors que l'intégralité du marché se fait en montant des barnums.

Il y a aussi des déclarations de recettes où le montant hors taxes est encore mélangé au montant toutes taxes comprises. Il y a des montants hors taxes qui se déduisent des montants toutes taxes comprises. Bref, il y a un certain nombre d'informations totalement incorrectes. Il est indiqué une TVA à 16,7 % dont on ne sait d'où elle sort et pour laquelle nous n'avons eu aucune réponse. Sans entrer dans les détails, je voulais mentionner un certain nombre des gros problèmes du rapport de la SOMAREP. Cela ne date malheureusement pas d'aujourd'hui.

Visiblement, vous ne voulez toujours pas du marché en régie. Il n'empêche qu'avec ce marché en régie, au moins, les choses sont claires. Avec la SOMAREP, on n'a jamais su où on allait et on ne le sait toujours pas, même pour deux mois, de janvier à février 2022. Il est proposé de prendre acte avec réserve de ce rapport d'activité 2022, de la même manière que l'a fait la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) lorsque nous avons eu à analyser ce rapport à ce moment-là. De la même manière, nous avons pris acte avec réserve, l'année dernière, du rapport de l'intégralité de l'année 2021 et pour les mêmes problèmes.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'ai une question, monsieur Delage. À qui vous adressez-vous quand vous parlez de la SOMAREP en nous montrant du doigt ? Dans votre introduction, vous dites que la SOMAREP a commencé en 2013. En 2013, la personne sur votre gauche était maire. Donc SOMAREP = Jean-Luc Laurent. Vous venez de nous faire un laïus sur le fait que cela ne fonctionnait pas. C'est vrai. Nous le constatons aussi. Cela ne fonctionnait pas. M. Jean-Luc Laurent a mis des années à s'en rendre compte. Vous, vous avez mis moins de temps. Bravo à vous. Mais on en est au même point. On a le même constat que vous. À voir maintenant si la régie va fonctionner. En tout cas, pour le moment, cela coûte très cher. On prend acte de ce rapport et de vos propos qu'on ne fustige pas. On est plutôt en accord avec ce que vous dites.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'ai une question de méthode, monsieur le Maire. Le rapporteur nous propose de prendre acte avec réserve. Comment va-t-on faire pour prendre acte avec réserve ? Allons-nous être obligés de voter ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Oui.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Alors pourquoi voter celui-ci et pas les autres ? Parce que vous avez décidé que c'est un « prendre acte ». C'est incroyable !

Jean-Luc LAURENT, Maire

Changez de ton, si vous voulez bien.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je prendrai le ton qu'il me plaît, monsieur Laurent.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Comme d'habitude.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Il vous déplaît, je m'en moque.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous êtes toujours élégant...

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

L'année dernière, on a eu les mêmes problèmes avec le rapport de la SOMAREP que dans celui de cette année, pour deux mois. Quelles ont été les actions de la municipalité contre la SOMAREP ? Où en sommes-nous ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vous ai refait l'historique. Effectivement, une convention de délégation de service public a été signée en 2013. Je constate que, depuis que je suis à la CCSPL, il y a des problèmes avec la SOMAREP, depuis 2021. Je constate juste cela. Je n'accuse absolument personne. Peut-être que la SOMAREP était très bien auparavant. Je n'ai aucune information à ce sujet et, je le reconnais, je n'en ai cure. Ce qui m'intéresse, c'est de voir l'actualité.

Si je vous regarde, c'est tout simplement parce que, depuis le début de ce Conseil, il a été abordé à plusieurs reprises le marché forain. Vous fustigez, depuis un bon moment, le passage en régie. Vous fustigez, au passage, la démocratie qui a adopté ce passage en régie, tant qu'à faire... Mais que voulez-vous que je vous dise ? Visiblement, ce n'était clairement pas mieux avant. En tout cas, l'année dernière et l'année d'avant, ce n'était certainement pas mieux, et beaucoup moins bien. Quand, dans les calculs, on déduit du hors taxe d'un montant toutes taxes comprises, il me semble qu'il y a quelques problèmes.

Quant aux actions de la municipalité, elles sont toutes simples. On a demandé à plusieurs reprises un certain nombre de précisions à la SOMAREP. Ces précisions n'ont jamais été apportées. On n'a pas intenté ni d'actions en justice ni quoi que ce soit vis-à-vis de la SOMAREP. On s'en tient simplement à faire comme on a fait l'année dernière, à prendre acte avec réserve du rapport de la SOMAREP. C'est tout.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce sera envoyé à la SOMAREP qui, comme les fois précédentes, ne répond pas aux demandes qui lui ont été transmises par écrit. Je vous propose de passer au vote. Il ne s'agit pas de prendre acte tout simplement. Sinon, un « prendre acte » est inscrit au procès-verbal. Étant donné qu'il s'agit d'un avis favorable avec réserve, j'invite à une manifestation de vote sur un avis favorable avec réserve.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE)

Ne prennent pas part au vote : 12 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

Absents : 2 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'avis est favorable avec réserve. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-147. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée de la petite enfance et de la parentalité (Groupe des Élus Socialistes)

Il est important de faire quelques petits rappels intéressants. Au Kremlin-Bicêtre, nous avons voté une délibération en décembre 2019 en matière de recharges et de bornes électriques. Lors de cette délibération, la décision a été prise que ce serait le SIGEIF qui implanterait ces bornes électriques au Kremlin-Bicêtre. Une étude a été faite par le SIGEIF.

Il a été décidé d'une implantation de 5 bornes. La première a été implantée pendant l'été 2020 rue du Docteur-Lacroix. Je passe les aspects techniques, notamment sur l'accessibilité à l'alimentation électrique, etc. 4 autres emplacements sont envisagés actuellement pour les bornes : rue Jean-Monnet (proche de l'ECAM), rue Charles-Gide (en amont de l'entrée de la résidence des Martinets), boulevard Chastenet-de-Géry pour les usagers proches du pôle commercial, et proche du parking des Esselières. Un maillage plus important est à envisager (quartier Carnot, quartier Salengro, Docteur-Lacroix, Curie, Brossolette, etc.). En tout cas, ce maillage est intéressant. Les études seront à l'œuvre d'ici quelque temps. Nous allons continuer tout ce maillage sur le territoire. Je vous demande de prendre acte de l'avis favorable sans réserve de la Commission.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Sur les indications données par Catherine Fourcade, je précise que les études ont été réalisées par le SIGEIF. Il faut maintenant finaliser et faire un choix d'implantations. Il y a plusieurs possibilités qui s'offrent à nous. Nous restons dans l'idée de faire avec le SIGEIF et de ne pas répondre à d'autres sollicitations qui nous sont faites venant de plusieurs opérateurs. Nous resterons dans la compétence avec le SIGEIF. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Le Conseil prend acte.

N° 2023-148. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je n'ai pas grand-chose à dire. L'avancée neuve par rapport aux autres années concerne la géothermie. Vous avez ici communication du rapport annuel. Je précise seulement que le SIPPEREC nous a fait bénéficier d'un marché groupé pour assistance à maîtrise d'ouvrage sur les performances énergétiques des bâtiments communaux sur lesquels un effort a été fait étant donné les conditions d'achat de l'énergie. Pour le reste, il s'agit d'un « prendre acte » du rapport de présentation.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Le Conseil prend acte. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-149. PROJET URBAIN. – RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit du rapport d'activité sur l'année 2022 avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France. Nous avons une convention d'intervention foncière. L'EPFIF achète du foncier et a actuellement un stock de 26,111 M€, consigné dans leur rapport d'activités. Il y a une petite erreur matérielle. Il est indiqué 28,111 M€. Je demande à ce que ce soit modifié dans le rapport de présentation.

5 terrains ont été achetés par l'EPFIF pour un montant de 1,981 M€ : 3 rue Bergonié, 16 rue de La Réunion, 21 bis rue Schumann, 2 lots de copropriété pour l'îlot Leclerc (823 K€ et 90 K€). Ce total de 1,981 M€ est un peu en contradiction avec ce qui est écrit dans le rapport de présentation. Je demande de modifier aussi ce montant qui apparaît en gras dans le rapport de présentation.

En ce qui concerne les cessions, les montants sont les mêmes. Les cessions faites par l'EPFIF concernent : entrée de ville sud-ouest (190 K€), Babeuf (deux pavillons, pour 1,417 M€). Le total est de l'ordre de 1,607 M€, comme indiqué dans le rapport de présentation.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Le Conseil prend acte avec les modifications soulignées par Frédéric Raymond. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-150. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, par contrat en date du 8 mars 2016, la Ville a confié à la société Q-Park France la gestion du stationnement payant sur voirie pour une durée de 7 ans. Ce mode de gestion permet à la collectivité de transférer les risques commerciaux d'exploitation, ainsi que leurs conséquences financières, à son délégataire, Q-Park. De plus, la gestion d'un tel service nécessite des compétences que nous n'avons pas forcément en tant que fonctionnaires dans les services municipaux. Cette compétence se retrouve donc dans la délégation de service public. Ce contrat prévoit le versement à la Ville d'une redevance fixe annuelle et d'une redevance variable qui dépend du chiffre d'affaires.

Pour assurer l'indispensable lien de solidarité avec les plus fragiles, localement, en matière de politiques publiques de déplacement, la Ville a décidé de mettre une politique tarifaire du stationnement répondant aux attentes des Kremlinois. Cette mesure importante a pour objectif d'accompagner le pouvoir d'achat des habitants du Kremlin-Bicêtre. Cette tarification du stationnement payant est restée à une tarification journalière de 0,70 centime pour la catégorie des usagers et des résidents, d'une part, et des commerçants et artisans de proximité d'autre part. Il s'agit donc d'un bel effort de la Ville pour les habitants ainsi que les commerçants.

Sur le plan technique, des chiffres sont donnés. 106 horodateurs de dernière génération sont gérés et entretenus par cette société. Il y a 6 992 abonnés, soit une augmentation de 10 %.

Les recettes de ce contrat sont de 528 432 € TTC. Sur l'exercice 2022, le résultat net comptable est de 627 K€, soit une nette progression de 99 K€ par rapport à 2021 et une hausse de près de 19 %.

Je vous demande de prendre un avis favorable sur ce rapport d'activité 2022 dans le cadre du stationnement, présenté par la société Q-Park, en délégation de service public sur le stationnement de l'entièreté de la ville.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur Chiakh, vous vous rappelez sans doute que, l'an passé, pour ce même rapport, je vous avais posé deux questions. J'ai même relancé lors d'une séance du Conseil municipal. Je n'ai toujours pas de réponse. Cela m'a amené à envoyer un mail le 8 décembre à votre directeur de cabinet. En fait, il ne vous a pas transmis le mail. C'est pour cette raison que vous êtes un peu étonné ce soir.

Ce n'est pas grave, je vais vous répéter les questions. Une première question porte sur le statut de la rue Delescluze. Est-ce une rue ? Vous connaissez la rue Delescluze ?

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je n'ai pas de mémoire, monsieur Banbuck, comme vous dites. Vous le dites avec ironie. Vous retiendrez comme information ce que je viens de vous dire. Et vous vous arrêtez là. Je vous remercie pour votre compréhension.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je n'ai pas fini ma question. En fait, la deuxième question est toujours d'actualité cette année. Au milieu de ce rapport (dont les pages ne sont pas numérotées, je ne peux donc pas vous donner le numéro de page), pour l'année 2022, il y a un tableau. C'est le même que l'an passé. Ce tableau ventile le suivi des recettes horaires, d'après le texte en haut de la colonne. On voit « CA, nombre d'heures payées », etc. Le total est de 41 000, mais je ne sais pas quoi cela correspond. Peu importe. Le point intéressant est que la ventilation se fait par zone (rouge et verte) et par rue. Bizarrement, il y a des montants partout sauf sur deux lignes, rue de l'Égalité et rue de la Fraternité, avec trois horodateurs concernés. Comme l'année dernière, il est indiqué zéro sur ces lignes. Je vous avais interrogé sur ce point. Vous ne saviez pas et vous aviez dit que vous interrogeriez les services. J'attends toujours la réponse. Avez-vous la réponse ou non ?

Entretemps, je m'étais inquiété de savoir si la réglementation du stationnement était parfaitement mise en œuvre sur ces secteurs-là. J'avais posé une question orale. On m'avait répondu qu'il n'y avait pas de problèmes et que c'était payant partout. Si c'est payant partout, pourquoi est-il indiqué zéro sur ces deux lignes ? Quelle est l'explication ?

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vais vous donner une réponse. Ce sera la dernière. Écoutez bien. Le stationnement est sur l'entièreté de la ville. Vous avez les documents devant vous. Vous regardez et vous en faites l'interprétation que vous voulez. Je vous ai dit que cela fonctionne sur l'entièreté de la ville. Les gens prennent un abonnement pour aller là où ils veulent dans les rues de la ville et être tranquilles. Ils stationnent. Les véhicules passent et contrôlent. Tout se passe bien. Je vous remercie pour votre compréhension une deuxième fois.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je ne comprends pas du tout. Je n'ai pas compris.

Jean-Luc LAURENT, Maire

D'accord, monsieur Banbuck. Il commence à être une certaine heure. Vous avez posé vos questions et vous avez la réponse de l'adjoint.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

En tout cas, je ne prends pas acte.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le Conseil prend acte de ce rapport.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Sans moi, monsieur Laurent. Mettez-le au procès-verbal.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il y a un refus de prendre acte du Groupe de M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

D'autant que M. Chiakh nous a demandé de voter favorablement. Il nous a appelés à voter. Je vote contre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous savez très bien que la loi prévoit que le « prendre acte » ne donne pas lieu à un vote, sauf sur le rapport d'orientation budgétaire. Je vous renvoie aux questions du ministre de l'Intérieur qui a précisé les choses.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Depuis notre réunion du 23 novembre, j'ai signé plusieurs décisions et contrats, au nombre de 14 décisions. Vous disposez des informations sur trois marchés publics. Les éléments ont été présentés en Commission des finances.

VŒU

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je présente le projet de vœu au nom des groupes de la majorité Kremlin-Bicêtre en Commun, Pour une Ville qui nous Rassemble, Communistes et Tous Citoyens, Élus Socialistes, Génération Écologie et Sociale.

Un an après l'appel du Kremlin-Bicêtre, rien ne change pour les communes. Il y a un an, jour pour jour, nous étions réunis à l'appel de l'Association des maires du Val-de-Marne, avec de nombreux maires, adjoints au maire et conseillers municipaux du Val-de-Marne sur le parvis de la Mairie du Kremlin-Bicêtre, par-delà nos appartenances politiques, pour protester contre l'abandon des communes par l'État.

L'État a compté sur les communes pour lutter contre la crise sanitaire. L'État compte sur les communes pour faire vivre les services publics locaux. L'État compte sur les communes pour dynamiser l'investissement dans notre pays. L'État compte sur les communes pour mener la transition énergétique. Il faut rappeler qu'en 2019, les dépenses d'investissement des communes s'élevaient à 90 Mds€, loin devant les départements (66 Mds€) et les régions (33 Mds€). L'État compte aussi sur les communes pour se substituer aux missions qu'il ne veut ou ne peut plus assumer. C'est aux communes de tenir les murs de la République pendant que l'État déserte. Le Président de la République nous place, nous, élus locaux, sous le feu des critiques lorsqu'il explique que les citoyens peuvent remercier leur maire si leur taxe foncière augmente. Quel autre choix l'État nous laisse-t-il pour continuer à assumer nos missions ? Les communes n'ont pas bénéficié du « quoi qu'il en coûte » et sont soumises à une cure d'austérité qui dure maintenant depuis plus de dix ans. L'alternative est alors simple : augmenter la fiscalité locale, comme nous l'avons fait en 2022, ou renoncer tout bonnement à assumer nos missions et exercer nos compétences.

Un an après notre rassemblement et cet appel, nous constatons, amers, que l'État ne nous écoute pas. Les communes sont des guichets uniques indispensables des services publics et les maires sont, eux, à portée de baffes de leurs administrés. Ne pas entendre nos demandes, c'est abandonner 35 000 maires et 500 000 élus locaux aux avant-postes de la République.

Par conséquent, les élus du Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre,

Considérant que l'État est directement responsable de l'abaissement des recettes des communes par la baisse directe de la dotation globale de fonctionnement sur les dix dernières années,

Considérant que la dotation globale de fonctionnement n'est par ailleurs pas indexée sur l'inflation,

Considérant que la compensation de la suppression de la taxe d'habitation n'est pas indexée sur l'inflation et ne prend pas en compte l'accroissement de la population,

Considérant que la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et la mise en place de la prime du pouvoir d'achat, laissées au libre choix des communes, n'ont pas fait l'objet d'une compensation financière pour les budgets déjà contraints des communes,

Considérant que le projet de loi de finances pour 2024 intègre notamment une disposition permettant l'exonération de taxe foncière sur le bâti pour les logements ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique, sans compensation financière pour les finances communales,

Considérant que, de ce fait, l'État fait supporter aux communes le coût de la transition énergétique,

Considérant que les villes ont été frontalement et durablement affectées par l'inflation et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie,

Considérant que les communes font vivre les services publics locaux et que la baisse de leurs ressources pourrait affecter leurs capacités à rendre un service public de qualité aux usagers,

Demande à l'État :

- de compenser financièrement le dispositif inscrit dans le projet de loi de finances 2024 d'exonération de la taxe foncière sur le bâti pour les logements faisant une rénovation thermique ou, à défaut, de supprimer cette disposition,
- d'indexer la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation dans le projet de loi de finances et de mettre en place une disposition permettant de prendre en compte l'augmentation de la population des communes,
- d'indexer la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur l'inflation dans le projet de loi de finances,
- d'instaurer une compensation de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, ainsi que des primes proposées pour les agents de la fonction publique territoriale.

Copie de ce vœu, s'il est adopté, sera adressée à Mme la Première ministre, Mme la ministre de la Cohésion des territoires, M. le ministre des Comptes publics, Mme la Préfète du Val-de-Marne, M. le Président de l'Association des maires de France, M. le Président de l'Association des maires d'Île-de-France et Mme la Présidente de l'Association des maires du Val-de-Marne.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Aujourd'hui, à 18 heures 34, nous avons tous reçu un courrier du directeur de cabinet nous présentant un vœu, celui que vous venez de présenter. Cependant, je suis ici pour souligner le besoin impératif de garantir que ce vœu respecte des règles que nous avons tous accepté de suivre. Je tiens à vous rappeler un précédent où notre groupe s'est vu refuser la présentation d'un vœu sous prétexte qu'il était hors délais. Aujourd'hui, je soulève une question cruciale sur la cohérence de l'application de nos règles internes. Le vœu, reçu à 18 heures 34, ne nous assure en rien qu'il a été déposé dans les délais requis. Afin de maintenir une véritable équité et un respect scrupuleux de notre règle interne, je demande avec insistance les éclaircissements et la preuve formelle du dépôt de ce vœu dans les délais impartis. Nous ne pouvons tolérer un traitement différencié entre la majorité et l'opposition. Nous exigeons une application uniforme des règles pour tous.

En l'absence de preuves concluantes, je demande explicitement le retrait de ce vœu, conformément à nos règles internes. Il est impératif que nous préservions l'intégrité de nos procédures et que chaque groupe puisse participer de manière égale et juste à notre processus démocratique.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, ce soir, nous avons eu affaire à six entorses au règlement intérieur et la présentation de ce vœu est la septième entorse. Le premier paragraphe de l'article 26 du règlement intérieur, monsieur le Maire, je vous le rappelle, indique que les projets de vœux sont déposés au plus tard deux journées ouvrées avant la tenue du Conseil municipal. Le deuxième paragraphe indique que, pour qu'un vœu relatif à des faits postérieurs à la convocation soit mis en discussion, il faut qu'il ait été remis au maire au plus tard la veille de la séance du Conseil municipal à 18 heures. Pouvez-vous nous transmettre tout de suite la preuve que le projet de vœu a été envoyé hier avant 18 heures par un élu du conseil municipal ? Je pense que c'est impossible pour vous.

Troisième paragraphe : « Les projets de vœux sont transmis pour information aux présidents de groupe. Le projet de vœu soumis au Conseil municipal peut faire l'objet d'amendements ou d'autres vœux déposés par d'autres conseillers municipaux au plus tard le jour de la séance, deux heures auparavant. » On l'a reçu à 18 heures 34. Monsieur le Maire, je vous questionne. Comment déposer un amendement 56 minutes avant la séance pour une séance qui démarre à 19 heures 30 ? Que fait-on dans un cas comme celui-ci, monsieur le Maire, vous qui avez refusé pour ces mêmes raisons plusieurs vœux depuis le début de votre mandat à des conseillers municipaux en séance ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Le vœu a été élaboré dans les délais du règlement intérieur, remis à la Mairie. Il n'a pas été transmis puisque vous imaginez bien que je ne me transmets pas un mail. Il a été remis par écrit. J'en ai accusé réception dans le délai prescrit par le règlement intérieur. Il est vrai qu'il a été transmis tardivement ce jour, pas dans le délai de deux heures. Mais, il y a urgence à se manifester avant le vote définitif de la loi de finances. Ce vœu a été déposé dans les délais, mais pas transmis aux élus du Conseil municipal dans le délai de deux heures. Comme vous l'avez dit, il a été transmis autour de 18 heures. Il est 1 heure 30 du matin. Nous avons eu et vous avez eu la faculté de l'examiner. Voilà la réponse que je peux faire.

Ce que j'observe, c'est que, sur le droit d'amendement, je rappelle que le règlement intérieur prévoit que les amendements ont lieu jusqu'au moment du vote. Si vous avez des amendements, pas de souci, donnez-les et on en discute immédiatement. À défaut, je constate que vous ne vous prononcez pas sur le fond. Je m'interroge sur le fait que vous ne vous prononcez pas sur le fond. Tels sont les éléments que je verse à votre réflexion.

Est-ce une explication de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Ce n'est pas une explication de vote. Il est indiqué que le vœu a été présenté par les groupes Kremlin-Bicêtre en Commun, Pour une Ville qui nous Rassemble, Communistes et Tous citoyens, Élus Socialistes, Génération Écologie et Sociale. Tous les présidents de groupe ici présents ont-ils remis ce vœu en main propre au directeur de cabinet et à M. le Maire ? Allez-vous mentir ouvertement ? Avez-vous remis en main propre ce vœu sur le bureau du Maire hier avant 18 heures ? Tout ce que vous dites est faux, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Il s'agit simplement du fait...

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

On ne s'exprimera pas sur le fond parce qu'on n'a pas le temps. 56 minutes... Je suis en train de parler et c'est une explication de vote. Huitième entorse !

Jean-Luc LAURENT, Maire

En réalité, vous éludez, vous cherchez un prétexte pour éviter d'avoir à vous prononcer sur le fond...

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est faux. 56 minutes... On est sur la route, on travaille, monsieur le Maire, on a un métier...

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous vous dérobez une fois de plus...

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

On n'est pas sur le parvis de la Mairie à faire...

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous vous dérobez une fois de plus, malgré l'urgence de la situation et de la nécessité d'interpeller le gouvernement pour l'adoption de la loi de finances qui est imminente dans les jours qui viennent.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

L'urgence de la situation, c'est la situation financière de la Ville du Kremlin-Bicêtre, pas l'État.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Au regard de ces éléments et constatant votre manœuvre, je mets aux voix le vœu.

1 heure 33 : départ de M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, M. GIBLIN, M. KHIAR.

Résultat du vote

Votants : 21

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme DEFRANCE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. TRAORÉ)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Absents : 6 (Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous remercie pour votre assiduité à cette séance importante qui nous a permis d'adopter environ 40 délibérations. En 2023, nous avons adopté 150 délibérations. Nous avons bien travaillé au service des Kremlinoises et des Kremlinois. La séance est levée. Passez de bonnes fêtes de fin d'année.

Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 1 heure 35.

Le secrétaire de séance,
Vry-Narcisse TAPA

Le Maire,
Jean-François DELAGE

